



Bilan PCAET 2021-2024



Préambule	7
Rappel du cadre légal.....	7
Finalités du bilan à mi-parcours	7
Pourquoi un bilan sur 4 ans ?	7
Méthodologie de travail	8
Contexte	9
Présentation du territoire de Dronne et Belle.....	9
Un PCAET volontaire, dans la continuité des démarches de transition engagées	9
Rappel des ambitions du PCAET.....	10
rappel du Contexte international.....	11
rappel du Contexte réglementaire	12
Bilan global des actions mises en oeuvre	15
Principales réalisations et réussites	18
Axe 1 : collectivités exemplaires.....	18
Orientation 1.1. : Gestion du patrimoine public.....	18
Orientation 1.2. : Gestion des déplacements.....	20
Orientation 1.3. : Développer l'éco-responsabilité.....	21
Orientation 1.4. : Sensibiliser – communiquer.....	23
Orientation 1.5. : Coordonner, suivre et évaluer le PCAET.....	31
Axe 2 : rendre les bâtiments performants et adaptés au changement climatique	34
Orientation 2.1. : Planifier la rénovation de l'habitat et la construction durable sur le territoire.....	34
Orientation 2.2. : Sensibiliser – Informer.....	35
Orientation 2.3. : Accompagner les travaux de construction et de rénovation.....	36
Orientation 2.4. : Prévenir et lutter contre la précarité énergétique.....	37
Axe 3 : mobiliser les acteurs économiques sur des démarches durables	39
Orientation 3.1. : Sensibilisation – Information.....	39
Orientation 3.2. : Favoriser la production et la consommation locales.....	40
Orientation 3.3. : Accompagner les démarches durables.....	42
Axe 4 : Se déplacer moins et mieux.....	43
Orientation 4.1. : Intégrer la question des mobilités dans les documents / politiques d'urbanisme.....	43
Orientation 4.2. : Organiser la mobilité sur le territoire.....	44
Orientation 4.3. : Innover pour la mobilité.....	47
Axe 5 : Aménager un territoire adapté au changement climatique et résilient	49
Orientation 5.1 : Prise en compte de la thématique climat-air-énergie dans les politiques.....	49
Orientation 5.2. : Gestion durable des ressources naturelles.....	51
Orientation 5.3. : Gérer les crises et prévenir la vulnérabilité des habitants.....	54
Axe 6 : Développer fortement les ENR.....	56
Orientation 6.1. : Mener un repérage des potentiels ENR.....	56
Orientation 6.2. : Accompagner le développement des ENR.....	59
Appréciation de la dynamique territoriale	61
Evolution démographique.....	61
Artificialisation des sols	62
Evénements climatiques locaux	63
Bilan à 3 ans du PCAET Dronne & Belle	

Consommation énergétique du territoire	64
Emission de Gaz à effet de serre (GES).....	75
La séquestration carbone sur la CCDB.....	79
Production d'ENR.....	80
Actualisation de la trajectoire PCAET	83
Bilan des freins et opportunités pour l'action locale	86
Freins / difficultés rencontrés	86
Opportunités saisies	86
Recommandations pour la suite du PCAET	87
Utilisation de la plateforme Territoires en transition	87
Indicateurs de suivi.....	87
Priorisation des actions pour les années 2025-2026	88
Mise en œuvre des actions.....	89
Anticipation de la revision du PCAET 2027-2032	89
Conclusions	92
Annexes	93
1. Méthodologie appréciation de la dynamique territoriale	93
2. Suivi des indicateurs	95

TABLE DES FIGURES

Figure 1 Cartographie des communes de Dronne et Belle	9
Figure 2 Synthèse de la stratégie PCAET de Dronne et Belle	10
Figure 3 Graphique des objectifs PCAET en matière d'évolution de la consommation d'énergie et de production d'ENR	11
Figure 4 Grands axes et ambitions du PCAET de Dronne et Belle	11
Figure 5 Axes de la stratégie France Nation Verte	15
Figure 6 Répartition des actions du PCAET par niveau d'avancement	16
Figure 7 Répartition des niveaux d'avancement des actions PCAET par axe	17
Figure 8 Photos de la réunion du 20 septembre 2021, à Mareuil en Périgord	19
Figure 9 Tableau indicateurs de télétravail des agents CCDB	20
Figure 10 La Passerelle, juin 2022	21
Figure 11 Photo-montage "Repaire de la Belle", décembre 2024	21
Figure 12 Budget Ressourcerie	22
Figure 13 Inauguration de la Ressourcerie, 28 juin 2023	22
Figure 14 Nouvelle mairie de Brantôme en Périgord	22
Figure 15 Affiche Journée de sensibilisation aux eaux souterraines du 15 juin 2023, SRBD	23
Figure 16 Présentation	23
Figure 17 Les jeunes du Périgord Vert se mobilisent pour le climat,	24
Figure 18 Rassemblement des éco-délégués	25
Figure 19 Sortie en forêt	25
Figure 20 Activité potager	25
Figure 21 La grainothèque de la médiathèque de Champagnac de Belair	25
Figure 22 Affiches des événements 2021-2024	26
Figure 23 Œuvre land'art réalisée par les enfants de l'école de Bourdeilles	26
Figure 24 Intervention du CPIE à l'école de Biras, découverte de la flore	27
Figure 25 Séance pour les scolaires à la Micro-Folie	27
Figure 26 Label E3D de la ZAP Nord Dordogne	27
Figure 27 Journée écocitoyenne du 5 juin 2024	28
Figure 28 Affiche du week-end de prospection libellules, juin 2024	28
Figure 29 Affiche de la conférence débat, 13 décembre 2021	28
Figure 30 Conférence débat sur les ENR, décembre 2021	28
Figure 31 Affiches du ciné-débat et du café-débat sur l'énergie citoyenne, novembre 2022	29
Figure 32 Affiche café-débat sur l'autoconsommation collective, juin 2023	29
Figure 33 Café-débat "autoconsommation collective", juin 2023	29
Figure 34 Photos de la journée Enercoop, décembre 2024	30
Figure 35 Tableau des réunions PCAET 2021-2024	31
Figure 36 Graphique des résultats du sondage de priorisation des actions PCAET, janvier 2021	32
Figure 37 Territoire CRTE Périgord Vert	32
Figure 38 Affiche de la rencontre publique CRTE Périgord Vert, septembre 2021	33
Figure 39 Axes et actions du PLH 2020-2025 de Dronne et Belle	34
Figure 40 Affiche de la plateforme de rénovation énergétique Dordogne -Périgord 2023-2024	36
Figure 41 Nombre d'actes de conseils de rénovation énergétique habitat et nombre de dossiers de subventions MPR et MPR Sérénité, années 2021 à 2024	36
Figure 42 Nombre et caractéristiques des dossiers OPAH agréés en Dronne et Belle de 2021 à 2024	37
Figure 43 Indicateurs de précarité énergétique en Dronne et Belle, 2021	38
Figure 44 Nombre de ménages éligibles à des aides à la rénovation énergétique de leur habitation	38
Figure 45 Affiches campagne 2022 et 2023 "Vis ma vie de bûcheron"	39
Figure 46 Remise des Sylvotrophées 2024	39
Figure 47 Guide "Vers des forêts résilientes au changement climatique"	39
Figure 48 Affiche d'invitation à la formation "Équilibrer ses menus avec la loi EGALIM, janvier 2022	40
Figure 49 Logo "Mon restau responsable"	41
Figure 50 Logo Ecocert en cuisine	41
Figure 51 Formation "Les Pieds dans le plat", crèche de Mareuil, 13 mars 2024	41

Figure 52 Atelier de sensibilisation à l'ECl, avril 2024	42
Figure 53 Affiche 1ère brocante aux matériaux de Dordogne, avril 2024	42
Figure 54 Affiche événement RECITA, 19 novembre 2024	42
Figure 55 Plan d'actions 2025-2026 "Economie circulaire" de la CCDB	43
Figure 56 Logo Petites Villes de Demain	44
Figure 57 Affiche Ateliers de concertation sur le plan de mobilité des centres-bourgs, février 2024	44
Figure 58 Photo de l'atelier "plan de mobilité de	44
Figure 59 Synthèse des enjeux Mobilités	45
Figure 60 Guide des mobilités de Dronne et Belle, novembre 2024	45
Figure 61 Aire de covoiturage de Brantôme	45
Figure 62 Logo covoit'Modalis	46
Figure 63 Logo SRV	46
Figure 64 Atelier réparation vélo du Tri'cycle enchanté	46
Figure 65 Brochure touristique Itinéraire Val de Dronne	47
Figure 66 Logo Warm Showers	47
Figure 67 Logo SDIRVE en Dordogne	47
Figure 68 Photo IJ Nomad	48
Figure 69 Photo Hubert du Périgord Vert	48
Figure 70 Affiche réunion concertation projet de transport solidaire	48
Figure 71 Logo PLUi CCDB	49
Figure 72 Logo SMCTOM de Nontron	50
Figure 73 Tonnage d'ordures ménagères et de recyclables secs récoltés par le SMCTOM de Nontron	50
Figure 74 Logo SMD3	50
Figure 75 Affiche Opération composteurs gratuits du SMCTOM de Nontron en avril 2022	50
Figure 77 Flyer Repair Café de Condat sur Trincou	50
Figure 76 Logo du Tri'cycle enchanté	50
Figure 78 Inauguration de la ressourcerie, Brantôme en Périgord, juin 2023	51
Figure 79 Label Ecocert Espace végétal écologique	52
Figure 80 Logo du projet RICE du PNR-PL	53
Figure 81 Label Territoire de Villes et Villages étoilés	53
Figure 82 Atelier du 6 décembre 2022	56
Figure 83 Présentation de la stratégie de développement des ENR en Dronne et Belle, janvier 2023	56
Figure 84 Objectif de développement des ENR en Dronne et Belle	56
Figure 85 Affiche et article du magazine communautaire de décembre 2023 annonçant la concertation publique sur les ZAENR	57
Figure 86 Synthèse par filière des ZAENR identifiées	57
Figure 87 Logo Contrat de Chaleur Renouvelable en Dordogne	58
Figure 88 Chaudière biomasse du Château de Pnymartean	58
Figure 89 Caractéristique d'un projet citoyen d'ENR, CIRENA	59
Figure 90 Réunion du groupe porteur citoyens du 26 avril 2023 sur les étapes de mises en œuvre d'un projet citoyen d'ENR	59
Figure 91 Evolution de la population municipale cumulée de Dronne et Belle 2015 à 2022, données INSEE	61
Figure 92 Données INSEE de population municipale de Dronne et Belle de 2015 à 2022, données INSEE	61
Figure 93 Consommation annuelle d'espace en Dronne et Belle de 2011 à 2022	62
Figure 94 Evolution de la consommation énergétique de Dronne et Belle entre 2015 et 2021	64
Figure 95 Evolution de la consommation d'énergie finale par source énergétique	64
Figure 96 Evolution du poids de chaque source énergétique dans la consommation d'énergie finale, entre 2015 et 2023	65
Figure 97 Evolution de la consommation d'énergie par secteur d'activité	65
Figure 98 Répartition sectorielle de la consommation d'énergie entre 2015 et 2023	65
Figure 99 Correction climatique des consommations de chauffage en résidentiel	66
Figure 100 Evolution des consommations de chauffage, corrigées du climat, chauffage principal et d'appoint	66
Figure 101 Evolution de la consommation d'énergie du secteur résidentiel par usage	67
Figure 102 Détail des consommations d'énergie du résidentiel par usage en 2021	67
Figure 103 Evolution de la consommation d'énergie du secteur résidentiel par source d'énergie	68
Figure 104 Détail des consommations d'énergie du résidentiel par source énergétique en 2021	68
Figure 105 Les chiffres du recensement agricole	68
Figure 106 Evolution de la consommation d'énergie du secteur agricole par usage	69
Figure 107 Détail par usage des consommations d'énergie de l'agriculture	69

Figure 108 Evolution de la consommation d'énergie du secteur agricole par source énergétique	70
Figure 109 Détail des consommations énergétiques de l'agriculture par source énergétique en 2021	70
Figure 110 Evolution par usage de la consommation d'énergie dans le tertiaire	71
Figure 111 Détail des usages pour les consommations d'énergie du tertiaire en 2021	71
Figure 112 Evolution de la consommation d'énergie du secteur tertiaire par source énergétique	72
Figure 113 Détail par source énergétique des consommations d'énergie du tertiaire en 2021	72
Figure 114 Evolution de la consommation d'énergie du secteur industriel par source énergétique	72
Figure 115 Détail par source énergétique des consommations d'énergie du secteur industriel en 2021	73
Figure 116 Evolution de la consommation d'énergie du transport par source énergétique	73
Figure 117 Détail par source énergétique des consommations d'énergie dans le transport en 2021	73
Figure 118 Evolution de la consommation d'énergie du transport par usage	74
Figure 119 Détail par usage des consommations d'énergie dans le transport en 2021	74
Figure 120 Evolution des émissions de GES	75
Figure 121 Evolution des niveaux d'émissions de GES par rapport à 2015	76
Figure 122 Détail des niveaux d'émissions sectoriels en 2023	76
Figure 123 Répartition des émissions énergétiques de GES par secteur en 2015 et 2021	77
Figure 124 Détail des niveaux d'émissions énergétiques par secteur en 2021	77
Figure 125 Répartition des émissions énergétiques de GES par usage dans le transport en 2015 et 2021	78
Figure 126 Répartition des émissions non-énergétiques de GES par secteur en 2015 et 2021	78
Figure 127 Détail des niveaux d'émissions énergétiques par secteur	78
Figure 128 Evolution de la séquestration carbone	79
Figure 129 Evolution de la séquestration carbone au regard des émissions GES	79
Figure 130 Evolution de la production d'énergie renouvelable	80
Figure 131 Synthèse des projets inscrits au CDT	80
Figure 132 Répartition des sites de production d'électricité renouvelable en 2015 et 2023	81
Figure 133 Evolution de la production de biométhane entre 2023 et 2024	81
Figure 134 Variation de la production renouvelable par usage intermédiaire	82
Figure 135 Répartition de la production d'énergie renouvelable par usage	82
Figure 136 Projection de la trajectoire de maîtrise des consommations d'énergie à partir de la stratégie PCAET	83
Figure 137 Les objectifs PCAET de maîtrise de l'énergie détaillés par secteur	83
Figure 138 Projection de la trajectoire de réduction des émissions de GES à partir de la stratégie PCAET	84
Figure 139 Les objectifs PCAET d'atténuation des émissions de GES par secteur	84
Figure 140 Projection de la trajectoire de production de renouvelable à partir de la stratégie PCAET	85

PREAMBULE

RAPPEL DU CADRE LEGAL

Chaque plan climat-air-énergie territorial (PCAET) doit être mis à jour tous les six ans et faire l'objet d'un rapport à mi-parcours au bout de trois ans. Ce bilan est le résultat d'un travail de suivi du PCAET, consistant à mesurer les évolutions des variables et des indicateurs au fil du temps, mais également d'évaluation de la démarche proposée et de ses résultats au regard des objectifs.

Ce que dit la réglementation :

Article L.2224-34 du code général des collectivités territoriales : « Les EPCI (...), lorsqu'ils ont adopté le PCAET, sont les coordinateurs de la transition énergétique. Ils animent et coordonnent, sur leur territoire, des actions dans le domaine de l'énergie en cohérence avec les objectifs du PCAET et avec le SRCAE, ou le schéma régional en tenant lieu, en s'adaptant aux caractéristiques de leur territoire.»

Article R.229-51 du code de l'environnement : « IV. – Le dispositif de suivi et d'évaluation porte sur la réalisation des actions et le pilotage adopté. Il décrit les indicateurs à suivre au regard des objectifs fixés et des actions à conduire et les modalités suivant lesquelles ces indicateurs s'articulent avec ceux du schéma régional prévu à l'article L. 222-1 ainsi qu'aux articles L. 4433-7 et L. 4251-1 du code général des collectivités territoriales. Après trois ans d'application, la mise en œuvre du Plan Climat Air-Energie Territorial fait l'objet d'un rapport mis à la disposition du public.

FINALITES DU BILAN A MI-PARCOURS

Le bilan à mi-parcours est avant tout un outil de visualisation de l'état d'avancement des actions, ainsi que des dynamiques du territoire, qui peuvent être mises en perspective avec le contexte.

Ensuite, ce bilan est un document support de communication qui permet de redynamiser la mise en œuvre du PCAET en diffusant ce document aux élus afin de leur présenter les avancées effectuées en trois ans et ce qu'il reste à faire. De même, il permet de faire le point avec les services et acteurs mobilisés et de s'organiser pour la suite. Enfin, le bilan à mi-parcours constitue également un outil de communication à destination des habitants du territoire et des autres collectivités.

Ce document prépare également l'action des trois prochaines années. Il est l'occasion d'ajuster la mise en œuvre du programme d'actions pour les trois années restantes en s'appuyant notamment sur un bilan des avancées réalisées et des difficultés rencontrées. Cela passe également par un état des lieux de la gouvernance et des moyens financiers nécessaires à la mise en œuvre des actions ainsi que des ressources qui peuvent être mobilisées par la collectivité par la suite.

Enfin, il s'agit d'une étape d'anticipation, qui constitue un premier pas vers l'évaluation finale et la révision du PCAET à six ans. Le bilan à mi-parcours permet d'anticiper les améliorations potentielles sur la durée afin d'atteindre les objectifs stratégiques.

POURQUOI UN BILAN SUR 4 ANS ?

Les années 2023 et 2024 ont été des années charnières, avec la contractualisation du COT à l'échelle des 4 EPCI du canton de Nontron. De nombreuses réunions ont ainsi permis de relancer une nouvelle dynamique sur nos territoires en matière de la fois de « Climat-Air-Energie », mais aussi de « Economie Circulaire ». Par ailleurs, l'année 2024 a été marquée par le lancement de Contrat Opérationnel de Mobilité avec la Région, à l'échelle des 6 EPCI du Périgord Vert. Cela a été l'occasion de s'interroger avec les élus et les habitants sur les enjeux et les besoins de mobilités notamment en Dronne et Belle.

Ainsi, bien que la compilation des informations relatives aux actions PCAET menées entre 2021 et 2023 a débuté début 2024, le manque de temps ne nous a pas permis de finaliser le bilan à 3 ans dans le temps imparti. Et dans la logique de privilégier

L'action à la rédaction, nous avons alors opté pour la réalisation d'un seul bilan PCAET couvrant la période 2021-2024, montrant ainsi la nouvelle dynamique enclenchée et les perspectives pour les deux prochaines années.

METHODOLOGIE DE TRAVAIL

Bilan des actions des collectivités

Dans le cadre du COT, en 2023, puis 2024, des ateliers ont été organisés avec les représentants des différents services de la communauté de communes pour dresser le bilan des actions communautaires en matière de climat, air, énergie. Par ailleurs, en 2024, une enquête a été menée auprès des communes pour dresser le bilan de leurs actions sur les années 2021-2023 en matière de climat air énergie, dans leurs domaines de compétence.

Ce bilan des actions des collectivités a été présenté en groupe de travail PCAET le 01 octobre 2024 pour validation et discussion des perspectives, dans le cadre d'une réflexion globale de planification écologique.

Bilan des actions des acteurs du territoire

Plusieurs acteurs du territoire ont été rencontrés, soit lors de réunions individualisées dédiées (tel le Syndicat de rivière Mixte des rivières du bassin de la Dronne, le Ruban Vert, le Tricycle enchanté, le Parc Naturel Régional Périgord Limousin), soit lors d'ateliers organisés par d'autres structures (tel le réseau alimentation et circuit court de Dordogne, les ateliers de la transition du Syndicat Départemental de l'Énergie de la Dordogne sur l'eau notamment).

Ces différentes rencontres, combinées à des recherches sur les sites Internet et les publications des différents acteurs locaux et départementaux, ont permis de dresser un bilan des actions mises en œuvre sur le territoire de Dronne et Belle au cours des dernières années par ces acteurs.

Dynamique territoriale

L'analyse de la dynamique territoriale porte sur plusieurs indicateurs stratégiques issus de différentes sources :

- La croissance démographique – INSEE ;
- Partificialisation des sols – CEREMA ;
- Événements climatiques locaux – Journal Officiel et Presse ;
- La consommation d'énergie, les émissions de gaz à effet de serre, la production d'ENR, la séquestration de carbone et la comparaison des données locales avec la stratégie nationale bas carbone territorialisée – données AREC, ENEDIS et GRDF analysées par le SDE24.

Contenu de ce bilan à mi-parcours

Ainsi, conformément à la réglementation et au guide de la Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) de la Nouvelle Aquitaine « *Livret des recommandations de l'État : Le bilan à mi-parcours des PCAET* », ce bilan à mi-parcours permet de faire :

- 1/ État d'avancement du programme d'actions
- 2/ Appréciation des dynamiques du territoire
- 3/ Bilan du rôle de coordinateur
- 4/ Moyens humains et financiers
- 5/ Bilan des freins et leviers à l'action locale
- 6/ Anticipation de la prise en compte des évolutions réglementaires

CONTEXTE

PRESENTATION DU TERRITOIRE DE DRONNE ET BELLE

Située au nord du département de la Dordogne, en plein cœur du Périgord Vert, la Communauté de Communes Dronne et Belle, tient son nom des deux rivières qui l'irriguent : la Dronne et la Belle.

A ce jour, elle est composée de 16 communes dont deux communes nouvelles (Mareuil en Périgord et Brantôme en Périgord) avec une superficie de 504 km².

La population (11 393 habitants au 1^{er} janvier 2022 – population légale) se répartit suivant l'armature territoriale suivante :

- deux pôles de référence au sein des deux communes nouvelles : Brantôme et Mareuil ;
- deux pôles relais : Bourdeilles et Champagnac de Belair ;
- un réseau de bourgs et hameaux dispersés sur tout le territoire.

A la jonction de grandes agglomérations (Périgueux, Angoulême, Limoges, Brive), le territoire de Dronne et Belle est riche de ses nombreuses PME industrielles et artisanales et entreprises du secteur tertiaire, qui emploient 4420 personnes (99.6 % de concentration d'emploi). Par ailleurs, l'économie du territoire repose également sur l'agriculture et l'exploitation forestière (53 % du territoire couvert par de la forêt).

Enfin, le territoire de Dronne et Belle est également riche de son patrimoine naturel (intégralement situé en zone de transition et tampon de la réserve de biosphère du bassin de la Dordogne, 3 arrêtés préfectoraux de protection de biotope, 5 sites Natura 2000, 4 ZNIEFF) et bâti (70 monuments historiques, site patrimonial remarquable de la Vallée de la Dronne, 4 sites inscrits et 3 sites classés, nombreux éléments de petit patrimoine), qui assure un cadre de vie plébiscité par les habitants et les touristes. Une partie du territoire (le Mareuillais) fait partie du Parc Naturel Régional Périgord-Limousin.



Figure 1 Cartographie des communes de Dronne et Belle

UN PCAET VOLONTAIRE, DANS LA CONTINUITÉ DES DÉMARCHES DE TRANSITION ENGAGÉES

La communauté de communes Dronne et Belle a décidé, lors de son Conseil communautaire de juin 2017, de mettre en place, de manière volontaire¹, un Plan Climat Air Énergie territorial (PCAET) à l'échelle de son territoire. L'objectif était d'aller au-delà des actions déjà entreprises et de mettre en œuvre une politique énergétique et environnementale cohérente, concertée et ambitieuse en articulant ces différentes actions et démarches, telles que la DDmarche initiée en 2015 en collaboration avec le CPIE Haut Périgord, le programme TEPCV réalisé en partenariat avec le Parc Naturel Régional Périgord Limousin ou encore le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) qui a été approuvé en janvier 2020.

¹ La CCDB, comptant moins de 20 000 habitants, n'est pas concernée par l'obligation d'élaboration d'un PCAET, introduite en 2015 dans le Code de l'environnement (art. L. 229-26) par la Loi de Transition énergétique pour la croissance verte.
Bilan à 3 ans du PCAET Dronne & Belle



L'élaboration du PCAET s'est inscrite dans une démarche transversale de **concertation** et de **co-construction** progressive avec les différents acteurs du territoire (en particulier le SDE24, le PNR-PL, l'ADEME, la DDT, les habitants). Par ailleurs, une collaboration étroite avec la communauté de communes Périgord Limousin a été menée dès le stade de l'élaboration du plan d'actions.

Approuvé le 4 mars 2021, ce premier PCAET a pour ambition de mobiliser l'ensemble des acteurs du territoire et de donner le cadre à une dynamique territoriale résolument orientée vers la transition écologique et énergétique pour assurer la pérennité du bien-vivre en Dronne et Belle.

Les documents constituant le PCAET, ainsi que le bilan de la consultation publique (réponse de la CCDB aux avis émis) sont consultables sur le site Internet de la CCDB.

RAPPEL DES AMBITIONS DU PCAET

Le PCAET est un document qui décline la stratégie de transition écologique d'un territoire autour de 3 axes principaux :

- la maîtrise des consommations d'énergie qui fait appel à la sobriété énergétique et au déploiement de solutions d'efficacité énergétique,
- la réduction des émissions de GES à la fois en décarbonant la consommation d'énergie et en favorisant la séquestration du carbone dans les écosystèmes,
- le développement des énergies renouvelables qui contribue à diminuer l'impact carbone de la production d'énergie comme à développer l'autonomie énergétique.

Un dernier axe obligatoire est celui de la qualité de l'air mais il ne sera pas revu ici dans la mesure où, d'une part les émissions de polluants atmosphériques sont diffusées en milieu rural et donc les niveaux relativement acceptables, d'autre part les données sont des extrapolations statistiques de la station de Périgueux ce qui rend le travail d'atténuation difficile sans localisation précise des sources d'émission.

En 2021, la CCDB s'est fixée une trajectoire. Celle-ci reprend une ambition à moyen terme pour chacun des trois axes cités précédemment, avec l'ambition de devenir un territoire à énergie positive d'ici 2050.

Figure 2 Synthèse de la stratégie PCAET de Dronne et Belle

Engagements de la CCDB		
Objectifs	Cibles	année de référence
Sobriété énergétique	-22 %	par rapport à 2015
Réduction des GES	-27 %	par rapport à 2015
Part de renouvelable	49 %*	en 2030

*dans la consommation finale d'énergie

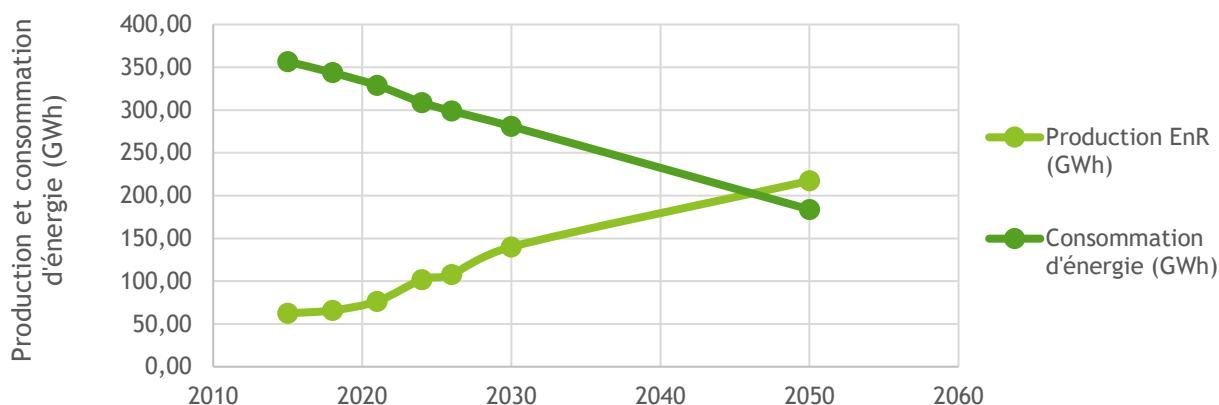


Figure 3 Graphique des objectifs PCAET en matière d'évolution de la consommation d'énergie et de production d'ENR

Un plan d'actions, établi pour une période de 6 ans (2020-2025), a été mis en œuvre pour atteindre ces niveaux d'engagements. Il se décline en 6 axes (voir tableau ci-dessous), 20 fiches orientations qui détaillent les grands domaines d'actions à traiter et en 77 fiches actions qui détaillent les actions opérationnelles à mettre en place.

Figure 4 Grands axes et ambitions du PCAET de Dronne et Belle

AXE	Intitulé	Ambition
AXE 1	Collectivités exemplaires	Tendre vers des collectivités positives sur leur fonctionnement – sensibiliser et impliquer les citoyens
AXE 2	Rendre les bâtiments performants et adaptés au changement climatique	Permettre la rénovation chaque année d'une centaine de logements dont la moitié très performants
AXE 3	Mobiliser les acteurs économiques sur des démarches durables	Diminuer l'impact environnemental des productions
AXE 4	Se déplacer moins et mieux	Faire baisser la part modale des véhicules thermiques
AXE 5	Aménager et gérer un territoire adapté au changement climatique et résilient	Préserver les ressources agricoles, forestières et aquatiques du territoire
Axe 6	Développer fortement les ENR	Doubler les ENR d'ici 2030

RAPPEL DU CONTEXTE INTERNATIONAL

Sanitaire, économique et sociale, **la crise du Covid-19** a mis en exergue des vulnérabilités territoriales, a interpellé nos modes de vie et a pu faire émerger ou accélérer des transitions. Les périodes de confinement ont en effet remis en débat la qualité de vie offerte par la ville dense et la ruralité est réapparue pour certains comme désirable au point de vouloir changer de lieu de vie. En parallèle, une volonté de plus de proximité des services est apparue, qui amène à réinterroger nos modes d'habitat et de déplacement en milieu rural. La question des centralités et du réinvestissement des bourgs est alors apparue comme une évidence et se conjugue aujourd'hui avec le défi de la restructuration et de la rénovation énergétique de l'habitat. Par ailleurs, le recours au télétravail pendant cette période et au-delà questionne les modèles territoriaux d'hier et de demain, avec des conséquences notamment environnementales parfois difficiles à évaluer (moins de déplacements domicile-travail, hausse de dépenses énergétiques du domicile, développement de la pollution numérique,...).

La crise en Ukraine et ses conséquences sur les stratégies énergétiques des pays européens, en particulier, participent à l'inflation, obligeant tout un chacun à revoir sa consommation et accroissant les inégalités et la précarité de certains ménages. Parallèlement, en écho à la question de centralités soulevée par la crise du covid-19, celle du développement des mobilités

alternatives à l'autosolisme s'est vue renforcée par le coût des carburants. Ainsi, les modes de déplacements évoluent progressivement, avec une demande croissante de la population de développer les infrastructures adéquates permettant une pratique sécurisée notamment des modes de transport doux (vélo et marche à pied).

Enfin, ces deux crises (Covid-19 et guerre en Ukraine) ont profondément marqué notre pays et ont permis de réinterroger nos modes de productions et d'approvisionnement. Ainsi, la question des circuits courts alimentaires et de la réindustrialisation de la France a pris un nouvel essor. L'avenir nous dira si celui-ci modifiera durablement nos vies et notre environnement.

RAPPEL DU CONTEXTE REGLEMENTAIRE

Diverses lois ont été adoptées avant l'approbation du PCAET et pendant ces quatre dernières années. Certaines dispositions réglementaires sont ainsi entrées en application à partir de 2021 et ont dû être prises en compte par les acteurs locaux. Ce paragraphe rappelle, sans vouloir être exhaustif, les principales mesures qui concernent la transition écologique et énergétique et qui ont pu avoir un impact sur les actions mises en place et la dynamique territoriale.

L'habitat

La loi sur l'évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (dite ELAN) du 23 novembre 2018 a défini plusieurs mesures phares, avec un impact direct ou indirect sur les enjeux environnementaux. Parmi celles-ci, on peut citer :

- La création d'un nouveau contrat intégrateur, l'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT), accompagné de mesures favorisant notamment la rénovation de l'habitat.
- Une obligation de réduction de la consommation énergétique des bâtiments tertiaires, qui a été précisée par le décret tertiaire du 23 juillet 2019 et l'arrêté du 10 avril 2020, qui imposent une réduction progressive de la consommation d'énergie dans les bâtiments à usage tertiaire afin de lutter contre le changement climatique ceux-ci doivent réduire progressivement leur consommation d'énergie (de 40 % en 2030, de 50 % en 2040 et de 60 % en 2050).

La nouvelle réglementation énergétique et environnementale pour les constructions neuves (RE 2020), préfigurée par l'expérimentation E+/C- et qui a remplacé la RT 2012, introduit la performance environnementale dans la construction neuve via l'analyse en cycle de vie et poursuit trois objectifs majeurs : une sobriété énergétique et une décarbonation de l'énergie, une diminution de l'impact carbone, une garantie de confort en cas de forte chaleur. Cette RE 2020 s'applique aux maisons individuelles et logements collectifs dont le permis de construire est déposé à compter du 1er janvier 2022.

La loi "Climat et Résilience" du 22 août 2021 a notamment instauré des mesures pour éradiquer les passoires thermiques et modernisé le service public de la rénovation de l'habitat, piloté par l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat (Anah), avec le lancement de France Rénov'.

Agriculture et alimentation

Les lois EGALIM (2018 et 2021) et la Loi Climat et Résilience (2021) donnent des obligations sur les produits servis dans les restaurants collectifs (50% de produits durables et de qualité dont au moins 20 % de produits bio ou en conversion). Elles instaurent également l'interdiction du plastique à usage unique et la lutte contre le gaspillage.

La PAC 2023-2027 s'inscrit dans le Pacte Vert Européen, avec notamment un taux de financement plus important des Mesures agro-environnementales (MAEC) et du bio.

Forêt

La Loi 3DS du 21 février 2022 instaure l'interdiction de coupe des alignements d'arbres.

La loi du 10 juillet 2023 renforce la prévention et la lutte contre le risque incendie. Le périmètre des obligations légales de débroussaillage (OLD) doit être annexé dans le plan local d'urbanisme pour les rendre plus visibles.

Le décret n°2023-1281 du 26 décembre 2023 abaisse le seuil qui rend le plan simple de gestion obligatoire à 20 ha pour les propriétaires forestiers.

Aménagement et prévention des risques

La Loi Climat et résilience d'août 2021 impose l'objectif de Zéro Artificialisation Nette (ZAN) à l'horizon 2050, consistant à atteindre l'équilibre entre les surfaces artificialisées et celles renaturées chaque année. Pour cela, la loi stipule que le rythme de l'artificialisation des sols entre 2021 et 2031 doit être divisé par deux par rapport à la décennie précédente, à l'échelle nationale. Ces objectifs doivent s'appliquer de manière différenciée et territorialisée, en étant progressivement déclinés dans les SRADDET (d'ici février 2024), les SCoT et les PLU(i) (d'ici 2026 et 2027, respectivement).

Cette loi climat et résilience stipule également de mettre sous protection forte au moins 10 % de l'ensemble du territoire national et 1% en superficie régionale.

La loi Matras du 25 novembre 2021 rend obligatoire l'élaboration d'un plan communal de sauvegarde (PCS) à toutes les communes soumises à un risque naturel, comme les inondations et les incendies de forêt. Cette loi crée aussi les plans intercommunaux de sauvegarde (PiCS) et oblige les deux niveaux de collectivité à réaliser ces documents.

Energies renouvelables

La loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (TEPCV) a fixé un objectif de part des énergies renouvelables dans la production d'électricité d'au moins 40 % en 2030.

La loi « énergie climat » de novembre 2019 prévoit les mesures suivantes :

- Possibilité d'implanter par dérogation des installations de production d'énergie renouvelable dans les zones de prévention des risques technologiques (article 35).
- Obligation d'installation de panneaux solaires (ou d'un système de végétalisation) sur 30% de la surface de toiture des nouveaux entrepôts et bâtiments commerciaux et des ombrières de stationnement, et possibilité pour ces dernières de déroger aux règles du PLU (articles 45 et 47). Cette obligation concerne les constructions créant plus de 1 000 m² d'emprise au sol.
- Création des communautés d'énergies renouvelables, qui constituent un nouvel outil pour développer des projets portés par des citoyens ou des collectivités locales, et extension du régime de l'autoconsommation collective (article 40).
- Élargissement de la possibilité pour les communes et leurs groupements de participer directement ou indirectement au capital de sociétés dont l'objet social est la production d'énergies renouvelables par des installations situées sur leur territoire ou sur des territoires limitrophes (article 42).
- Possibilité pour les communes de se voir transférer à titre gratuit des garanties d'origine issues d'installations d'électricité renouvelable situées sur leur territoire pour attester du caractère renouvelable de leur consommation (article 51).
- Obligation d'élaborer un schéma directeur des réseaux de chaleur et de froid au plus tard cinq ans après la mise en service du réseau, et de le réviser tous les dix ans.
- Obligation de classer les réseaux de chaleur à partir du 1er janvier 2022, sauf délibération motivée (article 55). Le classement d'un réseau de chaleur permet de rendre obligatoire le raccordement à ce réseau, pour les nouvelles constructions implantées sur des secteurs préalablement définis.
- Sécurisation juridique des procédures environnementales d'autorisation des projets d'énergies renouvelables et des plans et programmes soumis à évaluation environnementale (articles 31 et 32).
- Extension du droit d'accès du biogaz aux réseaux de gaz aux producteurs de gaz renouvelables, d'hydrogène bas carbone et de gaz de récupération (article 49).

Pour rattraper le retard de la France en matière d'énergies renouvelables, **la loi du 10 mars 2023 d'accélération de la production d'énergies renouvelables (dite APER)** porte diverses mesures de simplification administrative visant à faciliter le développement des ENR, et institue notamment une nouvelle planification locale, reposant sur l'identification de zones d'accélération pour l'installation d'EnR (ZAENR).

Déchets et économie circulaire

La loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (AGEC) prévoit la fin de la mise sur le marché des emballages en plastique à usage unique d'ici 2040. Pour y parvenir, le premier décret 3R (réduction, réutilisation, réemploi) a fixé des objectifs de réduction pour la période 2021-2025.

Mobilité

La loi d'Orientation des Mobilités (LOM) du 26 décembre 2019 a transformé en profondeur la politique des mobilités, avec un objectif simple : des transports du quotidien à la fois faciles, moins coûteux et plus propres. Elle inscrit également la fin des ventes de voitures à énergies fossiles carbonées d'ici 2040, le déploiement de la recharge électrique ou encore le développement des zones à faibles émissions.

La loi "Climat et Résilience" du 22 août 2021 impose l'interdiction de la vente des voitures neuves les plus polluantes (émettant plus de 95 gCO₂/km) en 2030.

Numérique

En novembre 2021, la loi REEN (loi n° 2021-1485 du 15 novembre 2021 visant à réduire l'empreinte environnementale du numérique en France) a intégré la **réduction de l'empreinte environnementale du numérique dans les objectifs du programme d'actions du PCAET** et l'évaluation du potentiel de récupération de chaleur à partir des centres de données dans le diagnostic, pour les PCAET élaborés ou révisés après le 15 novembre 2021.

Stratégie Energie-Climat et portage politique

En 2019, la loi énergie climat est venue renforcer les objectifs énergétiques et climatiques de la France. Les principaux objectifs sont les suivants :

- Atteinte de la neutralité carbone à l'horizon 2050, en divisant les émissions de gaz à effet de serre par un facteur supérieur à six par rapport à 1990 (au lieu d'une division par quatre précédemment), avec un objectif intermédiaire de -40% en 2030 (inchangé) ;
- Réduction de 40% de la consommation d'énergies fossiles - par rapport à 2012 - d'ici 2030 (contre 30% précédemment) ;
- Réduction de la consommation énergétique finale de 50 % en 2050 par rapport à 2012, en visant les objectifs intermédiaires d'environ 7 % en 2023 et de 20 % en 2030 (inchangé) ;
- au moins 33% d'ENR dans la consommation en 2030 (au lieu de 32% précédemment).

Ces objectifs ont été transcrits dans la **2e édition de la Stratégie française pour l'énergie et le climat (SFEC)**, publiée en avril 2020. La SFEC est composée de deux documents : la Stratégie nationale bas-carbone (SNBC) et la Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE).

Depuis 2022, l'État s'est doté d'une **politique de « planification écologique »**, portée par la Première ministre et coordonnée par le Secrétariat général de la planification écologique (SGPE), nouvellement créé et placé sous son autorité. Les travaux de la planification écologique se structurent autour de 6 thématiques déclinées en 22 chantiers d'action, regroupés sous la bannière « France Nation Verte ».

Figure 5 Axes de la stratégie France Nation Verte



Par ailleurs, présenté officiellement le 6 octobre 2022, le **plan de sobriété énergétique** du Gouvernement vise à réduire de 10 % la consommation énergétique de la France en 2 ans. Il concerne différents secteurs et acteurs dont en particulier :

- les bâtiments (19°C de température maximale dans les bureaux, décalage de 15 jours du début et de la fin de la période de chauffe, réduction de l'utilisation de l'eau chaude sanitaire dans les bureaux) ;
- les transports (utilisation privilégiée du vélo, des transports en commun ou du covoiturage) ;
- l'État (chauffage à 18°C et travail en horaires décalés les jours de forte tension sur le réseau électrique, incitation au télétravail afin de réduire la consommation de carburant, limitation de la vitesse à 110 km/h sur autoroutes pour les agents employant leur véhicule de service lors de trajets professionnels non urgents, réduction des consommations énergétiques d'origine numérique...) ;
- les collectivités territoriales (baisse de la consommation électrique liée à l'éclairage public, limitation du chauffage des équipements sportifs et réduction du nombre de mètres carrés chauffés en regroupant les services publics dans des locaux mieux adaptés, mise en place d'un régime local de publicité) ;
- les entreprises (extinction de l'éclairage intérieur des bâtiments lorsque les locaux sont inoccupés et réduction de l'éclairage extérieur, notamment publicitaire, , pilotage du chauffage, de la climatisation et de la ventilation, suppression des déplacements inutiles...) ;
- les particuliers (mise en place d'un bonus sobriété pour les ménages maîtrisant leur consommation énergétique, aides pour passer d'une chaudière à gaz à une pompe à chaleur en logement individuel, amélioration de l'information des Français sur la météo de l'électricité » par le biais du signal Ecowatt) ;
- le sport (diminution du temps d'éclairage avant et après les matchs, baisse du chauffage dans les gymnases, réduction de la température de l'eau des piscines...) ;
- la culture (limitation de l'empreinte énergétique des cinémas...).

Enfin, lancé en mars 2023, **le plan eau** est un ensemble d'actions concrètes pour une gestion sobre, résiliente et concertée de la ressource en eau (réduction de la consommation d'eau de sites industriels, résorption des points noirs, renaturation et désimperméabilisation, valorisation des eaux non conventionnelles, fonds d'investissement hydraulique agricole, solutions fondées sur la nature pour restaurer le grand cycle de l'eau,...).

BILAN GLOBAL DES ACTIONS MISES EN ŒUVRE

Les actions du volet « Climat-Air-Energie » de la communauté de communes Dronne et Belle, ainsi que les actions communes du Contrat d'Objectifs Territorial (COT) avec l'ADEME sont des actions à mettre en œuvre directement par les communautés de communes. Ces actions s'intègrent par nature dans le PCAET de chaque EPCI, mais peuvent parfois avoir parfois un libellé plus opérationnel. Lorsque certaines actions identifiées dans le COT ne pouvaient pas être directement reliées à une

action PCAET, il a été fait le choix de les ajouter dans les orientations du PCAET correspondant le mieux. Il en est ainsi des actions suivantes :

- 1.1.8 – Favoriser la mobilité durable des agents
- 2.2.3 – Remobiliser le parc vacant
- 3.3.1- Conventionner avec les chambres consulaires
- 3.3.3 – Maitrise d’œuvre programme tourisme durable
- 4.4.1. Définition d’un plan de Mobilité à l’échelle du Périgord Vert
- 5.5.2. Suivre la vulnérabilité du territoire
- 5.5.3. Gestion des inondations et des berges

Par ailleurs, une action portant sur la « consolidation de la stratégie ENR » de la communauté de communes a été ajoutée, car il nous semblait pertinent de l’identifier séparément des orientations de l’axe 6.

Ainsi, alors que le PCAET comporte 77 actions, le bilan 2021-2024 porte sur 85 actions au total. L’analyse des informations collectées lors des entretiens et dans les documents transmis a permis d’attribuer un stade d’avancement à chaque action du PCAET : à venir, en cours, réalisée, abandonnée (figure 4).

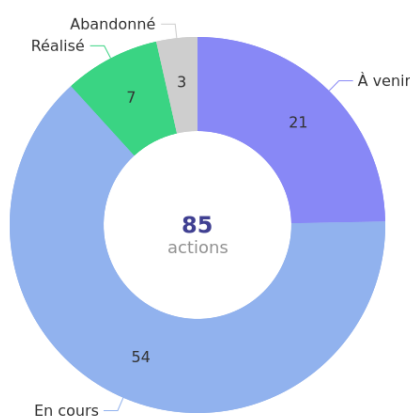
Sur ces 85 actions, 7 ont d’ores et déjà été réalisées :

- 1.2.1. Permettre la dématérialisation des formations et des réunions
- 1.2.3 Développer le télétravail pour les agents
- 5.1.1. Prendre en compte les risques naturels liés au changement climatique dans les documents d’urbanisme
- 5.2.1. Promouvoir la prescription bois dans les PLUI
- 6.1.1. Diffuser le cadastre solaire sur bâtiments publics et communiquer sur la volonté de développer des projets solaires sur toitures publiques
- 6.1.2. Déterminer des zones favorables aux ENR
- En + : Consolider la stratégie de développement des ENR.

Par ailleurs, 3 actions ont été abandonnées, par manque de temps ou de pertinence.

- 1.4.3. Créer et diffuser une newsletter DD au grand public
- 1.4.4. Instaurer une note d’éco-responsabilité dans toutes les décisions et délibérations de la collectivité
- 4.3.2. Développer les tiers-lieux pour le télétravail et le co-working.

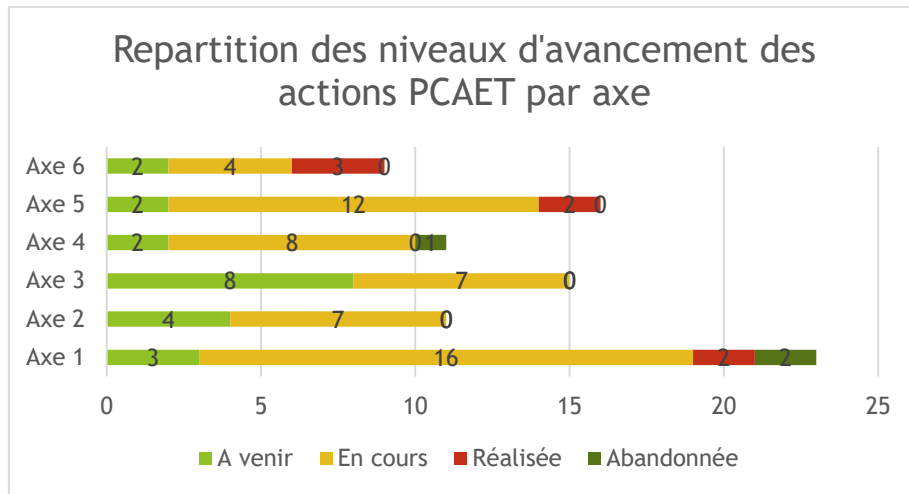
Figure 6 Répartition des actions du PCAET par niveau d’avancement



L’analyse de la répartition de l’avancement des actions par axe (figure 5) permet d’identifier que les axes 5 « Aménager un territoire adapté au changement climatique et résilient », 1 « Collectivités exemplaires » et 6 « Développer fortement les ENR » sont ceux sur lequel le taux d’actions réalisées ou en cours sont les plus importantes (respectivement 87,5% ; 78,26% et 77,77 %). L’axe 4 « Se déplacer moins et mieux » arrive juste derrière (72,72 %).

Il faut également noter que les axes 2 « Rendre les bâtiments performants et adaptés au changement climatique » et 3 « Mobiliser les acteurs économiques sur des démarches durables » comptent un nombre d'actions important qui n'ont pas encore démarrées.

Figure 7 Répartition des niveaux d'avancement des actions PCAET par axe



PRINCIPALES REALISATIONS ET REUSSITES

AXE 1 : COLLECTIVITES EXEMPLAIRES

ORIENTATION 1.1. : GESTION DU PATRIMOINE PUBLIC

N° action	Intitulé de l'action	Etat avancement
1.1.1.	Entretien/ maintenance des bâtiments publics	En cours
1.1.2.	Optimiser l'éclairage public	En cours
1.1.3.	Définir des règles partagées pour la rénovation et la construction neuve	A venir
1.1.4.	Mettre en place un plan pluriannuel pour la rénovation et la construction	En cours

Focus Entretien – maintenance des bâtiments publics

Grâce à un partenariat renouvelé (2021-2023, puis 2024-2026) avec le Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne (SDE 24), la Communauté de communes et ses communes bénéficient des prestations du « Paquet énergie », à savoir :

- Les études énergétiques sur le patrimoine : diagnostics et audits énergétiques dans les bâtiments, diagnostics énergétiques en éclairage public ;
- Le déploiement des horloges astronomiques ;
- Le déploiement des bornes de charge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables ;
- Etudes de faisabilité d'installation ENR sur bâtiments publics.

Ainsi, en 2023 et 2024, un bilan énergétique du patrimoine de l'EPCI a été réalisé et des pré-diagnostics et audits énergétiques ont été réalisés sur 10 bâtiments communautaires. Par ailleurs, au cours de ces dernières années, certaines communes ont réalisé des audits énergétiques sur certains de leurs bâtiments, via le SDE24, l'ATD24 ou des bureaux d'études indépendants.

Ces premières étapes d'état des lieux ont conduit les collectivités à rénover des bâtiments publics :

- Ecoles : Brantôme (2022), Bourdeilles (2023), La Chapelle-Faucher (2022 et 2024) ;
- Salle des fêtes : Brantôme (St Crépin et Valeuil en 2022, Sencenac-Puy de Fourches en 2023), St Felix (en 2022), La Chapelle-Faucher (2023) ;
- Logements : CCDB (La Gonterie en 2022, Quinsac 2024, St Pancrace en 2024) ; Mareuil en Périgord (2023-2024).

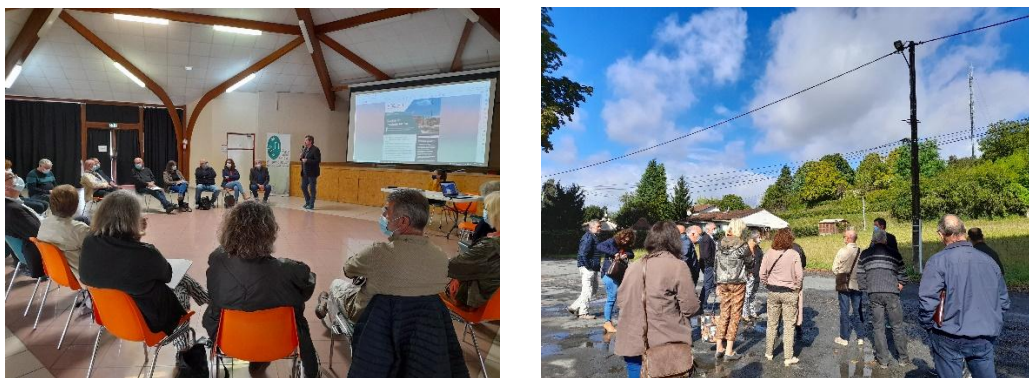
Parallèlement, un travail a été engagé en 2024 avec l'ATD 24 pour développer un outil partagé d'informations et de suivi des interventions sur le patrimoine communautaire (formation de deux agents à l'outil). Il se poursuivra en 2025 avec la formation des agents des services techniques et des élus concernés, ainsi que par le développement et la complétude des informations sur l'outil.

Enfin, un compte collectivité a été créé auprès d'ENEDIS en 2024 et l'espace « Mesures et Services » pourra être activé en 2025, permettant de suivre « en temps réel » les consommations électriques des bâtiments utilisés par la communauté de communes (grâce à la transmission des données par les compteurs Linky).

Focus – Optimiser l'éclairage public

Le 20 septembre 2021 à Mareuil, la communauté de communes a invité tous les élus communaux à une réunion sur l'éclairage public afin de les inciter à moderniser leur parc dans l'objectif de diminuer (1) la consommation énergétique et (2) la pollution lumineuse, deux objectifs du PCAET. Laurent DAGUET du Syndicat Départemental de l'Energie de Dordogne (SDE24), Jeanne LEROY du Parc Naturel Régional Périgord-Limousin (PNR-PL) et Michel Deromme de l'Association nationale pour la protection du ciel et de l'environnement nocturnes (ANCPEN) ont convaincu les élus de se lancer dans la démarche.

Figure 8 Photos de la réunion du 20 septembre 2021, à Mareuil en Périgord



Ainsi, les communes de Brantôme en Périgord, Mareuil en Périgord, Bourdeilles, Champagnac de Belair, Saint-Félix de Bourdeilles ont signé en 2022 et 2023 le contrat Nouvelle Donne du SDE24 pour une modernisation de leur parc d'éclairage public et se sont ainsi engagées dans la mise en œuvre de plusieurs actions concrètes : suppression de certains points lumineux non utiles, remplacement des luminaires vétustes, passage à la LED, modification des plages horaires d'éclairage, variation de l'intensité lumineuse sur la période d'éclairage,...

Par ailleurs, hormis les communes de Bussac, Biras et la Chapelle-Montmoreau, toutes les communes de Dronne et Belle sont en 2024 engagées dans une démarche de réduction de la pollution lumineuse par l'optimisation de leur éclairage public, via en particulier :

- la limitation des temps d'allumage (13/16),
- le remplacement des luminaires (8/16),
- la modification orientation éclairage (4/16),
- l'utilisation d'ampoules adaptées (3/16).

Perspective – Réalisation d'un SDIE et d'un PPI

Dans le cadre de son plan d'actions « Climat Air Energie » du Contrat d'Objectif Territorial avec l'Ademe (validé en Conseil communautaire le 25 janvier 2024), la Communauté de communes a décidé de réaliser un schéma directeur immobilier multi-enjeux (SDIE) dans une perspective de programmation pluriannuelle des investissements, notamment en matière d'amélioration de l'efficacité énergétique de son patrimoine immobilier.

Le cahier des charges a été finalisé fin 2024 et le marché sera lancé début 2025. Une demande de subvention au programme Chêne d'ACTEE+ est envisagée pour une prise en charge à hauteur de 60 % de l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration de ce SDIE.

ORIENTATION 1.2. : GESTION DES DEPLACEMENTS

N° action	Intitulé de l'action	Etat avancement
1.2.1	Permettre la dématérialisation des formations et des réunions (y compris entretien d'embauche)	Réalisé
1.2.2	Mettre en place des PDA : Repenser les déplacements sur la base d'un diagnostic, permettant de fixer des objectif/s, et de mettre en place une évaluation	A venir
1.2.3	Développer le télétravail pour les agents	Réalisé
1.2.4	Optimiser l'utilisation des véhicules non-thermiques de la collectivité	En cours
1.2.5	Diminuer les émissions de GES générées par la flotte de véhicules	En cours

Focus – Mise en place des moyens de dématérialisation des formations et réunions

Suite à la crise du Covid, la communauté de communes Dronne et Belle a investi dès 2020 dans l'achat et la location de matériel informatique pour faciliter l'organisation de formations et réunions sous forme dématérialisée, ainsi que le télétravail pour certains agents. En particulier, en

- 2021 : achat de 5 PC portables et de 8 casques + contrat de location de 5 ans de 2 écrans interactifs
- 2022 : achat de 10 PC portables + contrat de location de 5 ans de 3 PC portables
- 2023 : achat de 3 PC portables, 2 tablettes, 4 stations d'accueil de PC + contrat de location de 5 ans de 6 PC portables
- 2024 : achat de 7 PC portables

Par ailleurs, la CCDB a contractualisé avec Orange, également prestataire téléphonie, une solution de visio-conférence sur les années 2020-2021. Toutefois, cette solution n'a plus été commercialisée les années suivantes et la collectivité utilise depuis d'autres outils gratuits de visio-conférence, tel Jeetsi Meet.

Focus – Mise en place du télétravail

Suite à la crise du Covid, un certain nombre d'agents ont réalisé du télétravail. Une discussion a alors été engagée en CST pour mieux définir les modalités de travail au sein de la collectivité et par délibération en juin 2022 (n°2022 06 67), la communauté de communes a instauré officiellement les règles de télétravail de ses agents. En janvier 2024, les modalités de télétravail ont été actualisées (délibération n°2024 01 04).

Parallèlement, à partir de 2021, des ordinateurs portables ont été acquis ou loués par la communauté de communes pour ses agents (voir paragraphe ci-dessus) et en janvier 2022, un accès sécurisé aux serveurs a été installé sur ceux-ci, facilitant ainsi le télétravail et garantissant la sécurité des données.

Le tableau ci-dessous illustre la part des agents de la CCDB qui télétravaille et le nombre de jours cumulés de télétravail au sein de la CCDB. On remarque une augmentation de ces deux indicateurs entre 2021 et 2024.

Figure 9 Tableau indicateurs de télétravail des agents CCDB

Année	Nb agents CCDB pratiquant le télétravail	Nb de jours de télétravail des agents CCDB
2021	0	0
2022	23	132
2023	22	367
2024	27	489

Focus – Mise en place du forfait mobilité durable et souplesse des horaires

Par délibération en septembre 2024 (n°2024 09 122), la communauté de communes a instauré le forfait mobilité durable et une souplesse dans les horaires d'arrivée et de départ, facilitant pour ses agents les alternatives à l'autosolisme (covoiturage, vélo) pour les trajets domicile-travail.

N° action	Intitulé de l'action	Etat avancement
1.3.1	Instaurer l'éco-responsabilité dans les appels d'offres	A venir
1.3.2	Organiser des marchés groupés de fournitures intégrant des critères environnementaux.	En cours
1.3.3	Diminuer les énergies fossiles pour tous les bâtiments	A venir

Focus – Marchés publics éco-responsables

- **Marché groupé de produits d'entretien et d'hygiène (CCDB + CIAS)**

Suite au projet santé-environnement entamé en 2019 dans les services petite enfance de la CCDB et à la crise du covid-19, un marché de fourniture de produits d'entretien, commun à l'ensemble des services de la CCDB et du CIAS, a été lancé en 2021, intégrant des critères d'écolabel pour chacun des lots. Ce marché a été renouvelé fin 2024.

- **Marché groupé d'électricité et de gaz vert**

La communauté de communes Dronne et Belle adhère au marché groupé d'électricité et de gaz vert du SDE 24 depuis 2020. Les contrats avec le fournisseur sélectionné sont de 3 ans. Ils ont été renouvelés pour la période 2023-2025. Ainsi, 25 sites bénéficient d'une électricité à 70 % verte et 2 sites sont raccordés en gaz vert. Par ailleurs, le marché groupé pour 2026-2028 va être lancé en 2025 ; la communauté de communes Dronne et Belle a indiqué au SDE4 son intention d'y adhérer.

- **Construction bâtiments enfance-jeunesse BEPOS à Brantôme et Mareuil**

Souhaitant livrer aux générations futures un patrimoine durable, les exigences environnementales des cahiers des charges portaient sur l'atteinte du caractère à énergie positive du bâtiment (via une conception bioclimatique, la réduction de l'ensemble des consommations énergétiques et la production d'énergie renouvelable), mais également sur l'utilisation de matériaux à faible impact environnemental, privilégiant ainsi les matériaux biosourcés.

Le bâtiment « La Passerelle » situé à Brantôme a ainsi été conçu avec des matériaux bio-sourcés pour l'isolation et l'utilisation de la géothermie pour le chauffage l'hiver et le rafraîchissement l'été. Il est à noter que la première année d'occupation du



Figure 10 La Passerelle, juin 2022

bâtiment a connu de nombreux problèmes de régulation thermique liée à des problèmes sur l'installation géothermique. A noter que parallèlement à la démarche sur les produits d'entretien, une réflexion a été menée par la CCDB dans le cadre de l'équipement de ce nouveau Pôle enfance-jeunesse de Brantôme. Ainsi, ce bâtiment conçu dans le respect de l'environnement (bâtiment à énergie positive et utilisant des matériaux biosourcés) est désormais également équipé de mobiliers éco-labellisés.



Figure 11 Photo-montage "Repaire de la Belle", décembre 2024

Le futur bâtiment enfance-jeunesse-culture qui verra le jour à Mareuil en Périgord en 2026 sera conçu avec une armature terre/paille et des matériaux isolants biosourcés. Il présentera en outre une toiture en partie végétalisée et en partie photovoltaïque, avec récupération de l'eau de pluie.

- **Rénovation d'un bâtiment vacant en ressourcerie, avec toiture PV**

Le projet de ressourcerie a été impulsé par l'association le Tri'cycle enchanté et soutenu par la communauté de communes Dronne et Belle, avec la mise à disposition de locaux vacants réhabilités d'environ 1200 m², ainsi que d'espaces de stockage importants en extérieur sur le site d'une friche industrielle. Sur la toiture, ainsi que sur les espaces extérieurs, des panneaux photovoltaïques et des ombrières ont été installés pour une production de 900 kWc.



Figure 13 Inauguration de la Ressourcerie, 28 juin 2023

DÉPENSES		RECETTES	
Nature	Montant (€HT)	Financier	Montant(€)
Travaux	1 246 991,00	État (DETR)	63 000
Maîtrise d'œuvre	101 610,64	État (FSIPL)	105 900
Autres frais et études	43 704,75	ADEME	183 000
		Conseil Régional	241 717
		Conseil Départemental	211 202
		Europe (LEADER)	209 459,07
		Autofinancement	378 029,34
TOTAL	1 392 307,41		1 392 307,41

Figure 12 Budget Ressourcerie

- **Marchés de Brantôme en Périgord**

La commune de Brantôme en Périgord a lancé ces dernières années 3 marchés avec des clauses environnementales et sociales:

- **Fleurissement de la commune** (marché passé en 2022-2023, pour un montant de 52 266 € ; renouvelable deux fois par expresse reconduction, jusqu'en juillet 2025, avec l'association d'insertion ALAIJE). Il a été demandé à l'entreprise de privilégier les plantes durables dans le temps, s'intégrant au paysage local, les associations de vivaces, de bulbeuses et de plantes annuelles ou bisannuelles afin d'éviter les renouvellements complets de massifs et de mettre en œuvre :
 - ✓ un arrosage raisonné : pomper l'eau dans la Dronne, poser l'arrosage goutte à goutte fourni par la commune, ne pas arroser en pleine journée et en plein soleil ;
 - ✓ un paillage végétal adapté sur les massifs ;
 - ✓ une « lutte » contre les gastéropodes et insectes nuisibles (pucerons notamment) de façon ciblée et écologique ;
 - ✓ un désherbage manuel (le désherbant sélectif n'est pas autorisé) et/ou thermique ;
 - ✓ une culture des semis et plants dans leur entreprise par des méthodes compatibles avec l'agriculture biologique ;
 - ✓ un amendement des sols par des méthodes compatibles avec l'agriculture biologique ;
 - ✓ le tri sélectif et de soumettre au maître d'ouvrage, pour chacune de ces interventions et selon le type de déchets collectés, une éventuelle solution de valorisation (broyage, paillage, compostage ou autres recyclages, etc.) ; le brûlage des déchets étant formellement interdit.
 - ✓ Par ailleurs, la structure titulaire du marché devait être une structure d'insertion par l'activité économique.
- **Restauration scolaire de l'école de Brantôme** (marché passé en 2022-2023, pour un montant de 100 000 € ; refait pour la période 2023-2026, reconductible deux fois jusqu'en 2028). C'est l'entreprise ELIOR qui est titulaire. La qualité des repas doit répondre à la loi EGALIM, et a pour but de favoriser une alimentation durable pour tous (saisonnalité, circuits courts, signes d'origine et de qualité), ainsi que de limiter le gaspillage alimentaire.
- **Construction de la nouvelle mairie** (marché passé en 2022, travaux 2023-2024, livraison en janvier 2025) : La construction s'inscrit dans une démarche environnementale exemplaire pour répondre aux critères de bâtiment basse consommation RT 2012 et tendre à répondre à ceux du RE 2020. Les solutions constructives renvoient à des techniques traditionnelles modernisées et non délocalisables (charpente traditionnelle, mur paille, enduit chaux et maçonnerie de pierre de Brantôme). Les matériaux sont biosourcés ou géosourcés ou issus du recyclage ou du réemploi. La production de chaleur exploite les énergies renouvelables en biomasse. Le projet comprend également le réaménagement végétalisé de l'espace actuellement artificialisé en parking, avec des plantations mellifères, arbres, niches et refuges pour la biodiversité dans les parois du bâti.



Figure 14 Nouvelle mairie de Brantôme en Périgord

Perspective – Stratégie d’achats responsables

Dans le cadre du Contrat d’Objectifs Territorial, la communauté de communes s’est engagée dans une démarche d’économie circulaire, en complément du volet climat-air-énergie. Parmi les actions à mettre en œuvre d’ici 2026, la question des achats publics responsables a été identifiée comme prioritaire.

Une première réunion inter-EPCI a ainsi été organisée le 5 décembre 2024 avec la décision de partager une méthodologie commune pour élaborer une stratégie d’achats responsables. Par ailleurs, afin de faire connaître les futurs marchés des 4 EPCI signataires du COT et de sensibiliser les entreprises du territoire à la procédure de candidature aux marchés publics, un événement sera organisé en ce sens au cours du 2^{ème} trimestre 2025.

ORIENTATION 1.4. : SENSIBILISER – COMMUNIQUER

N° action	Intitulé de l’action	Etat avancement
1.4.1	Former et mobiliser les élus et les agents publics sur les thématiques « Développement Durable » et en particulier sur « climat – air - énergie »	En cours
1.4.2	Développer des actions d’éducation et de sensibilisation, en direction de la population	En cours
1.4.3	Créer et diffuser une newsletter DD au grand public	Abandonné
1.4.4	Instaurer une note d’éco-responsabilité dans toutes les décisions et délibérations de la collectivité	Abandonné
1.4.5	Créer une charte de l’organisation d’événements éco-responsables	A venir
1.4.6	Optimiser la communication dématérialisée	En cours

Focus : Formation et mobilisation des élus et agents publics

A peine le PCAET approuvé, les nouveaux élus ont pu, le 22 mars 2021, échanger sur leurs actions en cours et à venir, dans le cadre du **Parcours élus « Agir sur mon territoire »** de l’ADEME. Par ailleurs, des groupes de travail, des commissions et des conférences des maires sont régulièrement organisés sur des thématiques Climat-Air-Energie. Les élus sont également invités régulièrement à des formations organisées par des acteurs départementaux, tel le SRBD, le SDE24 ou le PNR-PL sur des sujets liés à cette thématique.

- 22 mars 2021 : formation Ademe « Agir sur mon territoire », en partenariat avec la communauté de communes Périgord Limousin
- 15 juin 2023 : journée de sensibilisation des élus aux eaux souterraines, organisée par le SRBD
- 7 novembre 2023 : conférence des maires sur l’impact du changement climatique sur la forêt et la manière de prévenir le risque incendie de forêt, avec la participation de Fabienne Benest du réseau Acclimaterra, du SDIS et du SMDFCI
- Janvier à septembre 2024 : parcours d’initiation Élus du CLER, Réseau pour la Transition Énergétique, sur les Énergies Renouvelables, suivi par 2 élus
- 31 mai 2024 : Restitution des « Dire de l’Etat » sur la forêt en Dordogne, présence de 2 élus.
- 25 novembre 2024 : conférence des maires sur l’autoconsommation collective, proposée à tous les élus communautaires.



Figure 15 Affiche Journée de sensibilisation aux eaux souterraines du 15 juin 2023, SRBD



Figure 16 Présentation Acclimaterra, 7 novembre 2023

De plus, suite à la signature du Contrat d'Objectifs Territorial avec l'ADEME, les agents et les élus volontaires de Dronne et Belle ont pu bénéficier à partir de 2023 de formations sur les thématiques « Climat Air Energie », « Economie Circulaire » et « Mobilités actives ».

- 27 et 28 février 2023 : Lien entre PCAET et ECI (ADEME) – 1 agent
- 29 novembre 2023 : Adapter sa communication et convaincre dans le cadre du programme Territoire Engagé (ADEME) – 1 agent
- 7 décembre 2023 : bilan à mi-parcours PCAET (CNFPT) – 1 agent
- Septembre et octobre 2024 : formation ECI (ADEME) – 1 agent
- 8 avril 2024 : atelier de sensibilisation à l'économie circulaire, organisé avec la communauté de communes Périgord Nontronnais - 12 agents et 6 élus présents
- 7 et 24 octobre 2024 : formation aux mobilités actives, organisée par l'ADMA – 2 agents et 1 élu
- Octobre 2024 : formation sur les achats responsables (ADEME) – 2 agents

Enfin, les directeurs des différentes structures enfance-jeunesse de la communauté de communes sensibilisent leurs agents aux thématiques environnementales, dans la continuité des actions en santé-environnementale commencées en 2019. Ainsi, les agents de la crèche de Mareuil ont suivi une formation sur l'alimentation faite maison et les circuits courts en 2024.

A noter également que des événements grand public ont été organisés sur ces thématiques, auxquels les élus et agents ont été conviés à participer (voir paragraphe ci-dessous).

Focus - Les jeunes du PV se mobilisent pour le climat

Les jeunes du Périgord Vert ont bien compris les enjeux du dérèglement climatique et ont décidé de s'engager pour le climat dans des actions à leur échelle dès fin 2019. Coordonné par le Centre Social du Ruban Vert et grâce au soutien financier de la Région Nouvelle-Aquitaine, de la CAF de Dordogne et des communautés de communes Dronne et Belle et Périgord Limousin, une vingtaine de collégiens de Brantôme, Mareuil, Thiviers et la Coquille ont d'abord échangé entre eux lors de plusieurs rencontres organisées en 2020 dans le cadre du temps scolaire et extra-scolaire afin de définir les actions qu'ils pourraient mettre en place. Confrontés comme nous tous à l'épidémie de Covid, une première thématique a émergé : la construction et le déploiement de poubelles participatives pour récupérer les masques jetables et sensibiliser au tri des déchets.

Pendant leurs vacances de février et d'avril 2021, dans le cadre d'ateliers organisés par les missions jeunes des communautés de communes Dronne et Belle et Périgord Limousin, ces jeunes ont imaginé et construit différentes poubelles, incitant les utilisateurs à répondre à des questions sur l'environnement en jetant les masques dans l'un des deux compartiments de la poubelle. Ils ont ensuite installé ces poubelles dans leurs collèges et créé l'événement auprès de leurs camarades. Une vidéo a été tournée pour l'occasion : <https://www.youtube.com/watch?v=m7O08wQjm1w>



Figure 17 Les jeunes du Périgord Vert se mobilisent pour le climat, Mareuil en Périgord, octobre 2021 et Condat sur Trincou, juin 2021



Par ailleurs, chaque année, dans les collèges de Brantôme et Mareuil sont élus des éco-délégués. Ils ont pour mission de sensibiliser leurs camarades aux gestes quotidiens et de proposer des actions comme des marches vertes, plantation de haies, ...

Figure 18 Rassemblement des éco-délégués

Focus : actions du service enfance-jeunesse de la CCDB

- *ALSH Brantôme*

Lors de l'entrée dans les locaux de la Passerelle à Brantôme (en septembre 2021), l'équipe d'animation avait déjà amorcé un grand projet de sensibilisation autour des déchets avec l'animatrice du SMD3 auprès des enfants. Ainsi, dès les premiers jours d'utilisation, toutes les salles étaient équipées de poubelles de tri et un compost a été mis en place pour tous les usagers du site. Les enfants, déjà sensibilisés, ont pu facilement mettre en place les gestes de tri. De nombreuses animations ont aussi permis aux enfants de limiter le gaspillage (de papier, de nourriture, ...) et de mettre en pratique des gestes de sobriété (éteindre les lumières en sortant des salles, fermer les portes derrière eux, ...). De plus, le bâtiment est équipé de dispositifs de détection pour l'intensité des lumières, de boutons presseur pour l'usage de l'eau et bien d'autres équipements (panneaux photovoltaïques, chaleur et refroidissement géothermique, ...). Enfin, de la vaisselle réutilisable et des serviettes en tissu sont utilisées pour les repas.

L'équipe d'animation propose également de nombreuses activités en lien avec l'environnement comme des découvertes sensorielles de la nature, des balades nature, du land'art, des observations, des activités de reconnaissances, des recherches de traces et indices, des ramassages de déchets, des activités dites de récup et de réemploi, ... Elle propose aussi des projets qui s'inscrivent sur une période plus longue comme le projet CPN, la section nature, la ferme pédagogique (en lien avec la ferme pédagogique de Brantôme), la création d'un coin pour la biodiversité avec la zone de non fauche, le mur en pierre, l'hôtel à hérissons et l'hôtel à insectes (en lien avec la Fée des Champs : intervenant), le parcourer (en lien avec le PNR). L'équipe d'animation agit aussi avec l'équipe du Tri-cycle enchanté pour des ateliers/animations au jardin d'Alaije.

- *Crèche Mareuil*



Figure 19 Sortie en forêt

Outre le fait que les enfants jouent en extérieur par tout temps ou presque dans le grand jardin de la crèche, tous les ans, des sorties en lien avec la nature leur sont aussi proposées : ferme pédagogique et centre équestre de Brantôme, le Parc sauvage et le moulin de la Tour Blanche, le parc aventure nature à Massignac en Charente, l'élevage de truites de Mareuil, mais aussi des sorties en forêt...

Par ailleurs, les enfants vont régulièrement au marché de Mareuil afin d'acheter fruits, légumes, fromage... et participent à des ateliers culinaires. De plus, depuis le printemps 2024, la crèche dispose d'un potager dont les enfants s'occupent (semis, arrosage, entretien et récolte). Ces activités leur permettent de comprendre d'où vient ce qu'ils mangent.



Figure 20 Activité potager

Focus : actions du service culture de la CCDB et des associations du territoire

- *Grainothèque*



Depuis plusieurs années, le réseau des médiathèques de Dronne et Belle propose une grainothèque, lieu d'échanges et de partage de semences récoltées par les jardiniers amateurs.

En complément des livres, les visiteurs des médiathèques poursuivent ainsi leurs expériences et passion pour le jardinage en échangeant gratuitement leurs graines de légumes, aromatiques et fleurs.

Figure 21 La grainothèque de la médiathèque de Champagnac de Belair

- Animations grand public

Le service culture de la communauté de communes Dronne et Belle, ainsi que les associations du territoire (Ruban Vert, le Tri-cycle enchanté, le Repair café, le café associatif de Léguaillac de Cercles, le Comptoir des gouyats, le Conseil de Développement Durable du Périgord Vert,...) proposent chaque année une série d'événements en lien avec des thématiques « Climat-Air-Energie », tel que la connaissance de la nature et la biodiversité, les déchets, l'eau ou encore l'alimentation (voir les quelques affiches ci-dessous).



Figure 22 Affiches des événements 2021-2024

- COTEAC

Depuis 2018, la Communauté de communes Dronne et Belle s'est engagée en faveur du développement de parcours artistiques et culturels pour tous les habitants et particulièrement les enfants et les jeunes. Elle est accompagnée pour cela par la Direction Régionale des Affaires Culturelles Nouvelle-Aquitaine, l'Éducation Nationale et le Conseil Départemental de la Dordogne. Un CoTEAC (Contrat Territorial d'Éducation Artistique et Culturelle) a été signé en mai 2023 pour formaliser cette dynamique territoriale.

o Parcours L'homme et l'eau

Le projet l'homme et l'eau est porté par le Ruban Vert depuis plusieurs années en Dronne et Belle. Il a pour vocation de valoriser le patrimoine local par le biais d'actions variées. Dans le cadre du COTEAC 2022, le projet s'est déployé sur deux communes :

- Cantillac (d'avril à septembre), avec la complicité de l'association Cantill'active et de la municipalité - découverte et nettoyage de fontaine, création de panneaux pédagogiques, présentation faune-flore, ateliers land-art, balade contée en avril, juin et septembre 2022 ;
- Bourdeilles (en octobre) avec l'école, le foyer Prada, le Tri-cycle Enchanté et la médiathèque – lecture de paysage, ateliers land-art.



Figure 23 Œuvre land'art réalisée par les enfants de l'école de Bourdeilles



Parcours Patrimoine, avec le CPIE

Les enfants et les jeunes ont été invités, dans le cadre de leur établissement scolaire, à s'interroger sur les notions de territoire et de patrimoine vivant et bâti. Par le biais de visites autour de leur établissement, accompagnés par les professionnels du CPIE, ils ont abordé des thématiques telles que l'eau et la pierre, la faune et la flore, réalisé des lectures de paysages, des protocoles de sciences participatives et des ateliers pratiques autour de divers savoir-faire locaux. En 2023, ce sont 4 classes des écoles de Brantôme, Beaussac et des collèges de Mareuil et Brantôme qui ont bénéficié de ce parcours. En 2024, ce sont les jeunes de 9 classes des écoles de Mareuil, Brantôme et Biras qui ont bénéficié de ce parcours.

Figure 24 Intervention du CPIE à l'école de Biras, découverte de la flore

- Micro-folie de Brantôme en Périgord

Dans ce contexte, la communauté de communes Dronne et Belle et la commune de Brantôme en Périgord ont candidaté en 2023 à la mise en place d'une Micro-Folie sur le territoire. La Micro-Folie est un projet culturel, porté par le Ministère de la Culture et coordonné par La Villette, qui réunit les plus grands musées nationaux tels que le Louvre, le Centre Pompidou ou encore le Musée d'Orsay. Les chefs-d'œuvre des collections ont été numérisés en très haute définition et mis à la disposition de structures culturelles comme la Micro-Folie Dronne et Belle.

Lieu de vie culturel gratuit, le visiteur peut aiguïser sa curiosité et sa créativité grâce à des innovations numériques permettant de s'immerger dans des univers artistiques majeurs de notre patrimoine. Elle permet de proposer des séances de médiation et d'éducation artistique et culturelle pour le public scolaire et des conférences pour un public large et varié. Pour le public scolaire, chaque rencontre avec les œuvres se fait en lien avec le projet pédagogique de la classe et s'adapte en fonction des cycles. Ce sont ainsi environ 350 élèves (niveau primaire et collège) qui ont été accueillis depuis 2023 sur le thème de la nature et de l'environnement.



Figure 25 Séance pour les scolaires à la Micro-Folie

Focus : Labellisation « Etablissement en Démarche globale de Développement Durable »



Figure 26 Label E3D de la ZAP Nord Dordogne

En 2023, le label « E3D » (École ou Établissement en Démarche globale de Développement Durable) a été attribué à toutes les implantations scolaires de la Zone d'Animation Pédagogique (ZAP) Nord Dordogne, pour une durée de 3 ans.

Cette labellisation a été développée par le ministère chargé de l'éducation nationale pour reconnaître et encourager les écoles et établissements scolaires qui s'engagent dans une démarche globale de développement durable. Il s'agit de conduire une approche transversale à l'échelle de l'établissement tout entier, en établissant une continuité entre les enseignements, les actions et projets pédagogiques, la vie scolaire, la gestion et la maintenance de la structure scolaire (consommation d'eau et d'énergie, collecte des déchets, lutte contre le gaspillage alimentaire...), tout

en s'ouvrant sur l'extérieur, notamment sur le territoire et ses acteurs, par le partenariat.

Focus : actions de sensibilisation/ animation par d'autres acteurs du territoire

- Mars à juin 2023 : Printemps sans tondeuse, organisée par le PNR-PL dans le cadre du programme Wild Bees Life
- 10 avril 2024 : Animation, suivie d'une balade d'identification des espèces protégées du PNR du Périgord - Limousin, en mettant l'accent sur les orchidées, sur les lieux-dits Les



Figure 27 Journée écocitoyenne du 5 juin 2024



Brandichoux et Milauvieux, sur la commune de Rudeau-Ladosse. Proposée par trois étudiants du BTSA Gestion et Protection de la Nature à Périgueux, via un projet d'initiative et de communication (PIC).

- 5 juin 2024 : journée communautaire éco-citoyenne de l'association Aurore, organisée en collaboration avec l'association Surf Rider et les Initiatives Océanes, pour un nettoyage des rives de la Dronne.
- 22 et 23 juin 2024 : week-end de prospection Libellules, organisé par le Conservatoire des espaces naturels.

Figure 28 Affiche du week-end de prospection libellules, juin 2024

Focus – Relais d'informations des partenaires sur les médias des collectivités

Les collectivités utilisent leurs médias traditionnels (magazine communautaire et communaux, site Internet, Facebook, Panneau Pocket pour certaines communes) pour diffuser des informations aux habitants et font le relais de communication de partenaires locaux, départementaux, régionaux et nationaux.

- Préfecture : Restrictions d'eau ;
- Plateforme départementale de rénovation énergétique Dordogne-Périgord : conseil et info énergie pour l'habitat ;
- FREDON : Lutte contre l'ambrosie ;
- PNR-PL : programme d'animations, « Vis ma vie de bucheron » ;
- CEN : campagne de comptage d'espèces ;
- ATMO : pollution de l'air, notamment par les pollens de plantes allergisantes ;
- Lutte contre les incendies : Obligation Légale de Débroussaillage (OLD).

Focus – Sensibilisation grand public sur les questions énergétiques

- **Conférence-débat grand public sur les ENR du 13 décembre 2021 à Brantôme**

Lors de cette conférence-débat, les intervenants, Monsieur Compagnon, professeur à Sciences Po Bordeaux et Monsieur Roche, chargé de projets au sein de la chaire TRENT (transition énergétique territoriale), tous deux membres du collectif Acclimaterra, nous ont rappelé les conséquences du changement climatique sur nos territoires et la nécessité de développer les énergies renouvelables. Ceci pour diminuer notre impact sur le changement climatique, mais aussi pour avoir plus d'autonomie énergétique, dans un contexte de raréfaction des énergies fossiles. Les types d'ENR à développer sur Dronne et Belle a été sujet de discussion, de même que la localisation de ces équipements. Enfin, des habitants ont exprimé leur intérêt pour une prise en main citoyenne de ce développement des ENR...



Figure 30 Conférence débat sur les ENR, décembre 2021

Une soixantaine de personnes ont participé à cet événement.



Figure 29 Affiche de la conférence débat, 13 décembre 2021

- **Événements grand public sur les projets citoyens, en octobre-novembre 2022**

- Stands lors d'événements locaux pour échanger avec un public ciblé sur la démarche de la communauté de communes pour développer les ENR et les projets citoyens sur son territoire ;
 - Festival de la Récup' organisé à Bourdeilles par l'association le Tricycle enchanté le 1 octobre 2022,
 - Journée d'information sur le projet d'habitat partagé à Mareuil organisé par le Rhizome sur Belle le 22 octobre 2022,
 - « Caverne du Repair café » de Condat sur Trincou le 8 novembre 2022



Figure 31 Affiches du ciné-débat et du café-débat sur l'énergie citoyenne, novembre 2022

- Un ciné-débat (grand public- 3 citoyens présents) autour du film « We The Power », le 8 novembre 2022 pour sensibiliser à l'appropriation citoyenne de la production d'énergie ;
- Un café-débat (public sensibilisé – une quarantaine de citoyens présents) le 22 novembre 2022 au sein du café associatif de Léguaillac de Cercles autour du témoignage de deux sociétés citoyennes : Enercip (24) et Fabrikwatt (16)

- **Café-débat sur l'autoconsommation collective, le 19 juin 2023 à la Gonterie-Boulouneix**

Au vu des coûts de l'énergie, la question de projet d'autoconsommation de l'énergie produite par des installations ENR a été posée à plusieurs reprises. Ainsi, la Communauté de communes a organisé en juin 2023 un café-débat sur le sujet. Caroline Ligorio, spécialiste du sujet à CIRENA, a expliqué sous forme de quizz en quoi cela consiste exactement, ainsi que les avantages de l'autoconsommation collective par rapport à l'autoconsommation individuelle.



Figure 33 Café-débat "autoconsommation collective", juin 2023



Figure 32 Affiche café-débat sur l'autoconsommation collective, juin 2023

- **Journée « Les 10 jonctuses » d'ENERCOOP, le 11 décembre 2024 à Brantôme**

Pour célébrer son dixième anniversaire, Enercoop se déplace dans chaque département à la rencontre de ses sociétaires, mais aussi du grand public pour des journées d'échanges sur les énergies renouvelables et citoyennes, afin d'imaginer les futures coopérations. En Dordogne, cet événement a été organisé à Brantôme avec la Communauté de communes Dronne et Belle et CIRENA.

La matinée, un atelier « world café » sur la coopération pour la transition énergétique du territoire a été animé par ENERCOOP. Après un buffet offert aux participants par la Communauté de communes Dronne et Belle, deux témoignages de sociétés citoyennes (Soleil d'Ayen et Fabrikwatt) ont ouvert l'après-midi. A la suite, plusieurs ateliers animés par Enercoop et organisés en parallèle ont été proposés au grand public, ainsi qu'à des jeunes encadrés par les animateurs des ALSH (fresque des coopératives, jeu pète les plombs, quizz de l'énergie) et un atelier sur l'autoconsommation collective, animé en duo par CIRENA et Enercoop, a été proposé spécialement aux élus et techniciens. En tout, une soixantaine de personnes ont participé aux différentes animations de la journée.



Figure 34 Photos de la journée Enercoop, décembre 2024

Perspective : Guide des éco-événements pour les associations et guide des éco-gestes pour les agents de la CCDB

Suite à la première réunion du groupe inter-EPCI COT sur la communication (le 21 octobre 2024), deux premières idées de communication / sensibilisation ont émergé :

- La réalisation d'un guide des éco-événements, à destination des associations du territoire de la CCDB, à l'instar de ce qu'a réalisé la communauté de communes Périgord Nontronnais.
- La réalisation d'un guide des éco-gestes et de la sobriété, à destination en priorité des agents des 4 EPCI. Afin de recenser les idées des agents en la matière, des boîtes à idées ont ainsi été distribuées dans les différents services par les directeurs suite à une présentation en comité de direction (le 3 décembre 2024). L'ensemble des idées seront compilées et un travail de mise en forme sera réalisé par le chargé de coordination du COT, avant diffusion dans les collectivités dans le courant de l'année 2025.

Perspective : Budget vert

L'article 191 de la loi de finances pour 2024 introduit une nouvelle annexe au compte administratif ou au compte financier unique, dite « annexe environnementale des collectivités locales », afin de mesurer l'impact des budgets locaux sur la transition écologique. Le décret du 16 juillet 2024 précise les modalités d'application de cette obligation. L'annexe constitue une nouvelle cotation des dépenses budgétaires exécutées et s'appuie sur la taxonomie européenne, système de classification des activités économiques créé afin d'orienter les investissements vers des activités durables.

Par ailleurs, plusieurs outils d'aide à la conception de l'annexe sous forme de tableur et à la mesure de l'impact environnemental des dépenses (favorable, défavorable ou neutre) ont commencé à être mis à la disposition des collectivités territoriales pour faciliter leur travail. D'autres guides seront publiés courant 2025 et 2026.

Ainsi, il est prévu que début 2025, la communauté de communes, la commune de Brantôme en Périgord (seule commune de Dronne et Belle comptant plus de 3500 habitants et donc soumise à cette obligation) et le CIAS de Dronne et Belle évaluent l'impact sur l'environnement de leurs dépenses, sur l'axe « Atténuation » et pour certains comptes budgétaires. Pour les exercices 2025 et 2026 (comptes produits en 2026 et 2027), tous les comptes réels d'investissement (à l'exclusion du remboursement des annuités d'emprunt) seront évalués pour les axes « Atténuation » et « Biodiversité ».

ORIENTATION 1.5. : COORDONNER, SUIVRE ET EVALUER LE PCAET

N° action	Intitulé de l'action	Etat avancement
1.5.1	Animer le PCAET	En cours
1.5.2	Structurer un pôle « aménagement et développement durable du territoire », regroupant les services « urbanisme-habitat-paysage », « Transition énergétique et écologique » et « développement économique »	En cours
1.5.3	Coordonner/Accompagner les actions des partenaires et acteurs locaux	En cours
1.5.4	Se doter d'outils et de moyens pour suivre l'avancement et évaluer régulièrement la politique Climat Air Energie	En cours

Focus - Structuration d'un pôle

Le pôle « Développement territorial » regroupe les services Urbanisme – SPANC – Habitat – Environnement et Développement économique afin d'apporter un accompagnement coordonné aux porteurs de projets et aux administrés, en cohérence avec le projet de territoire décliné dans le PLUi-H et le PCAET.

Il est composé de 2 cadres (1 DGA, 1 chargée de mission Urbanisme, Habitat, Environnement), 3 techniciens (2 pour le SPANC, 1 pour l'OPAH) et 1,5 ETP agent administratif. Il n'y a donc pas eu création d'un poste spécifique à la transition écologique et énergétique.

Focus – Animer le PCAET

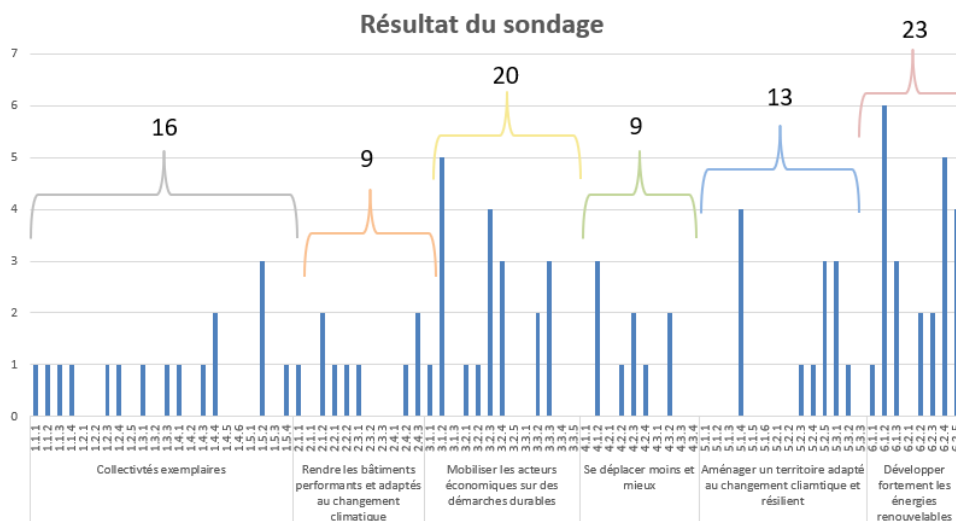
Les membres du Comité de pilotage, du Comité technique avaient été désignés par délibération en juin 2020 (délibération n°2020/16/106). Ces comités n'ont pas été réunis jusqu'à présent. Pour autant, les discussions sont menées dans le cadre de la commission Urbanisme-Habitat-Environnement, animée par Madame Landais, Vice-Présidente de cette thématique et en groupe de travail PCAET, animé par M. Brousse, élu non communautaire et délégué au PCAET. Les décisions à prendre sont ensuite débattues et approuvées en Conseil communautaire. La chargée de mission Urbanisme-Habitat-Environnement coordonne et anime le PCAET, ainsi que les autres dispositifs de transition écologique et énergétique (CRTE et COT) qui sont venus s'ajouter en 2021 et 2023. Le tableau ci-dessous présente les différentes réunions traitant du PCAET.

Figure 35 Tableau des réunions PCAET 2021-2024

Année	Type de Réunion, Date	Nombre de réunions
2021	GT PCAET, janvier Commission UHE, 23 février Présentation PCAET au service administratif CCDB GT PCAET, juillet Commission UHE, 8 juillet Commission UHE, 7 décembre GT PCAET, 13 décembre	7
2022	Commission UHE, 5 avril GT PCAET, 13 juillet Commission UHE, 23 septembre Commission UHE, 13 décembre	4
2023	GT PCAET, 11 juillet Commission UHE, 18 juillet GT PCAET, 3 octobre Commission UHE, 13 novembre GT PCAET, 27 novembre	5
2024	GT PCAET, 6 février Commission UHE, 16 avril Commission UHE, 2 juillet GT PCAET 1 octobre Commission UHE, 7 novembre Présentation bilan PCAET au CODIR, décembre	6
Total		22

Il faut également noter que bien que le PCAET de Dronne et Belle ait été approuvé par les nouveaux élus communautaires en mars 2021, un travail de priorisation des actions du PCAET a été engagé dès le début de la nouvelle mandature à l'initiative du délégué au PCAET. Ainsi, une enquête a été soumise aux membres du groupe de travail PCAET et des actions prioritaires ont été identifiées, en particulier sur les axes « Développer fortement les ENR », « Mobiliser les acteurs économiques sur des démarches durables » et « Collectivités exemplaires ». (cf figure 36).

Figure 36 Graphique des résultats du sondage de priorisation des actions PCAET, janvier 2021



Cette priorisation des actions par les élus du GT PCAET a guidé le travail de la chargée de mission sur les premières années de la mise en œuvre du PCAET. A noter cependant qu'à partir de fin 2022, un travail a été engagé avec les EPCI voisins dans le cadre de la contractualisation avec l'ADEME autour des sujets « Climat-Air-Energie » et en 2024, avec la Région dans le cadre du futur Contrat Opérationnel de Mobilité. Ainsi, si certaines actions venaient en résonance avec celles priorisées par les élus de Dronne et Belle, d'autres actions sont venues s'ajouter, notamment sur les volets « Economie circulaire » (relation directe avec l'axe 3 du PCAET) et « Mobilité » (axe 4 du PCAET), qui n'avaient pas été priorisées initialement.

Focus – Une coopération avec les EPCI voisins, actée par des contrats signés avec l'Etat (CRTE) et l'Ademe (COT)



Le Contrat de Relance pour la Transition Écologique (CRTE) du Périgord Vert, signé pour 6 ans avec l'Etat le 7 octobre 2021, regroupe les 4 communautés de communes de l'arrondissement de Nontron : CC Dronne et Belle, CC Périgord Nontronnais, CC Périgord Limousin, CC Isle Loue Auvézère.

Dans une volonté de cohérence et de simplification en termes de suivi, les orientations stratégiques du CRTE du Périgord Vert sont identiques aux orientations du PCAET de Dronne et Belle et Périgord Limousin :

Figure 37 Territoire CRTE Périgord Vert

1. Des démarches collectives exemplaires, sur un modèle d'émulation
2. Rendre les bâtiments performants et adaptés au changement climatique, sur un modèle d'adaptation
3. La mobilisation des acteurs économiques sur des démarches durables et un modèle de sobriété
4. Des déplacements mieux réfléchis, sur un modèle de solidarité
5. L'aménagement et une gestion du territoire adapté au changement climatique et résilient basés sur un modèle de préservation et valorisation du patrimoine
6. Un accroissement fort du développement des énergies renouvelables, sur un modèle d'alliance territoriale



Figure 38 Affiche de la rencontre publique CRTE Périgord Vert, septembre 2021

A l'issue du diagnostic de territoire et de la définition des enjeux et grands axes du CRTE, une rencontre publique a été organisée en septembre 2021.

Puis, chaque année, les actions menées par l'ensemble des acteurs du territoire sont répertoriées par la chargée de mission et font l'objet d'une fiche action. Ce recensement vient abonder l'annexe financière annuelle du CRTE et le bilan PCAET.

Afin d'amplifier la mise en œuvre des ambitions exprimées dans le CRTE du Périgord Vert et les PCAETs approuvés sur ce territoire, les 4 communautés de communes Dronne et Belle, Périgord Nontronnais, Périgord Limousin et Isle Loue Auvézère ont signé, en janvier 2023, avec l'ADEME un Contrat d'Objectif Territorial (COT) pour 4 ans. Sur base d'un audit des actions menées par ces collectivités dans leur champ de compétence au regard des référentiels Climat Air Energie et Economie Circulaire, il s'agit de progresser dans la politique de transition écologique, via la mise en œuvre du plan d'actions approuvé en janvier 2024 (délibération n° 2024 01 06).

Sur l'année 2024, plusieurs actions « Climat-Air-Energie » du COT ont ainsi été poursuivies ou initiées et sur le volet « Economie circulaire », plusieurs actions de sensibilisation et des animations ont permis d'élaborer un plan d'actions qui a été approuvé en Conseil communautaire début 2025 (délibération n° 2025 01 06).

Focus – suivi des actions PCAET

Le suivi des actions du PCAET a été réalisé dès 2021, au fur et à mesure de l'avancée des actions, d'abord de manière empirique, sans véritable outil de suivi, ni suivi d'indicateurs.

Puis, dans le contexte de contractualisation avec les EPCI voisins, l'Etat et l'Ademe, le SDE24 nous a proposé un accompagnement au suivi des PCAET et de tester un premier outil, Prosper Actions dans le courant de l'année 2022-2023. A cette occasion, une réflexion approfondie a été menée sur les indicateurs pertinents à suivre (pertinence de la donnée, disponibilité de la donnée en open data, harmonisation des indicateurs suivis par les collectivités de Dordogne engagées dans un PCAET).

L'outil Prosper action ne s'étant pas révélé suffisamment agile, et l'ADEME ayant développé parallèlement l'outil « Territoires en Transition » (TETE), nous avons en 2024 basculé sur cette plateforme en constante évolution, dans laquelle certains indicateurs territorialisés en open data sont directement intégrés. Parallèlement, nous avons également expérimenté avec l'AREC et le SDE24 un outil de territorialisation de la stratégie nationale bas carbone, qui a été intégré fin 2024 à la plateforme « Territoires en transition ».

AXE 2 : RENDRE LES BATIMENTS PERFORMANTS ET ADAPTES AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

ORIENTATION 2.1. : PLANIFIER LA RENOVATION DE L'HABITAT ET LA CONSTRUCTION DURABLE SUR LE TERRITOIRE

N° action	Intitulé de l'action	Etat avancement
2.1.1	Mettre en œuvre le Programme Local de l'Habitat (PLH) et Observer - évaluer la progression de la construction et de la rénovation durable sur le territoire	En cours
2.1.2	Programmer la rénovation du bâti HLM du territoire	En cours

Focus – Mise en œuvre du PLH

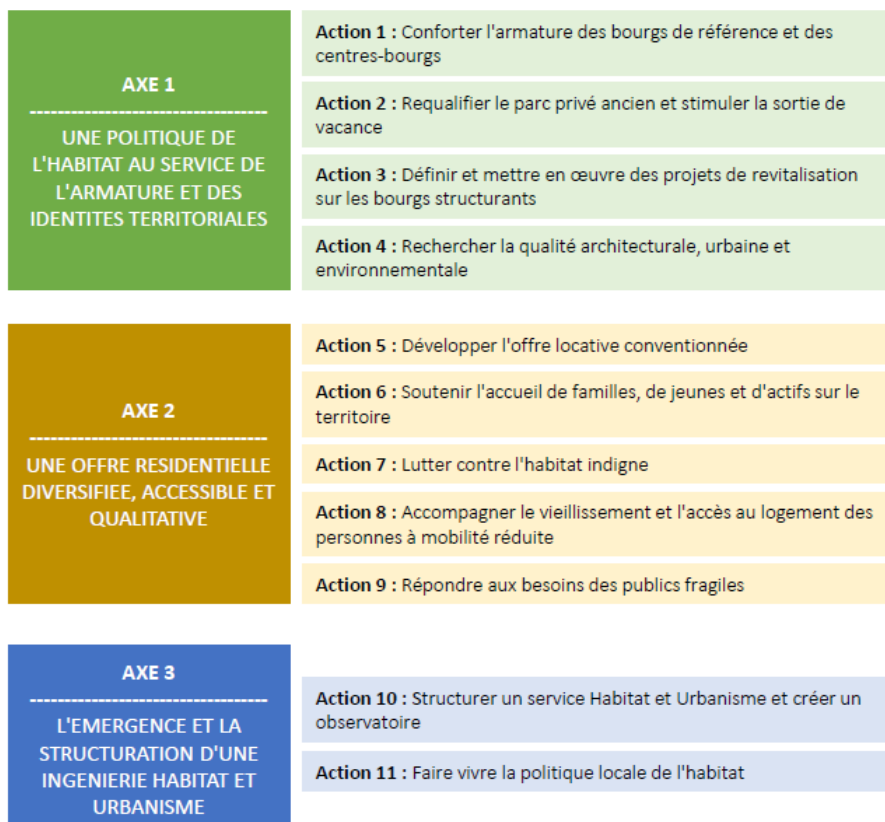
Le Programme Local de l'Habitat (PLH) définit, pour une durée de 6 ans, les objectifs et les principes d'une politique visant :

- à répondre aux besoins en logements et en hébergement ;
- à favoriser le renouvellement urbain et la mixité sociale ;
- à améliorer la performance énergétique de l'habitat et l'accessibilité du cadre bâti aux personnes handicapées ;

en assurant entre les communes et entre les quartiers d'une même commune une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logements.

Le Programme Local de l'Habitat (PLH) de Dronne et Belle a été approuvé le 28 janvier 2020 en même temps que le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi). Ce premier PLH est construit autour de 3 axes et 11 actions, comme présenté ci-dessous.

Figure 39 Axes et actions du PLH 2020-2025 de Dronne et Belle



Le bilan à trois ans du PLH (approuvé le 6 janvier 2023 en Conseil communautaire) a mis en évidence les avancées et conclu sur la nécessité de :

- ➔ Mieux identifier les situations de précarité énergétique, en relation avec les services sociaux, pour une meilleure prise en charge des ménages ;
- ➔ Mieux informer sur la sobriété énergétique et les éco-gestes ;
- ➔ Renforcer la communication sur les services de la plateforme départementale de rénovation énergétique (en particulier sur les audits) et de l'OPAH-RR : réunions grand public, articles dans les médias, ... ;
- ➔ Renforcer la lutte contre la vacance ;
- ➔ Mobiliser les outils juridiques et financiers de l'ORT pour des projets de réhabilitation ;

La mise en œuvre des actions du PLH a été poursuivie en 2023 et 2024, notamment la lutte contre la vacance, le soutien à la rénovation énergétique des logements et la poursuite des actions de l'ORT.

ORIENTATION 2.2. : SENSIBILISER - INFORMER

N° action	Intitulé de l'action	Etat avancement
2.2.1	Mieux faire connaître l'existence des points d'information – conseil en énergie et les aides financières à la rénovation énergétique	En cours
2.2.2	Organiser et animer une série d'ateliers sur la qualité urbaine, architecturale et environnementale et la revitalisation des centres bourgs	A venir

Focus : Information-conseil de rénovation énergétique Dordogne-Périgord

Ces dernières années, les dispositifs d'aides à la rénovation énergétique des logements ont largement évolué suite à la fixation des objectifs nationaux en la matière et à sa déclinaison en région Nouvelle-Aquitaine (dans le Schéma Régional de Développement Durable et d'Égalité des Territoires – SRADDET- et le Programme Régional pour l'Efficacité Énergétique - PREE). Parmi les actions phares, on peut citer le renforcement du service public de conseil et d'accompagnement des ménages, grâce au développement de plateformes locales de la rénovation énergétique en lieu et place des diverses structures existantes jusque-là (point info-énergie, tels le CAUE24, l'ADIL, les services dispensés en régie par les collectivités). Parallèlement, le financement de la rénovation énergétique a été revu : arrêt du financement du service public par l'ADEME au 31/12/2020 et mobilisation des Certificats d'Économie d'Énergie (CEE) au travers d'un Programme SARE (Service d'accompagnement à la rénovation énergétique). Celui-ci repose sur deux principes :

1. le financement par acte (et non par ETP) correspondant à des actes métiers prédéfinis (A1 = information de premier niveau, A2 = conseil personnalisé, A4 = visite à domicile avec éventuellement audit énergétique,...) et
2. par le cofinancement à 50 % de la Région, sous condition d'un cofinancement public équivalent. Parallèlement, les années 2020-2022 ont été marquées par la refonte de certaines aides financières à la rénovation énergétique (notamment à destination des ménages modestes) et l'évolution de la gestion des aides à la pierre et du dépôt des demandes.

Dans ce contexte, et vu les actions du Département en matière d'Habitat (délégation des aides à la pierre de niveau 3 dès 2021, plan départemental de l'habitat de la Dordogne 2019-2024, observatoire départemental de l'habitat, projet de maison de l'habitat, ...), celui-ci a répondu pour le compte d'une partie des EPCI de la Dordogne à l'appel à manifestation d'intérêt de la Région pour le déploiement en 2021 d'une plateforme départementale « en devenir » de la rénovation énergétique. Ainsi, le Département est devenu la structure porteuse de la plateforme qui couvre l'ensemble du territoire départemental, hors Périgord Noir. De leur côté, les opérateurs ADIL 24, CAUE24 et SOLIHA Dordogne-Périgord ont pu assurer les permanences telles qu'existantes jusqu'alors, mettre en œuvre des actions de sensibilisation, communication et animation auprès des ménages, du petit tertiaire privé et des professionnels de la rénovation et des acheteurs publics, ainsi qu'apporter des informations et des conseils aux ménages, acteurs publics locaux et ou professionnels concernant leur projet de rénovation ou d'amélioration énergétique.



Figure 40 Affiche de la plateforme de rénovation énergétique Dordogne -Périgord 2023-2024

La Communauté de communes a adhéré dès 2021 à cette plateforme départementale de la rénovation énergétique. Sur Dronne et Belle, cette plateforme de rénovation énergétique Dordogne-Périgord s’articule avec le programme OPAH à l’œuvre sur le territoire pour la période 2018-2024. Ainsi, les ménages qui ont des revenus inférieurs aux plafonds de l’ANAH sont orientés systématiquement vers l’animatrice OPAH de Dronne et Belle, qui les accompagne dans leurs projets de travaux et le suivi des dossiers de demandes de financement. A noter également que certaines personnes (même avec des revenus supérieurs aux plafonds de l’ANAH) contactent directement la communauté de communes Dronne et Belle, qui les conseille et les accompagne dans leurs projets et démarches.

Ainsi, en fonction des projets des ménages et de leurs ressources financières, les administrés de Dronne et Belle peuvent être orientés vers des dispositifs d’aides différents, en particulier Ma Prim’Rénov (subvention pour des travaux de rénovation énergétique, sans exigence de gain énergétique, ni de bouquet de travaux et sans condition de ressource) et Ma Prim’Rénov Sérénité (subvention pour des travaux de rénovation globale avec un gain énergétique de plus de 35 % et à destination des personnes dont les revenus sont inférieurs aux plafonds de l’ANAH).

Figure 41 Nombre d'actes de conseils de rénovation énergétique habitat et nombre de dossiers de subventions MPR et MPR Sérénité, années 2021 à 2024

Bilan	2021	2022	2023	2024	Total sur D&B
Nombre actes A1/A2 réalisés par Plateforme départementale de rénovation énergétique	64+14	85+19	44+2	71+4	1021
Nombre actes A1/A2 réalisés en régie	296	174	115	133	
Nombre actes A4 – visite à domicile réalisés en régie	113	70	79	65	327
Nombre de dossiers MPR	211	200	174	77	662
Nombre de dossiers MPR sérénité / d’ampleur	27	12	22	27	88

ORIENTATION 2.3. : ACCOMPAGNER LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION ET DE RENOVATION

N° action	Intitulé de l'action	Etat avancement
2.3.1	Soutenir la réhabilitation énergétique du parc ancien privé	En cours
2.3.2	Mobiliser la filière de la construction sur des pratiques durables	A venir
2.3.3	Déployer le dispositif Facilaréno (issu du dispositif DORéMI)	A venir

Focus -OPAH du Bassin Nontronnais

La Communauté de communes Dronne et Belle et celle du Périgord Nontronnais mènent ensemble des OPAH-RR depuis plusieurs années, avec la volonté d’agir pour maintenir et améliorer l’habitat, ainsi que les conditions de vie des occupants. L’OPAH-RR, couplée à d’autres aides financières, est un moyen efficace pour venir en aide aux propriétaires occupants ou bailleurs en difficulté financière et en recherche de conseils. Ce dispositif permet également de soutenir l’économie locale en favorisant l’activité des entreprises du bâtiment du territoire.

La convention de programme 2018-2023 a été signée le 31 août 2018 pour une durée de cinq ans, avec les ambitions suivantes :

- ❖ Lutter contre la précarité énergétique
- ❖ Adapter les logements à l'âge et au handicap
- ❖ Lutter contre la vacance et l'insalubrité
- ❖ Développer l'offre de logements locatifs sociaux

Figure 42 Nombre et caractéristiques des dossiers OPAH agréés en Dronne et Belle de 2021 à 2024

	Nombre de dossiers agréés en Dronne et Belle			Gain énergétique moyen	Nombre Total dossiers agréés
	PO énergie	PO autonomie	PB		
2021	25	23	1	46%	49
2022	12	6	0	38%	18
2023	23	12	0	43 %	35
2024	22	15	0	54 %	37
Total	78	56	1		139

Une étude de préfiguration d'une future OPAH du Nontronnais a été engagée en 2022 (délibération n°2022 07 127 du 28 juillet 2022). Mais, suite aux incertitudes liées à l'évolution des aides à la pierre et à l'obligation de mise en place du dispositif « Mon accompagnateur Renov' », la convention de programme 2018-2023 a été prolongée d'un an par avenant (délibération n°2023 07 111 du 27 juillet 2023).

La nouvelle OPAH du Nontronnais, programmée sur 3 ans, avec une tranche ferme (année 1) et deux tranches conditionnelles successives (années 2 et 3), est finalement entrée en vigueur au 1^{er} septembre 2024, avec les objectifs suivants :

- Soutenir l'économie locale : les conseils et propositions des animateurs en termes de rénovation peuvent amener les propriétaires à faire réaliser les travaux par des entreprises du bâtiment du territoire et /ou à utiliser des matériaux fabriqués localement, comme les granulés bois pour le chauffage ;
- Améliorer la performance énergétique des logements et lutter contre la précarité énergétique ;
- Lutter contre l'habitat indigne et très dégradé ;
- Assurer le maintien des populations âgées / handicapées à leur domicile ;
- Lutter contre la vacance, notamment dans les centralités ;
- Développer et améliorer le parc locatif privé.

A noter que la prise en charge financière de l'ANAH et du Département, peut être bonifiée de deux manières :

1. Rénovation énergétique pour passer d'une passoire énergétique à une étiquette DPE de niveau D minimum (objectif de 74 logements / an, sur le territoire de l'OPAH) ;
2. Prime de 1000 € pour l'utilisation de matériaux biosourcés, versée par les communautés de communes en sus de l'abondement pour les dossiers agréés (objectif de 10 dossiers / an, sur le territoire de l'OPAH).

ORIENTATION 2.4. : PREVENIR ET LUTTER CONTRE LA PRECARITE ENERGETIQUE

N° action	Intitulé de l'action	Etat avancement
2.4.1	Mieux connaître la précarité énergétique sur le territoire	En cours
2.4.2	Soutenir la réhabilitation énergétique du parc ancien privé pour les publics en grande précarité	En cours
2.4.3	Organiser la réponse locale à la précarité énergétique	A venir

Focus – Mieux connaître la précarité énergétique sur le territoire

La précarité énergétique est un phénomène qui dépend de nombreux facteurs (niveau de revenu, caractéristiques du logement, mode de chauffage, dépendance à la voiture...) et qui concerne des catégories de ménages très différentes selon les types de territoires : familles nombreuses ou personnes âgées isolées, dans l'habitat privé ou social, collectif ou individuel, etc... Afin de mieux appréhender la précarité énergétique sur le territoire de Dronne et Belle, la communauté de communes a demandé en 2021 à l'Observatoire National de la Précarité Énergétique (ONPE) l'accès au rapport GEODIP et à ENEDIS son rapport d'intervention 2016-2020.

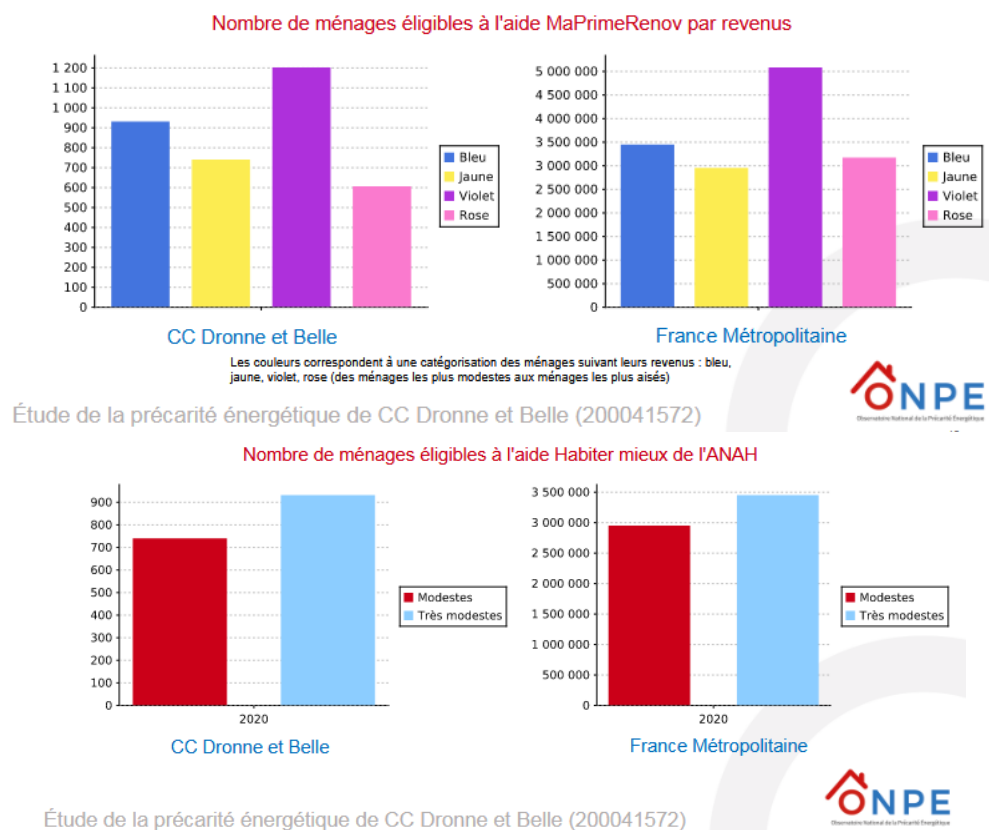
L'outil GEODIP permet d'estimer, pour un territoire donné la part de ménages en situation de précarité énergétique à travers le croisement de plusieurs paramètres. En particulier, l'outil calcule les indicateurs de taux d'effort énergétique (TEE) à partir des revenus des ménages, de la consommation et de la facture énergétique des logements et des dépenses en carburant de la voiture pour la mobilité quotidienne.

Figure 43 Indicateurs de précarité énergétique en Dronne et Belle, 2021

Indicateurs GEODIP 2021	Nombre en Dronne et Belle	% en Dronne et Belle	% en France métropolitaine
Ménages en précarité énergétique mobilité quotidienne en voiture	896	17.4%	13.7%
Ménages en précarité énergétique logement	1224	23.7 %	13.9 %
Ménages en précarité énergétique logement ou mobilité quotidienne en voiture	1433	27.8 %	2,2 %
Ménages sous le seuil de pauvreté	1253	24.3 %	22.4 %

GÉODIP permet également d'évaluer le nombre de ménages sous le seuil de pauvreté, et aussi les éligibles au dispositif MaPrimeRénov' et à l'aide Habiter mieux de l'ANAH (Agence nationale de l'habitat).

Figure 44 Nombre de ménages éligibles à des aides à la rénovation énergétique de leur habitation



Par ailleurs, dans le cadre du CIAS, une analyse de la précarité en Dronne et Belle a été réalisée en 2022 et présentée aux élus. Cette analyse se basait sur différentes sources de données (impayés de facture ENEDIS, prestations CAF, ...).

ORIENTATION 3.1. : SENSIBILISATION – INFORMATION

N° action	Intitulé de l'action	Etat avancement
3.1.1	Promouvoir les métiers de la forêt et du bois	En cours
3.1.2	Intégrer la forêt et l'agriculture au service de développement économique des collectivités	A venir
3.1.3	Communiquer sur les bonnes pratiques et mettre en avant les acteurs et les exemples locaux	A venir

Focus : Promotion du bois et des acteurs de la forêt

À travers sa charte, le Parc naturel régional Périgord-Limousin s’est donné pour objectif d’apporter des réponses opérationnelles pérennes aux acteurs de la filière forestière, face aux évolutions socio-économiques et au changement climatique (adaptation des variétés, des essences, des modes de production et de gestion aux nouvelles conditions). Les missions du parc en la matière s’appuient sur l’organisation des filières courtes, la valorisation de la production locale, et l’accompagnement vers une meilleure gestion des forêts, pour une filière durable et résiliente face aux changements à venir.



Figure 45 Affiches campagne 2022 et 2023 "Vis ma vie de bûcheron"

Le PNR-PL promeut également les métiers de la forêt et du bois (via notamment la campagne « Vis ma vie de bûcheron », relayée par la Communauté de communes) et mets en avant les acteurs locaux exemplaires (comme par exemple avec les Sylvotrophées). Il communique également sur les bonnes pratiques (voir édition du guide « vers des forêts résilientes au changement climatique »).



Figure 46 Remise des Sylvotrophées 2024

Organisés tous les deux ans par l’IPAMAC et les Parcs naturels régionaux du Massif Central, les **Sylvotrophées** visent à récompenser localement des propriétaires et gestionnaires forestiers ayant géré leur forêt de manière équilibrée, avec une prise en compte des enjeux à la fois économiques, environnementaux et sociaux. Le concours valorise ainsi une gestion dite multifonctionnelle, c’est-à-dire une gestion de la forêt permettant à la fois de produire du bois de qualité, de préserver la biodiversité et de proposer un espace de loisirs et de ressourcement accessible à tous. Seule une gestion forestière équilibrée et réfléchie permet de façonner une forêt apte à remplir ces rôles multiples. Par ces concours, la volonté des Parcs est aussi de promouvoir ces pratiques durables auprès des autres propriétaires et du grand public. Le 11 octobre 2024, le Groupement forestier de la Faye (Mareuil-en-Périgord) a été récompensé par le prix « Encouragements du jury » pour la conservation des vieux bois.



Edition du guide « Vers des forêts résilientes au changement climatique », en 2024, à destination des forestiers et des élus locaux. Ce document rappelle le contexte auquel nos forêts font actuellement face en Périgord-Limousin, avant de détailler les recommandations générales pour une bonne prise en compte du changement climatique dans la gestion forestière et les expérimentations mises en place par le Parc.

Figure 47 Guide "Vers des forêts résilientes au changement climatique"

ORIENTATION 3.2. : FAVORISER LA PRODUCTION ET LA CONSOMMATION LOCALES

N° action	Intitulé de l'action	Etat avancement
3.2.1	Aider à l'installation et au développement de producteurs locaux et/ ou de commerces de proximité, en lien avec les partenaires	A venir
3.2.2	Soutenir la filière bois (construction, isolation, énergie)	En cours
3.2.3	Promouvoir les produits locaux et circuits courts	En cours
3.2.4	Structurer une filière de production plein champ en circuit court	A venir
3.2.5	Favoriser le regroupement des artisans locaux	A venir

Focus : Soutenir la filière bois

Plusieurs acteurs départementaux soutiennent la filière bois :

- Le Département a mis en place un Plan Départemental Forêt-Bois depuis 2007. Le nouveau Plan 2024-2027, voté le 9 avril 2024, repose sur trois axes : Aménagement foncier, travaux sylvicoles et subventions aux organismes partenaires du Département en matière de développement forestier et de la filière bois-énergie locale.
- Le Département, la FD CUMA et le SDE24 portent un Contrat de développement territorial en chaleur renouvelable en Périgord. Ce dispositif a été présenté aux élus de Dronne et Belle, le 6 février 2024, dans le cadre d'un Groupe de travail PCAET.
- Le PNR-PL accompagne les propriétaires forestiers et les acteurs de la filière sylvicole vers une meilleure gestion du milieu : adaptation des plantations, sensibilisation à la valeur patrimoniale et fonctionnelle de la forêt, mise en place de méthodes de gestion plus raisonnées... Dans ce cadre, il mène des études (LPO, SEL...), des expérimentations avec ses partenaires (CRPF, ONF...), et promeut des initiatives et bonnes pratiques mises en place par les acteurs locaux ou d'autres territoires.
- La Chambre d'agriculture et le Centre Régional de la propriété forestière (CRPF) animent des groupements de développement forestier, proposent des formations et assurent des permanences pour conseiller les sylviculteurs.
- Les syndicats forestiers, FIBOIS pour la filière Forêt Bois Papier, FRANSYLVA pour les propriétaires forestiers, ainsi que le groupe coopératif Alliance Forêts Bois, informent et conseillent leurs adhérents.

Par ailleurs, Bois de France et FIBOIS France ont lancé en juin 2024 la plateforme RESOBOIS avec pour objectif d'accompagner la montée en puissance de la construction bois.

Enfin, 22 producteurs de Dronne et Belle sont labellisés Bois PEFC, garantissant au consommateur que le produit qu'il achète est issu de sources responsables et qu'à travers son acte d'achat, il participe à la gestion durable des forêts.

Focus – Plan alimentaire Territorial (PAT) du PNR-PL



Figure 48 Affiche d'invitation à la formation "Équilibrer ses menus avec la loi EGALIM, janvier 2022

Le Parc Naturel Régional Périgord-Limousin (PNR-PL) pilote un Plan alimentaire Territorial (PAT) depuis 2017. La démarche engagée a été reconnue par l'Etat en 2019, par l'obtention de la labellisation de niveau 1. Depuis 2021, trois axes de travail sont privilégiés :

- Sensibiliser à une alimentation ancrée dans l'agriculture locale pour la justice sociale, la santé humaine et environnementale.
- Outiller les cantines rurales pour développer une cuisine locale, saine et faite maison, au-delà des objectifs d'EGALIM.
- Soutenir la réussite des installations agricoles et la reprise des exploitations

Parmi l'ensemble des actions réalisées ou en cours (voir <https://france-pat.fr/pat/pat-du-pnr-perigord-limousin/>), on peut citer notamment la formation « Equilibrer ses menus avec la loi EGALIM et travailler des produits BIO locaux » organisée le 26 janvier 2022 en collaboration avec la communauté de communes Dronne et Belle à l'intention des agents de restauration collective du territoire.

Focus – Démarche « Mon restau responsable » de l'EHPAD de Mareuil

L'EHPAD de Mareuil « la Résidence de la Belle » est engagé depuis 2018 dans la démarche de progrès « Mon Restau responsable », créée par la Fondation pour la nature et l'Homme et le réseau Restau'co et pilotée en local par le CPIE du Périgord-Limousin. Tous les deux ans, un bilan des actions est présenté aux résidents et partenaires locaux. Ainsi, en 2021 et en mai 2023, ont été mises en évidence les évolutions positives en termes de développement des partenariats avec des producteurs locaux, de lutte contre le gaspillage alimentaire, de réalisation des économies sur l'eau et l'électricité, ainsi que sur le tri à la suite de la mise en place d'un système de compostage. Par ailleurs, ce point d'étape est également l'occasion de présenter les nouveaux engagements, avec notamment pour 2025, un objectif de 10% de produits bio.



Figure 49 Logo "Mon restau responsable"

Focus – Des cantines scolaires 100% bio et local

Grâce au « Plan 100% bio et local dans les cantines », le Département de la Dordogne propose un accompagnement financier et technique des collèges, la mobilisation de moyens humains départementaux par le biais notamment d'un chef de cuisine animateur formateur et d'une diététicienne nutritionniste, mais aussi l'accompagnement à la structuration de la production bio locale et à son accès à la commande publique alimentaire par le biais notamment de l'outil numérique AGRILocal 24. Celui-ci vient en complément du logiciel « À table », créé par le Collectif « les pieds dans le plat », qui permet de structurer la logistique et de massifier les productions sur les territoires.

La cantine de Villars, qui fut la deuxième cantine scolaire de Dordogne à proposer des repas 100% bio, local et fait maison, a vu renouveler son agrément ECOCERT niveau 3 mention Excellence fin 2021.



Par ailleurs, le collège Aliénor d'Aquitaine à Brantôme a été labellisé Excellence 100% bio par ECOCERT en 2023.

Figure 50 Logo Ecocert en cuisine

Enfin, avec la même volonté de proposer du fait maison en cuisinant des produits de saison, locaux et bio si possible, la crèche de Mareuil a formé ses agents le 13 mars 2024 à une alimentation de qualité des jeunes enfants, avec l'intervention dans ses locaux d'une formatrice en cuisine et nutrition bio du collectif « les Pieds dans le plat » et de la SCIC « Nourrir l'avenir ».



Figure 51 Formation "Les Pieds dans le plat", crèche de Mareuil, 13 mars 2024

Focus : Promouvoir les producteurs locaux et les circuits courts

Depuis la crise du Covid-19, la communauté de communes Dronne et Belle recense les producteurs effectuant de la vente directe afin de proposer des solutions d'approvisionnement à la population locale. Le listing est mis à jour chaque année et disponible sur le site Internet de la collectivité. Cette action a eu un effet bénéfique, car le marché du mardi matin de Mareuil bénéficie depuis d'une nouvelle dynamique.

Par ailleurs, depuis 2021, le commerce « Bocaux de liens », installé à Brantôme, propose de la petite restauration à manger sur place ou à emporter, faite maison avec des produits bio et locaux (dans un rayon de max 50km). Il s'inscrit par ailleurs dans une démarche « zéro déchet ».

ORIENTATION 3.3. : ACCOMPAGNER LES DEMARCHES DURABLES

N° action	Intitulé de l'action	Etat avancement
3.3.1	Accompagner la mise en place de plan de mobilité	A venir
3.3.2	Soutenir le diagnostic de forêts privées pour les propriétaires forestiers	A venir
3.3.3	Accompagner l'évolution des pratiques en agriculture et en sylviculture au regard du changement climatique	A venir
3.3.4	Accompagner l'évolution des pratiques et des process durables en entreprises	A venir
3.3.5	Élaborer une stratégie de tourisme durable	En cours

Focus : Tourisme durable

La Charte du PNR-Périgord Limousin 2011/2023 (disponible sur le site : <https://www.pnr-perigord-limousin.fr/wp-content/uploads/2024/01/Charte-du-Parc-2011-2023.pdf>) repose sur un modèle de société, basé sur le tourisme durable et un développement économique qui bénéficie au territoire. Trois hébergeurs touristiques de Dronne et Belle font partie du réseau des professionnels marqués « Valeurs Parc naturel régional » :

- Le Camping « Domaine de Corneuil » à Saint-Sulpice de Mareuil
- Les Chambres d'hôtes « Château de la Combe » à Mareuil en Périgord
- Les Gîtes et chambres d'hôtes « Les deux Abbesses en vert » à Mareuil en Périgord.

Focus – Développement de l'économie circulaire



Figure 53 Affiche 1ère brocante aux matériaux de Dordogne, avril 2024

Dans le cadre du COT signé avec l'ADEME, la Communauté de communes Dronne et Belle, ainsi que les trois autres EPCI signataires, se sont engagés en 2024 dans l'élaboration d'un plan d'action sur l'économie circulaire.

Dans ce cadre, les 4 communautés de communes ont relayé la communication sur la première Brocante aux matériaux de Dordogne, qui s'est tenue les 5 et 6 avril 2024.

Dans le même temps, un atelier de sensibilisation des agents et des élus, a été organisé le 8 avril 2024 par les communautés de communes Dronne et Belle et Périgord Nontronnais.



Figure 52 Atelier de sensibilisation à l'ÉCI, avril 2024

A la suite, une stratégie commune relative au développement de l'économie circulaire a été définie autour de 5 axes et un atelier de priorisation des actions, propre à chaque EPCI a été organisé le 8 octobre 2024 à la CCDB.



Figure 54 Affiche événement RECITA, 19 novembre 2024

Enfin, un événement RECITA a été organisé à Brantôme le 19 novembre 2024 dans les locaux du Tri'cycle enchanté. Les actions pré-identifiées ont été soumises à l'avis des représentants d'entreprises, associations et institutionnels présents, soit une quarantaine de personnes.

Suite à cela, les élus ont finalisé le plan d'actions « Economie circulaire » de la collectivité, avec une priorisation d'actions pour les deux ans à venir. Celui-ci a été approuvé en Conseil communautaire de janvier 2025 et sera intégré au PCAET.

Figure 55 Plan d'actions 2025-2026 "Economie circulaire" de la CCDB

Axe stratégique	Actions
Axe 1 : Développer la coopération entre collectivités, institutions et partenaires publics du territoire	Mutualiser certaines actions afin de faire des économies d'échelle (communications, formations, matériel...)
	Mettre en place des temps de discussions entre le syndicat de déchets et les EPCI concernées. S'appuyer sur l'ADEME pour faciliter les temps d'échanges.
Axe 2 : Accompagner et valoriser les initiatives des acteurs économiques en faveur de l'économie circulaire	Réaliser un document de communication présentant les actions pouvant être mises en place par les entreprises en s'appuyant sur des retours d'expériences d'acteurs engagés
Axe 3 : Renforcer l'exemplarité des communes et intercommunalités en matière d'économie circulaires	Etablir une charte de la sobriété à destination des agents et suivre des indicateurs
	Etablir une stratégie d'achats responsables
Axe 4 : Soutenir la consommation responsable et la sobriété des acteurs du territoire (citoyens, entreprises, collectivités)	Etablir une carte des producteurs locaux et la communiquer aux citoyens
Axe 5 : Valoriser nos déchets en ressources	S'appuyer sur les structures locales du réemploi (ressourceries) et les accompagner via un conventionnement/un partenariat plus abouti avec les collectivités (compétences déchets et développement économique)

AXE 4 : SE DEPLACER MOINS ET MIEUX

ORIENTATION 4.1. : INTEGRER LA QUESTION DES MOBILITES DANS LES DOCUMENTS / POLITIQUES D'URBANISME

N° action	Intitulé de l'action	Etat avancement
4.1.1	Limiter l'étalement urbain et réinvestir les centres-bourgs	En cours
4.1.2	Développer les cheminements doux (réseau et infrastructure) et les connecter avec ceux des territoires voisins	En cours

Focus – PLUi Dronne et Belle et SCOT du Périgord Vert

Le Projet d'Aménagement de Développement Durable (PADD) du PLUi de Dronne et Belle, approuvé en janvier 2020, comportait déjà différents objectifs en matière de mobilité :

- Conforter l'usage des mobilités actives : sécuriser la pratique en centre-bourg, offrir des alternatives aux axes routiers fréquentés et non adaptés pour des déplacements inter-villages ;
- Favoriser et encourager l'utilisation des modes alternatifs à la voiture individuelle ;
- Réduire les pollutions et nuisances liées au trafic routier ;
- Apaiser la circulation dans la traversée des bourgs et favoriser la mise en place de zones de rencontre ;
- Prioriser les types de stationnement ;
- Promouvoir des espaces de mutualisation du stationnement à proximité des immeubles du centre-bourg.

Par ailleurs, le SCOT du Périgord Vert, approuvé en décembre 2024, contient :

- une orientation en matière de mobilité : « Se déplacer moins pour se rencontrer plus, une condition de la nouvelle ruralité » ;
- trois objectifs de développement :
 - o Réduire les distances aux services et équipements et les besoins en déplacements des populations ;
 - o Changer les comportements et s'engager dans la transition écologique par des campagnes de sensibilisation de toutes les populations ;
 - o Réduire les besoins en déplacements et trouver des alternatives à la voiture individuelle, en tenant compte du maillage territorial.

Focus – Petite Ville de Demain (PVD) et Opération de revitalisation des Territoires (ORT) multi-sites



Brantôme-en-Périgord est une des 1600 villes retenues par le gouvernement en 2021 dans le cadre du programme « Petites villes de demain » et bénéficie ainsi du soutien de l'État et des partenaires du programme pour faciliter les dynamiques de transition déjà engagées sur le territoire.

Figure 56 Logo Petites Villes de Demain

La convention tripartite signée entre l'Etat, la communauté de communes Dronne et Belle et la commune de Brantôme, valant « Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) multi-site, précise les engagements réciproques en vue de renforcer l'attrait du territoire, en particulier sur les 4 bourgs structurants que sont Brantôme en Périgord, Mareuil en Périgord, Bourdeilles et Champagnac de Belair. Plusieurs actions seront ainsi développées dans les 4 prochaines années avec l'objectif de :

- Moderniser et valoriser le patrimoine bâti dans une démarche de rénovation énergétique ;
- Revitaliser le centre-bourg en luttant contre la vacance des logements ;
- Favoriser le maintien et le développement du commerce ;
- Développer l'inclusion numérique et l'accès à la culture.

Focus – Etude mobilité intra-bourg

Dans le cadre de l'ORT, une étude mobilité intra-bourg a été lancée en juillet 2023 et financée par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT), dans le but :

- D'apporter des solutions dans la gestion des flux circulants et du stationnement et
- D'encourager la pratique des mobilités douces.



Après une étude globale de la mobilité en Dronne et Belle, une analyse des mobilités et une étude du stationnement des 4 bourgs de Brantôme, Mareuil, Bourdeilles et Champagnac de Belair, des ateliers de concertation ont été organisés en février 2024.

Figure 57 Affiche Ateliers de concertation sur le plan de mobilité des centres-bourgs, février 2024



Figure 58 Photo de l'atelier "plan de mobilité de Champagnac de Belair, 13 février 2024

Un plan guide des mobilités a ensuite été élaboré, assorti de fiches-actions opérationnelles par secteur. Les documents finaux ont été présentés aux élus en décembre 2024. Une première action d'installation d'abris-vélos est envisagée au 1^{er} semestre 2025, avec une demande de financements dans le cadre du programme Alvéole+.

ORIENTATION 4.2. : ORGANISER LA MOBILITE SUR LE TERRITOIRE

N° action	Intitulé de l'action	Etat avancement
4.2.1	Organiser les mobilités sur le territoire visant les pratiques multimodales (gares, Transpérigord, bus scolaires, co-voiturage, vélo,...)	En cours
4.2.2	Développer l'utilisation des véhicules à énergie alternative	En cours
4.2.3	Développer le système de navette sur l'ensemble du territoire intercommunal et à destination d'un public varié	A venir
4.2.4	Optimiser le flux de marchandises	A venir

Focus – Contrat opérationnel de Mobilité (COM) avec la Région à l'échelle du Périgord Vert

Suite à la loi d'Orientation des mobilités (LOM) et à la non prise de compétence « Autorité Organisatrice de la Mobilité Locale » des EPCI du Périgord Vert en 2020, la Région Nouvelle-Aquitaine est devenue de fait AOM locale pour ce territoire. En 2023, le bassin de mobilité du Périgord Vert a été sélectionné par la Région dans le cadre de la troisième phase d'élaboration des contrats opérationnels de mobilité. Ainsi, en 2024, le diagnostic mobilité a été réalisé à l'échelle du Périgord Vert et les enjeux mobilité ont été identifiés pour chaque EPCI.

Figure 59 Synthèse des enjeux Mobilités

Synthèse des enjeux hiérarchisés							Type de projet associable	
Liste des enjeux		PSA	PR	D&B	PN	PL		ILAP
1	Faire connaître l'offre existante, la rendre + visible et + accessible sur le territoire pour faciliter leur utilisation	★★★★	★★★★	★★★★	★★★★	★★★★	★★★★	Renouvellement mobilier / quai / mise en accessibilité / continuités douces
2.1	Développer la mobilité intra-bourg	★★★	★★★★	★★★★	★★★★	★★★	★★★	TAD zonal, virtuel ou navette, covoiturage, location de vélo, autopartage
2.2	Faciliter les déplacements locaux et la desserte des pôles du Périgord Vert par une offre s'appuyant sur la voiture ou alternatifs à la voiture	★★	★★★	★★	★★★★	★★★	★★★	
3	Faciliter les déplacements dans les bassins de vie, les corridors périurbains et améliorer connexions aux territoires voisins	★★★	★★★	★★★	★★	★★	★★	Augmenter l'offre de cars, faciliter les correspondances horaires
4	Développer l'intermodalité avec + d'infrastructures multimodales, mieux connectées aux centre-bourgs	★★★	★★★	★★★	★★	★★★★	★★	Réseau d'aires de covoiturage, PEM, services en gare, arrêts, aires covoit...
5	Développer les offres alternatives à la voiture permettant une mobilité « porte-à-porte » (senior/jeunes notamment)	★★★	★★★	★★★	★★★	★★★	★★★	TAD
6	Sécuriser les modes doux et développer leur pratique quotidienne (stationnement, location...)	★★★	★★★	★★★	★★★	★★★	★★★	Création de trottoirs et aménagements cyclables, services vélo...
7	Accompagner et structurer la démobilité	/	★★	★★	★★	★★	★★	Tiers-lieux/coworking...

Focus – Animation « Mobilités » en Dronne et Belle

Pour suivre l'élaboration du COM et réfléchir aux actions mobilités à mettre en place sur le territoire de Dronne et Belle, les élus communautaires ont désigné deux délégués aux mobilités en mai 2024 (délibération n°2024/05/74). A leurs initiatives, un groupe de travail « Mobilités » a été constitué avec des élus, des représentants d'associations du territoire et des habitants et s'est réuni à trois reprises en 2024 (20 juin, 5 et 26 septembre) pour identifier les actions pertinentes à mettre en place sur le territoire. Ce travail est venu également alimenter les réflexions menées dans le cadre du COM et du COT.



Figure 60 Guide des mobilités de Dronne et Belle, novembre 2024

Une première action a pu être mise en œuvre : l'édition du premier guide des mobilités en Dronne et Belle, en novembre 2024. Cet outil, diffusé aux communes et à l'ensemble des acteurs du territoire et mis en ligne sur le site Internet de la communauté de communes, a pour objectif de présenter l'ensemble des offres de mobilités existantes sur le territoire et a vocation à être mis à jour au moins annuellement.

Par ailleurs, début 2025, les actions prioritaires pour les deux prochaines années ont été validées en conseil communautaire (délibération n°2025 01 06).

Focus – Développement du covoiturage



Figure 61 Aire de covoiturage de Brantôme

Dans le cadre de la mise en œuvre du schéma départemental des aires de covoiturage adopté en 2015, le Conseil départemental a inauguré le 28 juin 2023 une nouvelle aire de covoiturage, d'une capacité de 27 places, aux abords du giratoire Sud de Brantôme, relié à la RD 939, entre Périgueux et Angoulême. Dans l'optique de favoriser l'intermodalité, la mairie de Brantôme-en-Périgord a demandé en 2024 au Département de matérialiser un cheminement piéton-vélo pour relier l'aire de covoiturage au centre de Brantôme. Le projet a été discuté et devrait être mis en œuvre courant 2025.

Par ailleurs, depuis avril 2023, une nouvelle plateforme régionale de mise en relation des covoitureurs, du nom de Covoit Modalis, vient compléter l'offre de service de Modalis. Outre la communication régionale sur ce nouvel outil, une communication sur l'existence de cette plateforme a été réalisée par la Communauté de communes en 2024, via notamment le guide des mobilités. Lorsque le Contrat de Mobilité avec la Région sera signé, des communautés de covoitureurs pourront être créées (par exemple par zones d'activité ou secteur géographique), facilitant encore le recours au covoiturage pour des déplacements du quotidien.



Figure 62 Logo covoit'Modalis

Parallèlement, le Syndicat Nouvelle-Aquitaine Mobilité (NAM) a réalisé une étude sur le potentiel de covoiturage de plusieurs axes du bassin Limousin-Périgord et le flux sur l'axe Périgueux-Angoulême, via Brantôme-en-Périgord, est apparu comme suffisamment important pour développer un corridor de covoiturage entre Brantôme et Périgueux. Les localisations des points d'arrêts entre Périgueux et Brantôme ont été également étudiées et présentées en septembre 2024. Lorsque le Contrat de Mobilité avec la Région sera signé en 2025, la communauté de communes pourra bénéficier des tarifs du marché groupé de la communication et de la signalétique covoiturage pour développer ce corridor.

Enfin, la communauté de communes Dronne et Belle et les communes ont identifié en 2024 des emplacements pour installer des petites aires de covoiturages. Réparties sur l'ensemble du territoire communautaire et en liaison avec d'autres modes de transports, ce maillage de petites aires de covoiturage, lorsqu'il sera matérialisé, a vocation à être référencé dans les bases nationales, afin de faciliter le covoiturage du quotidien. La signalétique de ces petites aires de covoiturage sera par ailleurs étudiée avec le NAM pour une cohérence de communication sur le covoiturage.

Focus – Développement de la pratique cycliste

- ***Le Savoir Rouler à Vélo (SRV)***

Le dispositif « SRV » a été lancé en avril 2019 dans le cadre du Plan vélo et mobilités actives initié par le Gouvernement. Il permet aux enfants de 6 à 11 ans, avant leur entrée au collège, d'acquérir les compétences pour circuler à vélo en autonomie. Ce dispositif de 10 heures de formation minimum se compose de trois blocs d'apprentissage de la mobilité à vélo qui peuvent être dispensés aussi bien sur le temps scolaire, que périscolaire ou extrascolaire. En 2022, 4 animateurs du service enfance-jeunesse de la communauté de communes ont été formés au dispositif par la DSDEN 24, cela a permis l'organisation d'un séjour vélo avec l'école de Puy de Fourches. Depuis, chaque année, ce sont au moins trois écoles différentes du territoire qui demandent l'intervention des agents pour former les jeunes au SRV. Ainsi, les écoles de Brantôme, Bourdeilles, Champagnac de Bélaïr, Villars ont déjà participé à ce programme et reconduisent celui-ci tous les ans ou tous les deux ans pour une simple sortie de fin d'année ou bien pour entreprendre les 3 blocs avec de nouvelles classes.



Figure 63 Logo SRV

Par ailleurs, dans le cadre du budget participatif 2023 du Département, l'Union sportive de l'enseignement du premier degré (USEP) Dronne et Belle s'est vue remettre un chèque de 8000 € pour financer l'achat de 25 vélos et remorques de transport pour les élèves des écoles de Brantôme en Périgord, Biras, Champagnac-de-Bélaïr, Villars et Bourdeilles, soit environ 500 élèves des cycles 2 et 3 dans le cadre du dispositif Savoir rouler à vélo (SRAV). Ainsi, les vélos vont d'écoles en écoles et cela évite la contrainte aux parents d'amener le vélo de leur enfant à l'école.

De plus, depuis 2024, une semaine « SRAV » est organisée à l'école de Puy de Fourche pour accueillir différentes écoles du territoire et des collégiens avec l'objectif de faire passer aux enfants le permis vélo en toute sécurité (vélo, panneaux, feu tricolore automatique, plots sont disponibles). Un agent municipal est mis à disposition sur cette semaine-là.

- ***Réparation vélo***



Le Tricycle enchanté propose à ses adhérents un atelier réparation des vélos, en mettant à disposition les outils (et un mécanicien pour aider !) nécessaires pour réparer et entretenir soi-même son deux-roues. L'atelier est en accès libre et gratuit, les mercredis et samedis après-midi, en saison touristique (mai à octobre).

Figure 64 Atelier réparation vélo du Tri'cycle enchanté

- **Cyclo-tourisme**

Dans le cadre du plan départemental des Vélo-routes-voies vertes 2014-2024, le Département a aménagé la Vélo-route du Val de Dronne en 2021. Entre Saint-Pardoux-la-Rivière (24) et Aubeterre-sur-Dronne (16), elle constitue un parcours entièrement en route partagée, connecté à la Flow Vélo à Saint Pardoux, et au Tour de la Charente à Aubeterre, et à l'Euro Vélo 3 à Barbezieux (16). Elle traverse la Communauté de communes Dronne et Belle, en passant par Bourdeilles, Brantôme, Champagnac et St Pancrace.



Figure 65 Brochure touristique Itinéraire Val de Dronne

De plus, dans le cadre du programme Villages d'avenir, les communes de Villars, Saint-Saud-Lacoussière et Milhac de Nontron ont lancé le 1^{er} octobre 2024 le projet d'un itinéraire de mobilité douce pour connecter les trois bourgs avec la Flow Vélo. Des échanges ont également été engagés pour relier cet itinéraire à Champagnac et Brantôme et le connecter ainsi à la Vélo-route du Val de Dronne. L'Agence Technique Départementale a été missionnée pour étudier l'itinéraire et proposer les aménagements nécessaires.

Parallèlement, la commune de Champagnac de Belair a initié en 2024 un projet d'accueil des cyclistes itinérants, avec d'une part, l'aménagement de chambres dans le cadre de la réhabilitation des dépendances de l'ancien presbytère situé en cœur de bourg et d'autres part, la labellisation de deux points Warmshowers (<https://www.warmshowers.org/>) avec espace sanitaire, stationnement vélo, point de réparation, table de pique-nique et emplacement gratuit d'hébergement.



Figure 66 Logo Warm Showers

Focus – Schéma directeur des Infrastructures de Recharge de Véhicules Electriques (IRVE) de la Dordogne



Le 27 septembre 2023, le Comité syndical du SDE 24 a approuvé le SDIRVE de la Dordogne, après avis favorable de l'État, qui prévoit un plan d'actions aux horizons 2025 et 2035, décliné sous 5 grands axes stratégiques.

Figure 67 Logo SDIRVE en Dordogne

- Axe 1 - Poursuivre le déploiement de bornes de recharge publiques et leur fiabilisation. Objectif : Compléter l'offre existante en fonction des priorités d'investissement et planifier la modernisation du réseau.
- Axe 2 - Création d'un guichet unique. Objectif : Centraliser les projets de déploiement de bornes de recharge et apporter une expertise aux collectivités quant à la pertinence de l'implantation d'une borne.
- Axe 3 - Passer de l'interopérabilité à la multimodalité. Objectif : Faciliter l'accès aux transports alternatifs ouverts au public et accompagner les politiques locales de mobilité.
- Axe 4 - Inciter les usagers à « consommer mieux ». Objectif : Saisir l'opportunité de développer une production d'énergies renouvelables en associant le déploiement de bornes de recharge électrique à des ombrières de parking photovoltaïque.
- Axe 5 - Poursuivre la concertation et les ateliers. Objectif : Favoriser des temps d'échanges permettant à l'ensemble des acteurs de suivre les évolutions rapides du secteur.

ORIENTATION 4.3. : INNOVER POUR LA MOBILITE

N° action	Intitulé de l'action	Etat avancement
4.3.1	Développer des nouvelles formes de mobilité	En cours
4.3.2	Développer les tiers-lieux pour le télé-travail et le co-working	Abandonné
4.3.3	Développer le partage de véhicules	En cours
4.3.4	Développer des services de proximité (permanences, services ambulants, visio-conférences...)	En cours

Focus – Développement de services mobiles



Figure 68 Photo IJ Nomad

La communauté de communes Dronne et Belle a ouvert la structure Info Jeunes en 2022. Cette dernière permet aux jeunes de 14 à 30 ans de s'informer sur toutes les thématiques qui les concernent et d'être accompagnés au besoin. Mais pour aller à la rencontre des jeunes, là où ils se rassemblent, un service itinérant, baptisé IJ Nomad, a été inauguré le 12 octobre 2024. Depuis cette date, le fourgon électrique aménagé, financé par des aides européennes (Leader), la communauté de communes et le réseau IJ France, sillonne les routes de Dronne et Belle, mais se déplace également pour des manifestations ponctuelles sur le Périgord Vert et le Grand Périgueux, voire au-delà.

De son côté, l'espace socio-culturel (ESC) Le Ruban Vert a développé le projet baptisé « la Tournée des villages », avec l'optique à la fois d'"aller-vers" et de "venir à" pour rompre l'isolement social. La démarche est de mieux repérer et soutenir les personnes isolées, mais également de leur permettre de sortir de leur environnement, découvrir un autre cadre de vie, favoriser les solidarités spontanées entre les personnes. Dans ce contexte, le fourgon aménagé « Hubert » du Ruban Vert a fait sa première sortie à Biras le 30 novembre 2024.



Figure 69 Photo Hubert du Périgord Vert

Perspective – Projet de transport solidaire

Dès octobre 2021, une réflexion a été menée par les acteurs du territoire sur les moyens à mettre en œuvre pour favoriser la mobilité de tous et notamment les personnes avec des moyens financiers limités, un quart de la population de Dronne et Belle étant considéré en situation de précarité (données Géodip).



Figure 70 Affiche réunion concertation projet de transport solidaire

Après un diagnostic de l'existant, l'ESC Le Ruban Vert a animé en mars 2024 plusieurs rencontres pour co-construire avec les habitants un système de transport solidaire. Plusieurs adhérents du Ruban Vert se sont ainsi proposés en tant que conducteurs bénévoles pour du transport à la demande. Mais bien que la coordination et la mise en relation par une structure locale aient été plébiscitées par tous, l'ESC ne peut gérer cette action sans moyen humain supplémentaire.

Parallèlement, une discussion s'est également engagée avec les autres EPCI du Périgord Vert pour envisager un déploiement d'un même modèle à l'échelle du Périgord Vert. D'autres modèles de transport solidaire ont ainsi été étudiés, comme celui d'un transport à la demande dans le cadre du COM ou de celui proposé par l'entreprise de l'économie sociale et solidaire « Atchoum », agréée Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale (ESUS). A ce jour, aucune décision n'a toutefois été prise par les élus.

AXE 5 : AMENAGER UN TERRITOIRE ADAPTE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET RESILIENT

ORIENTATION 5.1 : PRISE EN COMPTE DE LA THEMATIQUE CLIMAT-AIR-ENERGIE DANS LES POLITIQUES

N° action	Intitulé de l'action	Etat avancement
5.1.1	Prendre en compte les risques naturels liés au changement climatique dans les documents d'urbanisme	Réalisé
5.1.2	Promouvoir la prescription bois dans les PLUi	Réalisé
5.1.3	Systématiser la concertation et la co-construction avec les acteurs locaux lors de nouveaux projets structurants	A venir
5.1.4	Définir et mettre en œuvre la politique de prévention et de gestion des déchets	En cours
5.1.5	Définir une charte d'aménagement des ZAE	En cours
5.1.6	Adapter les réseaux de distribution d'énergies aux évolutions induites par la transition énergétique	En cours

Focus – PLUi-H

Le projet d'aménagement et de développement durable (PADD) du PLUi-H prend en compte la thématique « climat-air-énergie », celui-ci ayant été construit concomitamment au PCAET. Ainsi, en particulier, on retrouve les idées suivantes dans :

- L'orientation n°1 « Garantir une gestion durable du socle écologique et paysager »,
 - o Protéger, renforcer et valoriser les continuités écologiques,
 - o Développer et accompagner les pratiques agricoles respectueuses de l'environnement,
 - o Préserver la ressource en eau superficielle et souterraine et la lutte contre le gaspillage,
 - o Limiter l'exposition aux risques naturels, technologiques et anthropiques
- L'orientation n°2 « Croissance durable, Haute qualité environnementale »,
 - o Le maintien d'un potentiel constructible cohérent avec les réels besoins en nouveaux logements d'ici à 2030, compte tenu d'un objectif de croissance démographique mesuré
 - o Un projet d'accueil au service du renforcement de l'armature territoriale, en densifiant en priorité les dents creuses et/ ou les enveloppes actuelles des bourgs.
 - o Le réinvestissement du parc ancien, en lien avec la lutte contre la vacance du Plan Local de l'Habitat,
 - o La promotion d'un habitat durable et d'un territoire économe en énergie, en adéquation avec les ressources locales, notamment la ressource bois
 - o Faire évoluer les pratiques de mobilité, vers une alternative au tout voiture
- L'orientation n°4 « une économie au plus près du territoire »,
 - o Soutenir et valoriser les filières économiques locales, en particulier en encourageant les circuits courts et les débouchés locaux, mais également en faisant émerger et valoriser la filière bois



Figure 71 Logo PLUi CCDB

Par ailleurs, dans les orientations d'aménagement et de programmation (OAP), pièce opposable du PLUi-H, la partie dédiée à la mise en œuvre du développement économique explicite les aménagements qui doivent être mis en place, notamment en termes de stationnement et mobilité (installation de bornes de recharges électriques, aménagement de voie douce,...), d'intégration architecturale et paysagère (orientation de bâtiments pour minimiser les besoins en éclairage, chauffage et climatisation, utilisation privilégiée de matériaux biosourcés, maintien de surfaces non imperméabilisées, d'utilisation d'espèces locales et adaptées,...), ainsi que de gestion environnementale (des eaux, des déchets,...).

Focus : Gestion des déchets



Figure 72 Logo SMCTOM de Nontron

La collecte et le tri des déchets sont réalisés par le SMCTOM de Nontron, via des points d'apports volontaires ou de la collecte en porte à porte. On note sur les années 2021 à 2024 une baisse du tonnage d'ordures ménagères collectées et une augmentation du tonnage de recyclables collectés sur le périmètre d'action du syndicat (couverture des communautés de communes Dronne et Belle et Périgord Nontronnais). Pour financer la collecte des déchets ménagers, les administrés payent aujourd'hui une taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM). Mais le SMCTOM de Nontron étudie la mise en place d'une redevance incitative d'enlèvement des ordures ménagères (REOM).

	Ordures ménagères (en Tonnes)	Recyclables secs (en Tonnes)
2021	5741	1808
2022	5376	1913
2023	5195	2006
2024	4978	2114

Figure 73 Tonnage d'ordures ménagères et de recyclables secs récoltés par le SMCTOM de Nontron

Deux déchetteries sont également en service sur le territoire de Dronne et Belle, dont celle de Valeuil, inaugurée le 4 novembre 2024, qui est venue remplacée celle de Brantôme, fermée fin septembre 2023 suite à l'agrandissement de l'entreprise PVDL.

Une fois collectés, les déchets sont ensuite pris en charge par le SMD3. L'ensemble des déchets collectés dans les bacs jaunes (emballages, papiers) sont ensuite amenés au centre de tri de la Rampainsolle (géré en délégation privée par la société PAPREC) ou celui de Marcillac Saint-Quentin (géré en régie par le SMD3) où ils sont triés et séparés par type de matériaux, en vue de leur recyclage. A noter que la CCDB valorise ses papiers-cartons auprès de SUEZ RV Sud-Ouest – Périgord Limousin : 0.86 T en 2022, 0.28 T en 2023.



Figure 74 Logo SMD3

Le verre est envoyé sur une plateforme de regroupement, puis acheminé vers une entreprise qui en fait du calcin pour être ensuite transformé en nouveaux contenants en verre. Les ordures ménagères sont enfouies en centre d'enfouissement de Saint-Laurent des Hommes ou de Milhac d'Auberoche.



Pour ce qui est des déchets organiques, le SMCTOM a lancé en avril 2022 une opération « composteurs gratuits ».

Par ailleurs, avec la mise en service du méthaniseur de Condat sur Trincou par la SAS Energie Verte fin 2023, les déchets organiques des entreprises de Mlle Dessert et de St Michel, sont désormais valorisées en biométhane réinjecté dans le réseau (et donc utilisé en partie par ces mêmes usines), au lieu d'être envoyés en Espagne pour transformation en alimentation animale. Cette valorisation en circuit court permet donc également aux entreprises de diminuer leurs émissions de CO2.

Figure 75 Affiche Opération composteurs gratuits du SMCTOM de Nontron en avril 2022

Focus – Réutilisation et réemploi



Figure 77 Logo du Tri'cycle enchanté

Depuis de nombreuses années, les associations du Tri'cycle enchanté et du Repair'Café proposent des animations sur le thème du réemploi (exemple du festival de la Récup' à Bourdeilles), mais aussi des solutions de réparation, de réemploi ou d'up-cycling de textiles, d'électroménagers, d'appareils électroniques, ainsi que la revente à prix minime d'articles.



Figure 76 Flyer Repair Café de Condat sur Trincou

Par ailleurs, le projet de ressourcerie portée par le Tri'cycle enchanté depuis près de 10 ans, a vu le jour fin 2022 sur une friche industrielle à Brantôme, grâce au soutien de la Communauté de communes Dronne et Belle qui a pris en charge l'aménagement du site avec l'aide de l'Europe (leader), de l'Etat, de l'ADEME Nouvelle-Aquitaine, de la Région Nouvelle-Aquitaine et du Département.



Figure 78 Inauguration de la ressourcerie, Brantôme en Périgord, juin 2023

Que ce soit en dons volontaires ou collectés directement chez le particulier, la ressourcerie offre une seconde vie aux objets et vêtements. Ils sont ensuite mis en vente dans des boutiques solidaires, ouvertes à tous. La ressourcerie développe en parallèle des partenariats avec des acteurs publics (l'hôpital de Périgueux, la SNCF) afin de récupérer du mobilier et des matériaux de chantier destinés ensuite à être réutilisés. La ressourcerie fait également de la pédagogie auprès du grand public. En mettant en place des ateliers au cours desquels les participants apprennent à réparer et entretenir leurs appareils électroménagers ou leur vélo par exemple.

La ressourcerie a également participé à la première brocante aux matériaux organisée en Dordogne en avril 2024.

Focus – Schéma Directeur des Energies de la Dordogne

Le SDE 24, en tant qu'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité et de gaz sur l'ensemble du département, a lancé en octobre 2024 la réalisation du Schéma Directeur des Énergies de la Dordogne (SDED). Cette étude est programmée d'octobre 2024 à décembre 2025.

A travers l'élaboration de ce SDED, le SDE 24 souhaite apporter une réponse aux multiples défis qui attendent le département de la Dordogne, notamment :

- Réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES), en planifiant la sortie des énergies fossiles d'ici 2050 et en intégrant les énergies renouvelables au mix énergétique local ;
- Développer des réseaux de distribution plus résilients aux changements climatiques et capables de gérer un mix énergétique diversifié, interconnecté et décentralisé, pour assurer une distribution continue et stable d'énergie ;
- Garantir un accès équitable à l'énergie pour tous les territoires du département ;
- Intégrer des technologies innovantes de production, de stockage et de consommation d'énergie ;
- Anticiper les besoins en investissements des réseaux d'énergie.

En effet, l'augmentation de la consommation énergétique par l'électrification des usages et la montée en puissance des raccordements des énergies renouvelables peuvent, à terme, déséquilibrer fortement le réseau de distribution d'électricité et de gaz. Une nouvelle organisation devient impérative afin d'assurer l'efficacité du système énergétique territorial, et ainsi éviter de faire appel aux mécanismes de sauvegarde des réseaux, tels que le délestage des consommations, ou encore éviter les pertes de production d'énergies renouvelables liées à la saturation des réseaux gaz et électriques.

ORIENTATION 5.2. : GESTION DURABLE DES RESSOURCES NATURELLES

N° action	Intitulé de l'action	Etat avancement
5.2.1	Développer et gérer durablement les espaces verts	En cours
5.2.2	Préserver la biodiversité du territoire	En cours
5.2.3	Protéger la ressource eau (en quantité et qualité)	En cours
5.2.4	Diffuser les supports et outils de communication des partenaires	En cours
5.2.5	Favoriser le maintien des stocks de carbone dans les espaces agricoles, forestiers et naturels	En cours

Focus : Gestion durable des espaces verts

Depuis 2002, le Département met en place une gestion différenciée sur ces espaces verts, avec zéro herbicide et zéro produit phytosanitaire. Depuis 2006, le Département réalise une gestion raisonnée des dépendances vertes des routes départementales et applique depuis 2008, zéro herbicide sur les dépendances vertes et dans les collèges.

Depuis au moins 2020, l'EPCI et toutes les communes de Dronne et Belle appliquent la charte zéro herbicide du Département. Par ailleurs, plusieurs appliquent d'autres mesures de gestion durable de leurs espaces verts. Ainsi,

- 5 communes ne font aucun arrosage, 7 arrosent avec de l'eau pluviale (récupérateurs d'eau, pluie, lavoirs) et les autres arrosent avec l'eau de rivière ou de source ;
- 12 communes ont recours au paillage des espaces verts avec les résidus de paille local, de tonte ou les broyats de taille (seules 4 communes ne le pratiquent pas : St Pancrace, Quinsac, Mareuil en Périgord, La Chapelle Faucher) ;
- 4 communes (Bourdeilles, Condat, La Chapelle-Faucher, La Rochebeaucourt et Argentine) pratiquent le fauchage tardif ;
- D'autres mesures sont mises en place par quelques communes : plantation de plantes mellifères / création de zone « abeille » (Condat sur Trincou et La Rochebeaucourt et Argentine), installation d'hôtel à insectes (Condat sur Trincou et La Chapelle-Faucher), tonte par mouton (La Rochebeaucourt et Argentine), entretien de vergers communaux (Bourdeilles et La Rochebeaucourt et Argentine).

De plus, 3 communes (Condat sur Trincou, La Rochebeaucourt et Argentine, Sainte-Croix de Mareuil) sont engagées dans une démarche de labellisation Ecocert « Espace Végétal Ecologique », dont les exigences environnementales s'orchestrent autour de 4 critères fondamentaux :

- L'absence de produits phytopharmaceutiques de synthèse non utilisables en agriculture biologique ;
- Une politique d'économie de l'eau et de l'énergie ;
- Une attention pour le sol ;
- La mise en place de pratiques en faveur de la biodiversité et du maintien des plantes spontanées.



Figure 79 Label Ecocert
Espace végétal écologique

Focus : Actions en faveur d'une gestion éco-responsable des ressources naturelles (hors gestion des espaces verts)

Acquisition et gestion de zones humides

- Villars : gestion de 14 ha de zones humides
- La Rochebeaucourt et Argentine : achat de terrains d'intérêt écologique
- Quinsac : préservation de zones humide
- Mareuil en Périgord : acquisition de 2ha de zone humide en 2024

Limitation de l'imperméabilisation des sols des collectivités

- La Chapelle-Faucher : cour d'école en partie en jardin + trottoirs naturels
- Condat : création de parking perméable
- Brantôme : limitation du goudronnage
- La Rochebeaucourt et Argentine : zones d'infiltration de l'eau
- Quinsac : création de parkings perméables
- Villars : création de parkings perméables
- Projet à Bourdeilles (2024/2025) : réaménagement du parking de la mairie et de la cour de l'école

Actions de SRBD et du PNR-PL sur les milieux humides, les cours d'eau, les étangs

- Bourdeilles : restauration du corridor écologique des berges de la Dronne
- Projet à Brantôme de désensablement du bras de la Dronne
- La Chapelle-Faucher : entretien îlot central sur la Côte au niveau du lavoir, par plantation, tressage et blocs de pierre pour renforcement de la résistance au courant ;
- Quinsac : préservations zones humide,
- Rudeau-Ladosse : échelle à poissons

- Saint-Pancrace : protection des berges du ruisseau St Pancrace,
- Villars : entretien et nettoyage lavoirs et consolidation ponts + préservations zones infiltration
- Mareuil en Périgord : travaux de continuité écologique de la Belle (moulin de Lespinasse, Mareuil) en 2022

Gestion des zones Natura 2000

- Les sites du Plateau d'Argentine ([Livret Plateau d'Argentine](#)) et Vallée de la Nizonne ([Livret Vallée de la Nizonne](#)) sont gérés par le Parc Naturel Régional Périgord-Limousin
- Le site de la Vallée de la Dronne (<https://www.eptb-dordogne.fr/contenu/index/idcontenu/187>) est géré par EPIDOR
- Les sites des Côteaux de la Dronne (<https://coteaux-de-la-dronne.fr/>) et du Vallon de la Sandonie (<https://vallon-de-la-sandonie.fr/>) sont gérés par le Conservatoire d'Espace Naturel de Nouvelle-Aquitaine.

Suivi de population

- La Rochebeaucourt et Argentine : chiroptère (suivi PNR)
- Mareuil en Périgord : hirondelles et chauve-souris (grotte de Beaussac)
- Quinsac : hirondelles et pigeons

Résilience des forêts au changement climatique

Ce projet du PNR-PL a été réalisé de janvier 2021 à octobre 2023 sur une parcelle expérimentale constituée de 22 ha d'anciens taillis de châtaigniers, située sur la commune de Mareuil-en-Périgord en Dordogne. Sur 12 ha, diverses techniques sylvicoles de reconquête d'espaces sylvicoles ont été testées : plantation en mélange de résineux et de feuillus, plantations par placeaux, par bande... Intégrées au réseau national de suivi du CNPF, ces parcelles feront l'objet d'un suivi sur plusieurs dizaines d'années, qui permettra d'identifier les techniques les plus à même de renforcer la résilience de nos forêts locales. Les 10 hectares restant sont des zones témoins, conservées sans intervention sylvicole, qui permettront d'avoir sous les yeux le peuplement tel qu'il aurait été s'il n'y avait pas eu ces plantations expérimentales. Le projet est cofinancé par le plan France Relance (fonds Biodiversité), par la Région Nouvelle-Aquitaine et a bénéficié du soutien financier de MaForêt.

Focus - Réduction de la pollution lumineuse



Le PNR-Périgord-Limousin travaille depuis 2018 à une candidature au label « Réserve Internationale de Ciel Étoilé » (RICE), décerné par l'International Dark sky Association (IDA), dans l'optique d'apporter de la cohérence aux politiques d'éclairage public et privé et pour faire connaître les richesses du monde nocturne.

Figure 80 Logo du projet RICE du PNR-PL

L'état des lieux de la pollution lumineuse du territoire du parc a été finalisé en 2021 après plusieurs milliers de mesures de qualité du ciel et un plan de gestion de l'éclairage (disponible en téléchargement sur le site Internet du Parc : <https://www.pnr-perigord-limousin.fr/actions-du-parc/transition-energetique/reserve-internationale-de-ciel-etoile/>) a ainsi été validé la même année. Véritable feuille de route, celui-ci a été présenté à l'ensemble des communes de Dronne et Belle lors d'une réunion d'information à la salle de fêtes de Mareuil en Périgord le 21 septembre 2021, en présence d'intervenants du Syndicat départemental de l'énergie de Dordogne (SDE24), du Parc Naturel Régional Périgord-Limousin (PNR-PL) et de l'Association nationale pour la protection du ciel et de l'environnement nocturnes (ANPCEN). Il a ensuite été présenté en Conseil communautaire du 17 mars 2022 en vue d'inciter toutes les communes de Dronne et Belle à le mettre en œuvre (délibération n°2022/03/45).

Par ailleurs, la commune de La Rochebeaucourt et Argentine, déjà impliquée dans une démarche de gestion optimisée de son éclairage public depuis plusieurs années, s'est vu décernée en 2021 deux étoiles par l'ANPCEN dans le cadre du label « Villes et villages étoilés » qui vise à faire progresser les collectivités sur le chemin de la sobriété lumineuse.



Figure 81 Label Territoire de Villes et Villages étoilés

Focus : Groupement forestier citoyen

Le groupement forestier citoyens (GFC) « Troncs communs » a été créé en octobre 2022 à Brantôme en Périgord. Face aux défigurations laissées par les coupes rases, les 36 coassociés de la société civile se sont mis en tête de « racheter un maximum de forêts pour mieux les protéger et assurer une gestion durable ». Ils ont déjà repéré 3 hectares à Bourdeilles, ainsi qu'un demi-hectare à Paussac-et-Saint-Vivien et voudraient surtout acquérir des forêts dans la vallée du Boulou, dans un rayon de 30 kilomètres autour de Brantôme.

ORIENTATION 5.3. : GERER LES CRISES ET PREVENIR LA VULNERABILITE DES HABITANTS

N° action	Intitulé de l'action	Etat avancement
5.3.1	Élaborer un schéma intercommunal ou communal, de Défense extérieure contre l'incendie (DECI)	En cours
5.3.2	Aider les communes à déployer les PCS (plan communal de sauvegarde) et de DICRIM (dossier d'information communal sur les risques majeurs)	En cours
5.3.3	Communication auprès de la population	A venir

Focus – Défense Forestière Contre les Incendies (DFCI)

La communauté de communes Dronne et Belle a pris la compétence DFCI au 1^{er} janvier 2020 et a décidé en janvier 2020 d'adhérer au syndicat mixte DFCI à partir du 01 janvier 2021 (délibération n°2020 -02-10)

Suite à un réaménagement foncier sur Saint-Crépin de Richemont, 3 projets de création de pistes forestières ont été définis sous maîtrise d'ouvrage CCDB (qui délègue au SMO DFCI). Des demandes de subventions (sur l'assise du chemin forestier) et un fonds de concours (50% commune) ont permis de financer les premiers chantiers. La gestion de ce dossier est assurée par le syndicat mixte (SMO DFCI). Les pistes à Bois du Lac et Puy de Roussie ont été réalisées en 2023 et celle de Puysségné devrait se réaliser en 2025. D'autres pistes sont également en réflexion sur plusieurs communes.

Focus – Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI)

Une délibération avait été prise par la communauté de communes Dronne et Belle en 2020 pour aider les communes à avancer sur la DECI, considérant l'importance de l'enjeu pour le territoire et la difficulté pour le SDIS de répondre aux demandes des communes (délibération n°2020/07/141). Le référent Prévention sécurité de l'EPCI a ainsi été missionné pour recenser les points d'eau incendie (PEI), faire le point sur les arrêtés communaux et sur les conventions passées avec le SDIS (à priori, toutes les communes ont délibéré pour un contrôle par le SDIS des PEI, mais pas pour la réalisation d'un schéma communal de défense incendie). Ce travail permet d'avoir une vue d'ensemble sur la DECI à l'échelle intercommunale (état des lieux) et d'avancer sur le sujet.

Lors d'une conférence des maires en février 2023, il a été convenu que la méthodologie de réalisation des schémas communaux DECI serait testée sur deux communes, la Chapelle-Montmoreau et Champagnac de Belair. Ce travail, réalisé en 2023-2024, a été présenté aux élus fin 2024 et sera poursuivi en 2025 sur d'autres communes.

Focus – Accompagnement des communes dans l'élaboration de leur PCS et élaboration du PiCS

Toutes les communes de Dronne et Belle étant concernées par des risques naturels (notamment incendie de forêt), elles ont jusqu'à fin 2025 pour élaborer ou mettre à jour leur Plan Communal de Sauvegarde (PCS). Par ailleurs, la communauté de communes a l'obligation de réaliser un Plan intercommunal de Sauvegarde (PiCS) avant fin 2026. Ces obligations ont été rappelées aux élus lors de la conférence des maires de novembre 2023.

En suivant, l'EPCI a proposé d'accompagner les communes dans leur obligation en la matière et lors de la conférence des maires d'avril 2024, une présentation de l'outil Numérisk a été faite aux élus. La communauté de communes Dronne et Belle

a ainsi délibéré en mai 2024 pour une adhésion à l'outil Numérisk pendant 5 ans en vue de l'élaboration et le suivi du PICS et des PCS pour les communes qui le souhaitent. Ainsi, selon leur choix (PCS numérique, PCS en version papier, aucun PCS), les communes ont été regroupées en 4 groupes de travail répartis sur la journée du 26 novembre 2024. Le travail d'élaboration des PCS (pour les communes concernées) et le PICS, avec l'appui du bureau d'études Numérisk, devrait s'achever à l'été 2025.

AXE 6 : DEVELOPPER FORTEMENT LES ENR

ORIENTATION 6.1. : MENER UN REPERAGE DES POTENTIELS ENR

N° action	Intitulé de l'action	Etat avancement
6.1.1	Diffuser le cadastre solaire sur bâtiment publics et communiquer sur la volonté de développer des projets solaires sur toitures publiques	Réalisé
6.1.2	Déterminer des zones favorables aux ENR	Réalisé
6.1.3	Engager des études de faisabilité sur les secteurs identifiés comme équipables	En cours

Focus – Stratégie de développement des ENR

La stratégie de développement des ENR, définie lors de l'élaboration du PCAET, a été réinterrogée fin 2022, début 2023 avec le concours de plusieurs citoyens et élus, sur base des projets actuels et de leurs connaissances du territoire. La trajectoire ainsi redéfinie est relativement similaire à celle du PCAET, bien que plus ambitieuse quant au développement du photovoltaïque au sol. Cette stratégie a été présentée le 24 janvier 2023 à la salle des fêtes de Cantillac.



Figure 82 Atelier du 6 décembre 2022

Figure 83 Présentation de la stratégie de développement des ENR en Dronne et Belle, janvier 2023

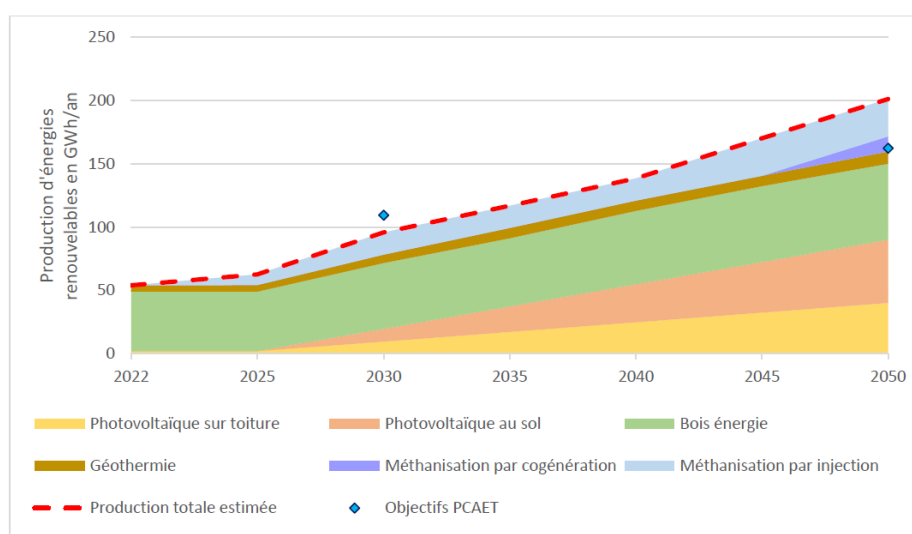


Figure 84 Objectif de développement des ENR en Dronne et Belle

Focus – Identification des ZAE nR

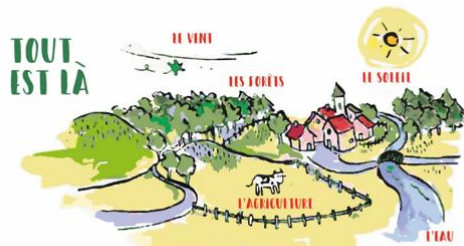
Afin d'accroître l'autonomie énergétique de la France tout en limitant les effets néfastes de la production d'énergie sur le climat, le législateur a promulgué le 10 mars 2023 une loi portant sur l'accélération de la production d'énergies renouvelables. Cette loi prévoit que les communes définissent des zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'Énergies Renouvelables (EnR) terrestres pour fin 2023. Dans ces zones, définies pour chaque catégorie de sources et de types d'installation d'EnR (énergie solaire photovoltaïque, éolien terrestre, installations de biomasse, géothermie, hydroélectricité et méthanisation), les projets d'installation de projets ENR seront facilités (délais de procédure d'autorisation raccourcis notamment). Elles constituent donc des zones préférentielles d'installation, mais ne sont pas obligatoires, ni exclusives.

En cohérence avec la stratégie de développement des ENR en Dronne et Belle, la communauté de communes Dronne et Belle, en partenariat avec de nombreux acteurs du territoire départemental, accompagne ses communes dans l'identification de ces zones d'accélération des EnR (ZAE nR) et dans la mise en place d'une concertation avec la population.

CONCERTATION PUBLIQUE
Zones d'accélération des énergies renouvelables
VOTRE AVIS DU 6 AU 13 DECEMBRE
COMPTE !

Le développement massif des énergies renouvelables est un levier majeur pour atteindre l'objectif de neutralité carbone en 2050. Les communes doivent définir des zones d'accélération où elles souhaitent prioritairement voir s'implanter des projets d'énergies renouvelables.
Donnez votre avis sur les premières zones identifiées sur notre commune !

Consultez les cartes : www.dronneetbelle.fr
Laissez votre avis : concertation@dronneetbelle.fr



DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES (ENR)
STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT DES ENR EN DRONNE ET BELLE

Le PCAET (Plan Climat Air Énergie Territorial) de Dronne et Belle donne pour objectif qu'en 2050, le territoire soit à énergie positive, c'est-à-dire qu'il produise plus d'énergie qu'il n'en consomme. Pour y parvenir, outre la mise en œuvre d'actions favorisant la sobriété énergétique à tous les niveaux, il faut également développer fortement les ENR (photovoltaïque, méthanisation et biomasse en particulier).
Le potentiel énergétique est sous-exploité et la production locale est encore faible (seulement 56,6 % essentiellement sous forme de bois-bûches). Par ailleurs, les retombées économiques au sein du territoire (puisque ce sont des opérateurs locaux qui en tirent les bénéfices).

Les actions mises en œuvre par la CCDB :

- Améliorer les commissions** : Diagnostic des actions, État des lieux, Actions prioritaires
- Planifier la transition** : PCAET, Stratégie de développement des ENR
- Impliquer les citoyens et développer des coopérations** : Comité de concertation et de suivi, Forum, Comités d'accompagnement, Territoires à l'initiative, CCDB et le PNR Dronne et Belle
- Faciliter et développer la production décentralisée d'énergie** : Appui technique public, Accompagnement à l'émergence de projets citoyens

ZONES D'ACCÉLÉRATION DES ENR (ZAE nR)

De quoi parle-t-on ?
Des secteurs géographiques propices au développement des ENR.
Où il y a peu de potentiels environnementaux.
Où les communes sont volontaristes.

Quels effets ?
La création d'une zone d'accélération n'est pas une autorisation pour les projets d'énergie renouvelables ! Mais c'est une « garantie implicite » que localement la zone a déjà fait l'objet d'une validation. Ainsi, pour les porteurs de projet, la définition d'un projet en ZAE nR permet :
- Un gain de temps en phase de prospection,
- Une réduction des délais d'instructions,
- Une possibilité d'incitations financières.
Attention : l'existence d'une zone d'accélération n'empêche pas l'autorisation de projets en dehors d'une zone.

Comment vont être identifiées ces ZAE nR ?
Ce sont les communes qui doivent identifier ces zones sur leur territoire. Mais, dans une volonté de cohérence avec la stratégie de développement des ENR à l'échelle de Dronne et Belle, la communauté de communes accompagne les communes dans la méthodologie d'identification de ces ZAE nR et dans la mise en place d'une concertation à l'échelle du territoire communautaire.

Pourquoi ?
La Loi du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables vise à :
- Faciliter l'installation d'énergies renouvelables pour rattraper le retard de la France pris dans ce domaine,
- Diviser par deux le temps de déploiement des projets ENR.

Un premier inventaire de ces zones sera consultable sur le site Internet de la CCDB du 6 au 13 décembre 2023. Vous pourrez alors déposer vos observations sur celui-ci via l'adresse mail suivante : concertation@dronneetbelle.fr

Figure 85 Affiche et article du magazine communautaire de décembre 2023 annonçant la concertation publique sur les ZAE nR

Ainsi, les communes ont déjà rendu une première version de zones identifiées et un estimatif de production peut être exprimé.

Figure 86 Synthèse par filière des ZAE nR identifiées

Les ZAE nR sur la CCDB - en date d'avril 2024				
filière	Nombre de zones	Estimation*	Emprise au sol	Part du territoire
éolien	1	256.46 GWh	77.43 ha	0.1536 %
solaire pv	229	97.8 GWh	490.25 ha	0.9723 %
biométhane	1	8.5 GWh	0.83 ha	0.0016 %
biomasse	3	- GWh	2.65 ha	0.0052 %
géothermie	2	- GWh	0.81 ha	0.0016 %

*potentiels exprimés sur les photovoltaïque et l'éolien comme le produit de la surface proposée par un taux de conversion, pour l'hydraulique comme le produit du débit du cours d'eau (si connu) par un taux de conversion

Focus – Contrat de chaleur renouvelable Dordogne-Périgord

Le Département a candidaté en partenariat avec la Fédération Départementale des CUMA (FD CUMA) et le Syndicat Départemental d'Énergies (SDE 24) au Contrat de Développement Territorial (CDT) des Énergies Renouvelables Thermiques auprès de l'ADEME. Ce dispositif a pour ambition de développer, pendant trois ans, du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2024, sur le territoire de la Dordogne, un ensemble de projets d'énergies renouvelables thermiques issus d'une ou plusieurs filières, avec un objectif d'atteindre une production d'ENR de 10 GWh :

- Biomasse avec du bois énergie : chaudières plaquettes et granulés de bois
- Solaire thermique pour l'eau chaude sanitaire, les piscines et les systèmes industriels
- Géothermie assistée d'une pompe à chaleur eau/eau ou sol/eau
- Réseau de chaleur (création ou extension) associé à ces trois types d'énergies renouvelables thermiques et répondant à certains critères techniques



Figure 87 Logo Contrat de Chaleur Renouvelable en Dordogne

Grâce à ce contrat, les bénéficiaires (porteurs publics ou privés, hors ménages) peuvent profiter d'un accompagnement technique des projets de chaleur renouvelable, de la phase de conception jusqu'au suivi de la performance technique. Ils peuvent également obtenir pour leur projet de chaleur renouvelable :

- La réalisation d'une note d'opportunité gratuite,
- D'une aide financière pour la réalisation d'une étude de faisabilité : jusqu'à 70% des honoraires du bureau d'études,
- D'aides à l'investissement pour la réalisation des travaux : Montant forfaitaire au MWh (sur le même modèle que le Fond chaleur ADEME).

Aux termes de ce premier contrat, les objectifs ont été dépassés avec une production d'énergies renouvelables de plus de 12 GWh/an, réduisant ainsi de 2 708 TeqCO₂/an l'empreinte carbone du territoire. Sur le territoire de Dronne et Belle, 4 projets ont ainsi été accompagnés et bénéficiés de ce dispositif :

- **La SAS Puymarteau** a entrepris la rénovation d'un manoir du 16^{ème} siècle en vue d'y développer une activité SPA/Bien être. Elle a fait le choix de la géothermie sur sondes pour les besoins de chauffage et d'eau chaude sanitaire (ECS) ainsi que pour le rafraîchissement l'été. Cette installation, mise en service en juin 2024, se compose d'une pompe à chaleur (PAC) de 33 kW pour le chauffage, d'une PAC appoint de 17 kW pour l'ECS, d'un ballon ECS de 1000 litres et d'un ballon tampon de 500 litres pour le plancher chauffant. La production géothermique est assurée par 8 sondes de 100 mètres. L'installation devrait produire 65 MWh/an pour une consommation électrique de 14 MWh, évitant ainsi l'émission de 18 TeqCO₂/an si du gaz propane était utilisé.
- **La commune de Brantôme en Périgord** pour l'installation d'une chaudière biomasse dans la nouvelle mairie.
- **Bagatelle Investissement** pour l'installation d'une chaudière biomasse et la création d'un réseau de chaleur.
- **L'EPAC de Bourdeilles** pour la réalisation d'une étude de faisabilité.



Figure 88 Chaudière biomasse du Château de Puymarteau

Un nouveau contrat a été signé pour la période 2025-2028. Dans ce cadre, deux projets bois-énergie sur le territoire de Dronne et Belle sont à l'étude pour un éventuel co-financement.

ORIENTATION 6.2. : ACCOMPAGNER LE DEVELOPPEMENT DES ENR

N° action	Intitulé de l'action	Etat avancement
6.2.1	Développer les ENR sur le patrimoine public	En cours
6.2.2	Mettre en place un schéma directeur des énergies et des réseaux de chaleur	En cours
6.2.3	Développer le financement participatif local	A venir
6.2.4	Inciter les citoyens, les entreprises, à développer et produire des énergies renouvelables (solaire, méthanisation, géothermie,...)	En cours
6.2.5	Grouper des opérations ENR réseaux de chaleur (chaufferie bois et/ou géothermie)	A venir

Focus - Développement des ENR sur patrimoine public

Le pôle enfance-jeunesse de Brantôme « la Passerelle », mis en service en 2021, a été construit avec un système de chauffage/rafraîchissement basé sur la géothermie sur sonde couplée à une pompe à chaleur. Par ailleurs, en 2023, des panneaux photovoltaïques (100kWc) ont été installés en toiture, l'électricité produite est injectée en totalité dans le réseau.

Le site de la Ressourcerie à Brantôme en Périgord présente 8 ombrières de 100 kWc chacune, qui ont commencé à produire début 2023. Des panneaux photovoltaïques ont également été installés en toiture (100kWc) en 2024. L'électricité produite est injectée dans le réseau.

Par ailleurs, la communauté de communes a déconstruit le bâtiment photovoltaïque situé sur le site de l'extension prévue de l'usine Périgord VDL. Ce bâtiment doit être reconstruit sur le site de la ZAE du Brandissou à Champagnac de Belair pour une production de 100 kWc en 2025.

Focus - Accompagnement à l'émergence de projets citoyens

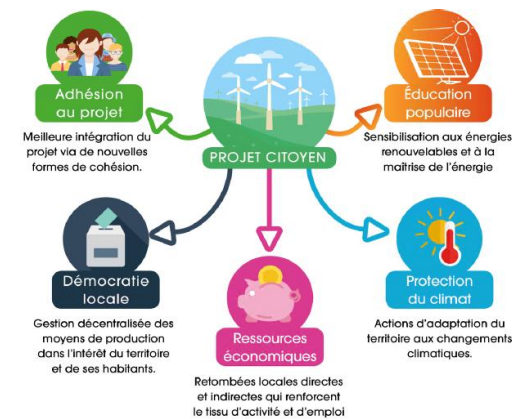


Figure 89 Caractéristique d'un projet citoyen d'ENR, CIRENA

Dans une volonté de plus de démocratie et de faire profiter le territoire des retombées économiques de l'exploitation des installations d'ENR, la communauté de communes souhaite impliquer et mobiliser les citoyens dans la transition énergétique, en favorisant les initiatives locales. Ainsi, en vue de faire émerger un groupe porteur citoyen en Dronne et Belle, l'association CIRENA a été sollicitée en 2021 en répondant à un appel à manifestation d'intérêt.

Plusieurs événements ont ainsi été organisés à l'automne 2022 sur le territoire de Dronne et Belle (voir paragraphe sur la sensibilisation du grand public). Une trentaine de citoyens se sont ainsi montrés intéressés et certains ont voulu aller plus loin. Un groupe a donc été constitué et les premières réunions, organisées à partir de mars 2023, ont permis de mieux identifier les attentes de chacun et de comprendre les différentes étapes de mise en œuvre d'un projet citoyen d'ENR.



Figure 90 Réunion du groupe porteur citoyens du 26 avril 2023 sur les étapes de mises en œuvre d'un projet citoyen d'ENR

Focus – Accompagnateur des projets privés ENR

- *Méthaniseur de Condat*

Le 2 juin 2023, la SAS Condat Énergie Verte, qui rassemble 3 exploitants spécialisés dans l'élevage et la polyculture, a inauguré à Condat-sur-Trincou la première unité de méthanisation agricole à injecter du biométhane sur le département de la Dordogne. Ce projet vise à valoriser prioritairement les effluents agricoles des associés, mais 2 partenariats ont également été noués avec des industries agro-alimentaires locales (Mademoiselle Desserts, Biscuiterie St Michel) qui utilisent le méthaniseur comme exutoire de proximité pour leurs coproduits. La méthanisation permet un retour au sol de la matière organique, ce qui les enrichit en azote et permet d'acheter moins d'engrais de synthèse. Les entreprises du territoire tirent quant à elles profit de la production locale de biométhane injectée à 600 m du site dans le réseau gaz naturel en étant les principales consommatrices sur le secteur.

Tout en répondant au principe de l'économie circulaire, ce méthaniseur produira chaque année 8 500 MWh d'énergies renouvelables et permettra d'éviter l'émission de 2 500 tonnes équivalent CO2 par an dans l'atmosphère. Pour mener à bien cette opération à 5 millions d'euros, les porteurs de projet ont bénéficié du soutien opérationnel de la Chambre d'agriculture de la Dordogne et de GRDF, ainsi que du soutien financier de l'ADEME et de la Région Nouvelle-Aquitaine, dans le cadre du dispositif régional MéthaN-Action.

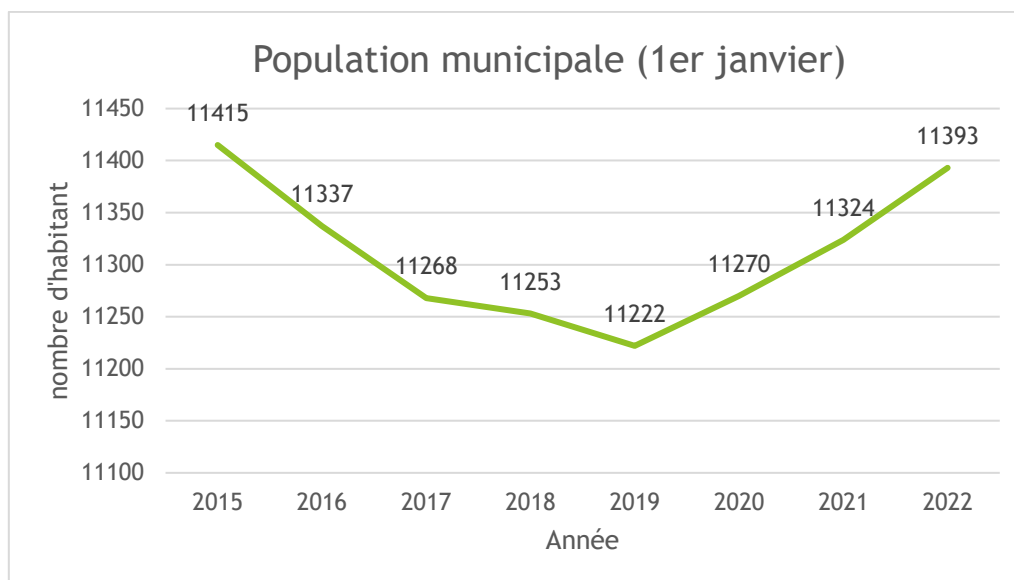
Perspective : projet d'autoconsommation collective

La Communauté de communes Dronne et Belle souhaite développer un projet d'autoconsommation collective dans les prochaines années.

APPRECIATION DE LA DYNAMIQUE TERRITORIALE

EVOLUTION DEMOGRAPHIQUE

Figure 91 Evolution de la population municipale cumulée de Dronne et Belle 2015 à 2022, données INSEE



Alors que depuis 2015, le territoire de Dronne et Belle perdait des habitants, on note qu'à partir de 2020, la croissance démographique repart à la hausse : + 0,42 % entre 2020 /2019 ; + 0,48 % entre 2021/2020 ; +0,61 % entre 2022/2021. Les hypothèses de croissance démographique (+ 0,6 %/an) sur lesquelles a été construit le PLUi-H s'avèrent bien réalistes.

Par ailleurs, on peut noter que les communes nouvelles (Brantôme en P. et Mareuil en P.), ainsi que Bourdeilles, Biras, Saint-Félix de Bourdeilles et la Rochebeaucourt ont gagné des habitants ces trois dernières années. On note également une croissance démographique notable à Condat sur Trincou (+9 habitants), Villars (+8 habitants) entre 2022 et 2021. A l'inverse certaines communes perdent des habitants au fil des ans, en particulier Rudeau-Ladosse, Saint-Pancrace et la Chapelle-Faucher.

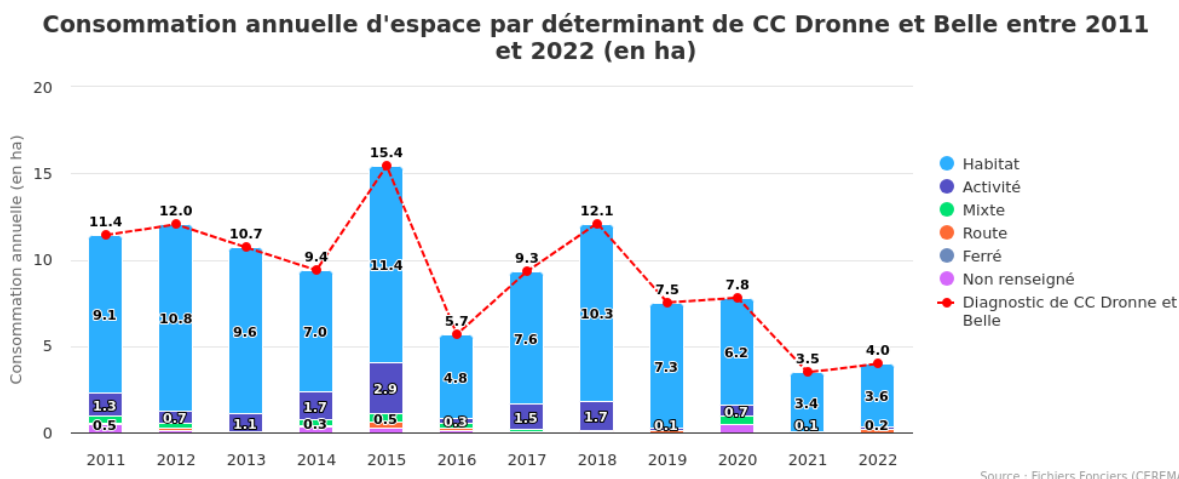
Figure 92 Données INSEE de population municipale de Dronne et Belle de 2015 à 2022, données INSEE

Population municipale	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Biras	664	664	664	664	670	681	700	715
Bourdeilles	739	734	743	754	765	771	780	793
Brantôme en Périgord	3778	3747	3702	3688	3670	3694	3721	3748
Bussac	385	391	397	398	395	398	391	385
Champagnac de Bélair	730	733	752	771	789	786	782	783
Condat sur Trincou	467	474	480	480	478	476	486	495
La Chapelle-Faucher	422	423	414	404	395	395	390	386
La Chapelle-Montmoreau	71	69	68	70	72	74	74	75
La Rochebeaucourt et Argentine	308	315	322	329	331	332	331	331
Mareuil en Périgord	2451	2395	2342	2315	2280	2290	2303	2316
Quinsac	375	369	362	370	377	385	384	384
Rudeau-Ladosse	161	161	160	159	158	157	156	154
Sainte-Croix de Mareuil	145	148	150	153	155	151	148	144
Saint-Félix de Bourdeilles	67	65	62	63	65	66	68	70
Saint-Pancrace	177	182	187	177	168	158	154	150
Villars	475	467	463	458	454	456	456	464
Total	11415	11337	11268	11253	11222	11270	11324	11393

ARTIFICIALISATION DES SOLS

La consommation d'espaces NAF diminue depuis 2010 (hors pic en 2015 et 2018), pour arriver à une consommation moyenne de 3,75 ha sur les années 2021 et 2022, contre 10,13 ha en moyenne sur les années 2011/2020 (voir graphique ci-dessous), soit une diminution de plus de 60 %. Ce constat place la communauté de communes dans la trajectoire de réduction de la consommation foncière prévue par le SRADDET de la Nouvelle-Aquitaine et de lutte contre l'artificialisation des sols prévue par la loi Climat et Résilience.

Figure 93 Consommation annuelle d'espace en Dronne et Belle de 2011 à 2022



Source : Portail de l'artificialisation des sols (<https://cartagene.cerema.fr/>)

On peut également noter que les nouveaux espaces consommés sont pour plus de 80 % à destination d'habitat. Il faut néanmoins noter que le PLUi-H de Dronne et Belle, entré en vigueur en juillet 2020, a réduit très fortement les surfaces constructibles et en particulier celles à destination d'habitat.

Par ailleurs, l'accompagnement à la rénovation énergétique s'est développé avec la mise en place en 2022 de la plateforme de rénovation énergétique Dordogne-Périgord, qui est venue en complémentarité de l'aide aux ménages modestes et très modestes de Dronne et Belle apportée dans le cadre de l'OPAH-RR du Bassin Nontronnais depuis 2013.

De plus, Brantôme en Périgord a été reconnue Petite Ville de Demain en 2021 et une opération de revitalisation de territoire (ORT) multi-site a été signée avec l'Etat en 2022, permettant notamment d'accompagner des projets de réinvestissement de logements vacants dans les quatre bourgs structurants du territoire.

Cela étant et au vu de la croissance démographique continue depuis 2020, le besoin en logements augmente sur le territoire de Dronne et Belle. Sans augmentation de la surface constructible dédiée à l'habitat, on peut supposer que la consommation d'espaces NAF va continuer à baisser sur le territoire, au profit d'un réinvestissement / rénovation du bâti existant.

Toutefois, le réinvestissement / rénovation du bâti existant nécessite des moyens financiers dont ne disposent pas tous les nouveaux ménages. Il conviendra donc d'adapter la politique de l'habitat des prochaines années en conséquence.

EVENEMENTS CLIMATIQUES LOCAUX

Ces dernières années, le territoire de Dronne et Belle a été marqué par des événements climatiques intenses, qui ont amené la Préfecture à prendre des arrêtés de reconnaissance en catastrophes naturelles :

- pour inondations et coulées de boues :
 - o JO du 25_07_2022 (du 20/06/2022 au 22/06/2022) – Biras, Bourdeilles, Brantôme en P., la Chapelle-Faucher
 - o JO du 03_09_2020 (du 01/06/2020) – Mareuil en P.
 - o JO 15-04-2024 (décembre 2023) : Bourdeilles
- pour mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols :
 - o JO du 14_09_2023 (entre le 1er janvier et le 31 décembre 2022) : Bourdeilles, Condat sur Trincou, Mareuil en P., Quinsac, la Rochebeaucourt et A., Saint Pancrace, Sainte-Croix de Mareuil
 - o JO 26-09-2023 (entre le 1er juillet et le 30 septembre 2022) : Biras, Brantôme en P., Saint-Félix de B.
 - o JO 16-04-2024 (entre le 1er juillet et le 30 septembre 2022) : Champagnac de Belair

Par ailleurs, durant cette même période, le territoire de Dronne et Belle a été également impacté par d'autres événements climatiques :

- Les fumées de l'incendie dans les Landes de l'été 2022
- Des inondations à Mareuil-en-Périgord en décembre 2023
- Des sécheresses au printemps /été /automne 2023, qui ont conduit à des restrictions d'eau plus ou moins sévères, une diminution des rendements des cultures et un affaiblissement des essences forestières.

CONSOMMATION ENERGETIQUE DU TERRITOIRE

En 2023, la consommation finale d'énergie provisoire du territoire est de 327 GWh, contre 378 GWh en 2015, soit une baisse de -13.59 %.

Si l'on rapporte cette consommation au nombre de ménages, on note que sur le territoire de la CCDB, ce ratio est plus élevé que sur le territoire départemental. Et si on compare la consommation énergétique au nombre d'habitants, on s'aperçoit que pour la CCDB, ce ratio est plus élevé qu'au niveau départemental et au niveau régional, mais inférieur au niveau national.

Figure 94 Evolution de la consommation énergétique de Dronne et Belle entre 2015 et 2021

	Consommation / nb ménages		Consommation / nb habitants			
	CCDB	Dordogne	CCDB	Dordogne	Région NA	France
2015	72,61 MWh	60.5 MWh	34.8 MWh	28.96 MWh	25.53 MWh	44.29 MWh
2021	68.81 MWh	56.86 MWh	33.76 MWh	28.22 MWh	25.53 MWh	44.29 MWh

Quand bien même les estimations 2023 de population envisagent une baisse de la population départementale et en faisant l'hypothèse d'une stabilité dans la population des ménages en 2023 en Dronne et Belle, ce constat resterait le même.

Cela étant, la consommation finale d'énergie peut s'analyser à la fois :

- au travers de différentes sources énergétiques (produits pétroliers, gaz, électricité,...) , ce qui permet d'identifier les pistes de décarbonation du mix énergétique et la capacité d'autonomie énergétique du territoire ;
- sous le prisme des consommations sectorielles (habitat, transport, industrie, agriculture,...), ce qui permet d'identifier quels sont les efforts de maîtrise des consommations d'énergie les plus engagés.

ANALYSE PAR SOURCES ENERGETIQUES

Les deux sources d'énergie les plus consommées en Dronne et Belle sur les dernières années restent les produits pétroliers (46,04 % en 2023) et l'électricité (25,63 % en 2023), même si on note une baisse entre 2015 et 2023 de respectivement 11,95 % et 29,08 %. La troisième source d'énergie la plus consommée reste les renouvelables thermiques (15,3 % en 2023), avec une augmentation de 10,44 % entre 2015 et 2023. La quatrième source d'énergie la plus consommée reste également le gaz naturel (7,65 %), mais sa consommation a baissé de 20,07 % entre 2015 et 2023.

Par ailleurs, le renouvelable électrique se développe (facteur 5 depuis 2015), même s'il ne représente que 2 % des consommations du territoire et la consommation de chaleur vapeur fatale est en hausse par rapport à 2015, quand bien même les niveaux de consommations sont faibles et que cette énergie est surtout consommée dans les procédés industriels.

En outre, on peut noter en 2023, l'apparition du gaz renouvelable dans le mix énergétique, avec la mise en service du méthaniseur de Condat sur Trincou.

Figure 95 Evolution de la consommation d'énergie finale par source énergétique

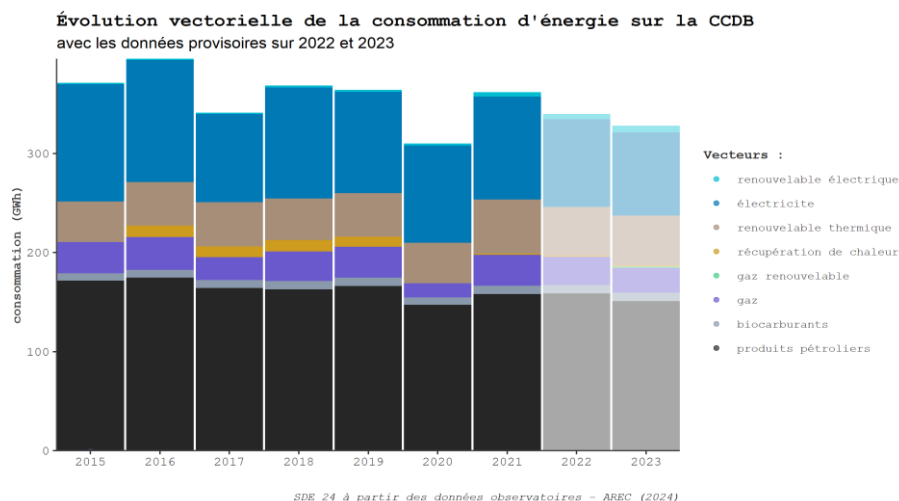
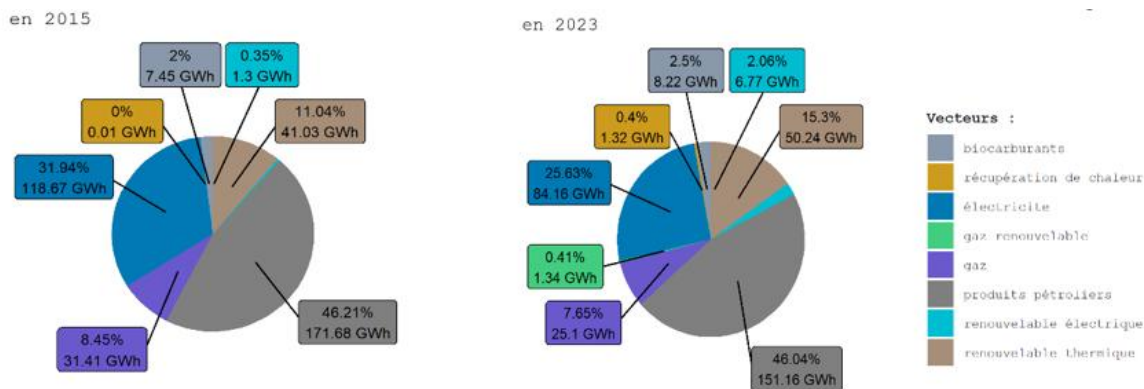


Figure 96 Evolution du poids de chaque source énergétique dans la consommation d'énergie finale, entre 2015 et 2023



(Source : SDE24 à partir de données AREC 2024)

PAR SECTEURS D'ACTIVITE

Les secteurs du transport routier et du résidentiel restent les plus consommateurs d'énergie en 2023, ce qui est cohérent pour un territoire rural, avec un habitat diffus rendant la voiture indispensable pour la mobilité quotidienne en l'absence d'alternatives à ce jour. Toutefois, on note cependant une augmentation des consommations de ces secteurs entre 2015 et 2023 : 68,2 % en 2023, contre 62,5% en 2015.

Les baisses les plus significatives sont celles des secteurs de l'industrie, du tertiaire et du résidentiel respectivement de -36.22%, -14.17% et -9.34 %.

Figure 97 Evolution de la consommation d'énergie par secteur d'activité
Évolution sectorielle de la consommation d'énergie sur la CCDB
avec les données provisoires sur 2022 et 2023

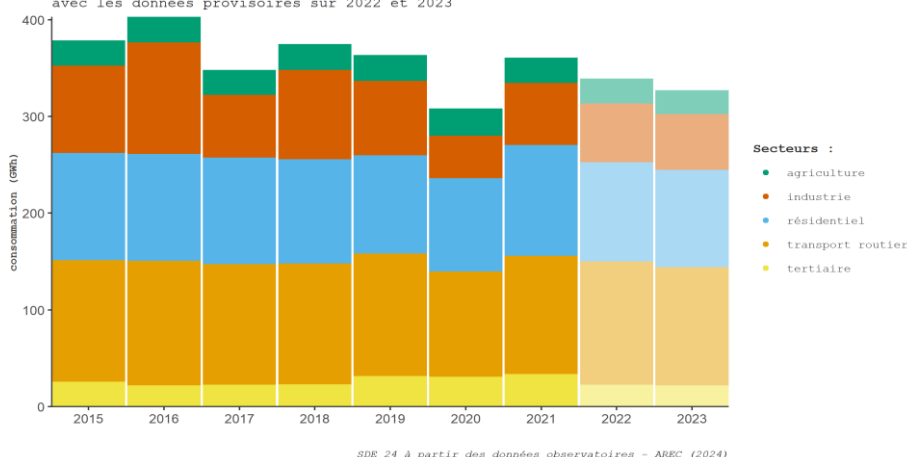
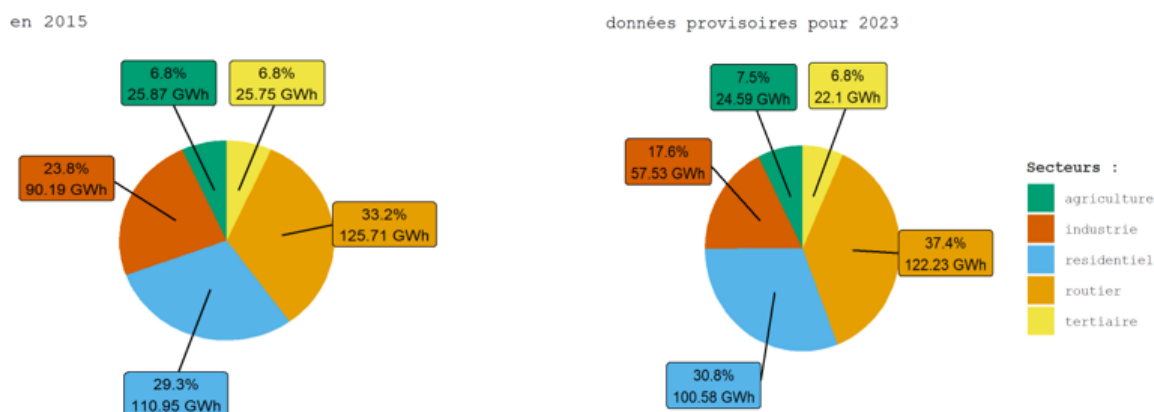


Figure 98 Répartition sectorielle de la consommation d'énergie entre 2015 et 2023



(Source : SDE24, à partir de données 2024)

Faire un focus sur chaque secteur permet de dessiner des dynamiques avec d'autres données qui peuvent remettre en perspective les évolutions affichées. L'idée ici est d'appréhender un peu mieux certaines tendances. Néanmoins, nous utiliserons ici des données consolidées pour l'année 2021 qui apportent plus de détails notamment sur la différenciation des usages associés à la consommation d'énergie.

ZOOM SUR LE RESIDENTIEL

Les consommations du résidentiel sont consolidées à climat réel. Aussi, l'analyse de l'évolution des consommations ne tient pas compte ici des variations climatiques.

Toutefois, le chauffage représentant en moyenne 20,14 % des consommations totales du territoire entre 2015 et 2021, il apparaît opportun d'apporter une correction climatique aux données proposées pour tenir compte de la rigueur climatique dans l'évolution interannuelle des consommations du secteur. Sur la Dordogne, la moyenne des Degré Jours Unifiés (DJU) départementaux entre 1996 et 2016 est de 1752 (depuis le SDES). Ainsi pour corriger les consommations du chauffage, on applique le ratio des DJU annuels à cette moyenne départementale.

Figure 99 Correction climatique des consommations de chauffage en résidentiel

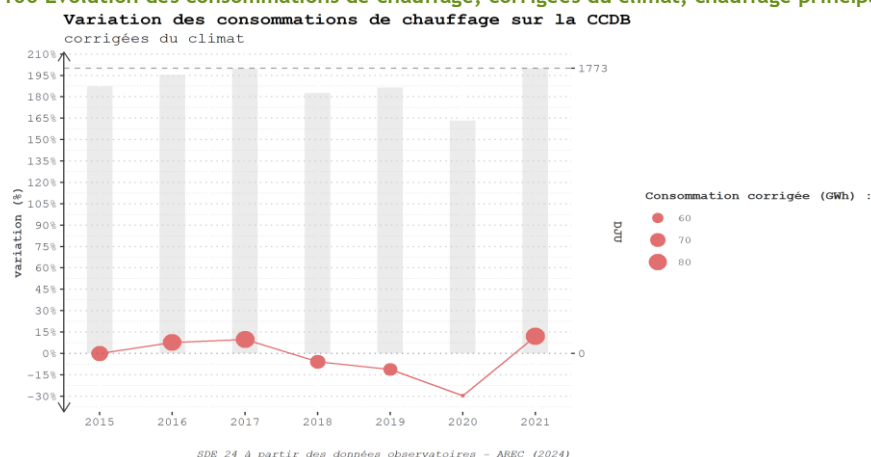
Le chauffage dans le résidentiel - chauffage principal et chauffage d'appoint			
année	Degrés Jours Unifiés	consommation corrigée*	variation**
2015	1661	74.92 GWh	0 %
2016	1732	80.74 GWh	7.76 %
2017	1771	82.32 GWh	9.87 %
2018	1620	70.52 GWh	-5.88 %
2019	1654	66.53 GWh	-11.21 %
2020	1449	52.78 GWh	-29.56 %
2021	1773	83.86 GWh	11.92 %

*en référence à la moyenne sur 1996-2016

**en référence à 2015

Cette correction climatique nous permet de visualiser la variation des consommations de chauffage dans le secteur en s'affranchissant des variations induites par la rigueur hivernale. Ainsi l'augmentation de consommations entre 2020 et 2021 apparaît ici comme induite par un autre facteur, quand bien même l'hiver 2021 a été plus froid que l'hiver 2020.

Figure 100 Evolution des consommations de chauffage, corrigées du climat, chauffage principal et d'appoint

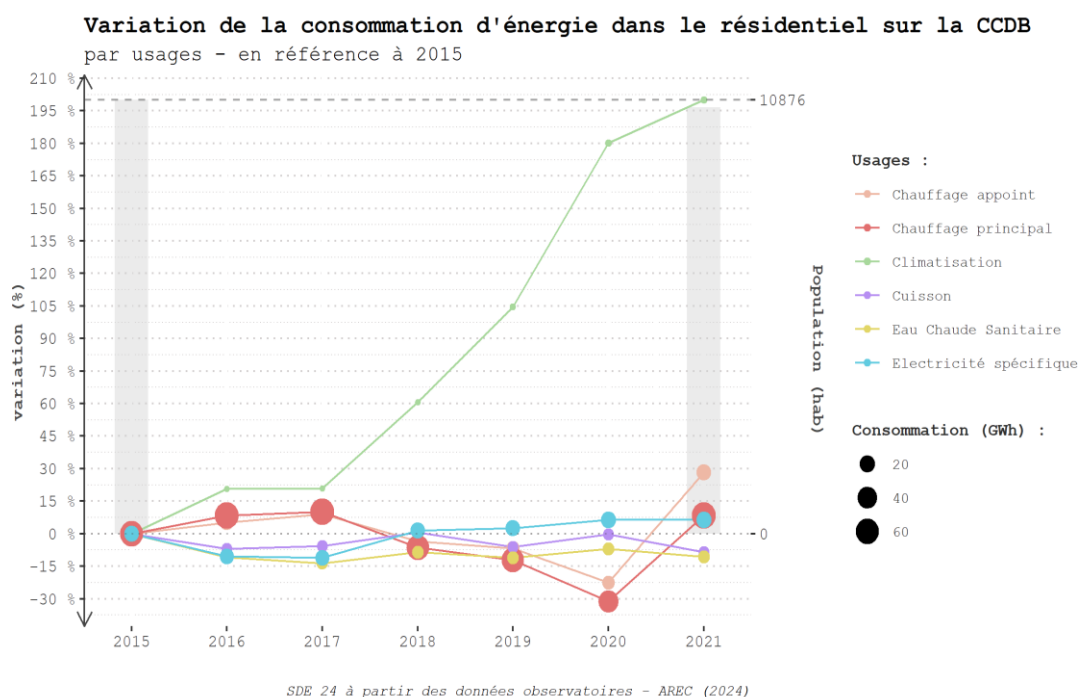


Sur la période 2015 à 2021, la variation est de + 3,43 % avec un niveau de consommation à 114,75 GWh. Soit l'équivalent de 10,73 MWh par habitant ou encore 21.88 MWh par ménage. Une partie de l'évolution de la consommation du résidentiel en 2021 peut s'expliquer par la transformation des typologies de ménages qui peut augmenter les consommations : 33 ménages de plus qu'en 2015. En effet, même si la population est en baisse de -185 habitants, un nombre de ménage croissant induit un nombre croissant de résidence qui consomment de l'énergie. A noter toutefois que cette hausse en 2021 semble passagère, car si l'on prend en compte les données provisoires de 2023, la consommation du résidentiel passerait de 110,95 GWh en 2015 à 100,58 GWh en 2023, soit une variation à la baisse de -9,34 %.

Détail par usage énergétique

Avec le détail par usage et les consommations dédiées au chauffage, corrigées du climat, on peut distinguer les modifications de comportement des ménages. Ainsi, on voit que le chauffage d'appoint est en forte augmentation (presque 30% depuis 2015). Cela peut s'expliquer par un contexte économique. Quand bien même la crise des prix de l'énergie survient en 2022, on peut envisager que les ménages anticipent leurs factures de chauffage et prévoient d'autres moyens moins coûteux, d'autant que les prix des produits pétroliers ont fortement augmenté en 2021 avec la reprise de l'économie mondiale.

Figure 101 Evolution de la consommation d'énergie du secteur résidentiel par usage



Par ailleurs, comme attendu avec le nombre de ménages en hausse, la consommation d'électricité spécifique est en hausse. Cependant, on note des baisses des niveaux de consommation d'eau chaude sanitaire et de cuisson qui pourraient s'expliquer par des gains d'efficacité énergétique induits par les technologies tels les ballons thermodynamiques (économie d'énergie de 20% à 50%).

Figure 102 Détail des consommations d'énergie du résidentiel par usage en 2021

usage	consommation	part du total	variation*	variation dans le total*
Chauffage principal**	66.44 GWh	57.4 %	8.29 %	-0.03 %
Electricité spécifique**	17.9 GWh	15.47 %	6.41 %	-1.72 %
Chauffage appoint	17.42 GWh	15.05 %	28.33 %	18.5 %
Eau Chaude Sanitaire	7.6 GWh	6.57 %	-10.63 %	-17.46 %
Cuisson	5.89 GWh	5.09 %	-8.59 %	-15.59 %
Climatisation	0.49 GWh	0.42 %	241.88 %	223.08 %

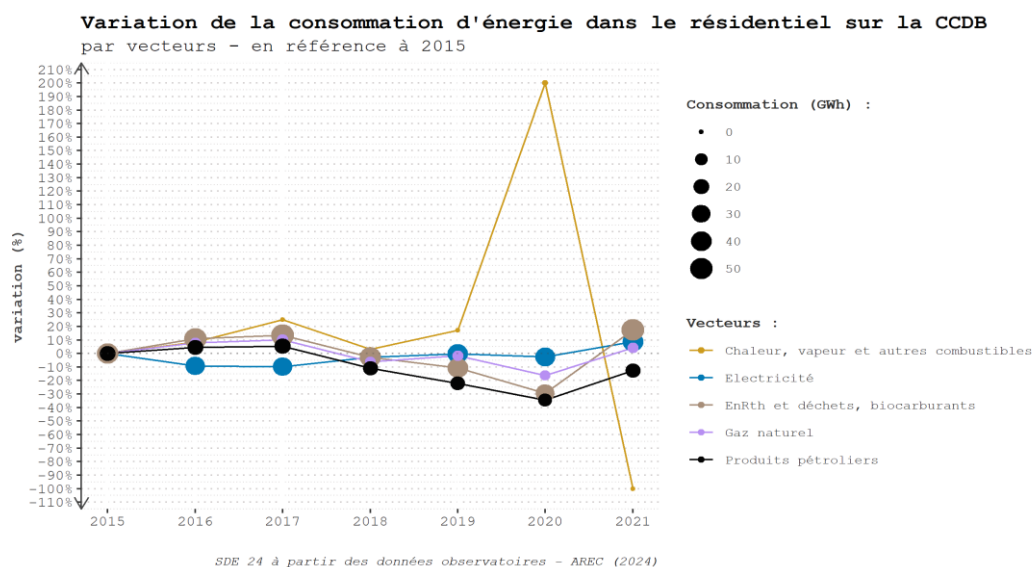
* en référence à 2015

** corrigées du climat

Détail par vecteur énergétiques

Pour la vision par vecteur, la correction climatique a été appliquée à tous les vecteurs dont l'usage était indexé pour le chauffage et le chauffage d'appoint. Ainsi les variations présentées ici permettent également d'identifier les tendances de consommations au-delà du facteur météorologique.

Figure 103 Evolution de la consommation d'énergie du secteur résidentiel par source d'énergie



On notera à la baisse la consommation de produits pétroliers, ce qui pourrait s'expliquer à la fois par une substitution des moyens de chauffages fossiles vers des vecteurs moins carbonés, et par l'augmentation de source de chauffage d'appoint (bois notamment) pour contre-balancer le coût potentiellement élevé des vecteurs pétroliers.

Figure 104 Détail des consommations d'énergie du résidentiel par source énergétique en 2021

vecteur	consommation**	part du total	variation*	variation dans le total*
EnRth et déchets, biocarburants	52.02 GWh	44.94 %	17.48 %	8.45 %
Electricité	40.79 GWh	35.24 %	8.86 %	0.48 %
Produits pétroliers	16.81 GWh	14.52 %	-12.51 %	-19.24 %
Gaz naturel	6.13 GWh	5.3 %	4.23 %	-3.64 %
Chaleur, vapeur et autres combustibles	0 GWh	0 %	-100 %	-100 %

*en référence à 2015

** corrigées du climat

ZOOM SUR L'AGRICULTURE

Provisoirement pour 2023, la consommation du secteur agricole est envisagée à la baisse de -4,93 % par rapport à 2015. Cependant entre 2015 et 2021 la consommation finale d'énergie du secteur agricole a augmenté de 1,19 %.

Le poids des consommations du secteur dans le total est en hausse de 7,35 points et représente 7,3 % du total des consommations d'énergie du territoire. Avec une diminution du nombre d'exploitations de -19 % en 10 ans et une baisse de la surface agricole utile de -4,85 %, il y a quand même en moyenne 32,14 % de surfaces cultivées en plus par exploitation, soit 18 hectares en de plus par exploitation.

Figure 105 Les chiffres du recensement agricole

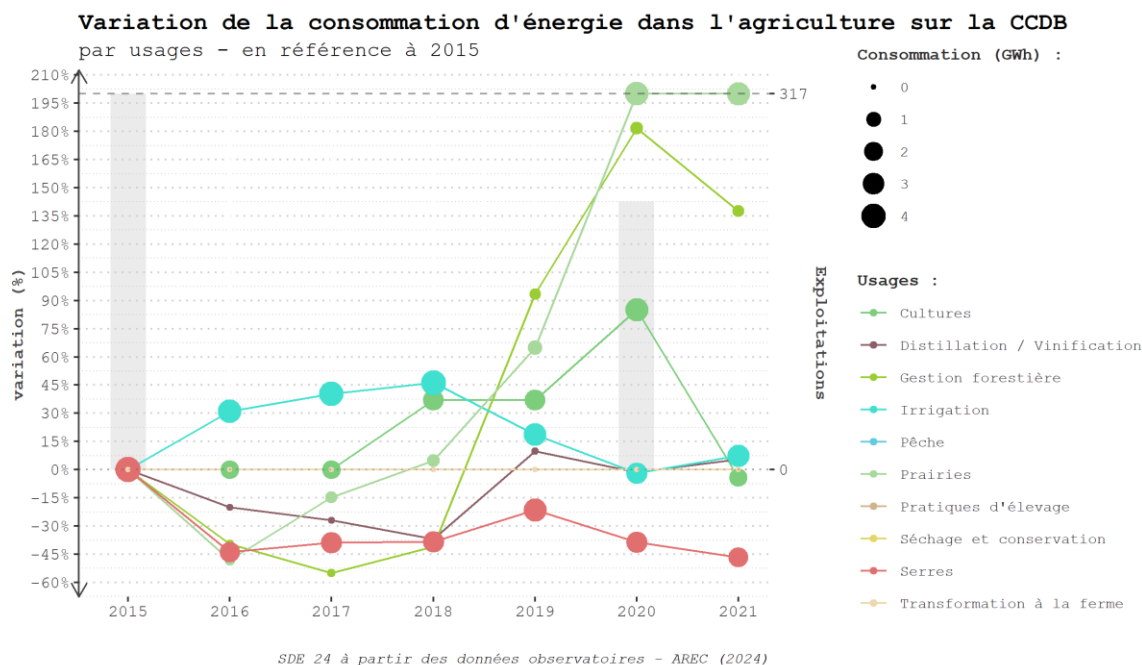
Recensement agricole sur la CCDB				
année	SAU	SAU bio	exploitations	exploitations en bio
2010	17557 ha	2151 ha	317	45
2020	16706 ha	2552 ha	226	47

On note également une augmentation du nombre d'exploitations en bio et de la surface agricole utile en bio. Ces tendances pourraient expliquer l'augmentation des besoins énergétiques du secteur.

Détail par usage énergétique

Le détail des consommations par usage permet de confirmer cette augmentation des besoins énergétiques avec une forte hausse sur les usages dédiés aux cultures.

Figure 106 Evolution de la consommation d'énergie du secteur agricole par usage



On notera une forte baisse des filières agricoles sous serres qui pourraient s'expliquer par un contexte économique non profitable pour ce type de production, en particulier parce que les coûts de l'énergie n'y sont pas favorables lorsqu'ils sont trop hauts.

Figure 107 Détail par usage des consommations d'énergie de l'agriculture

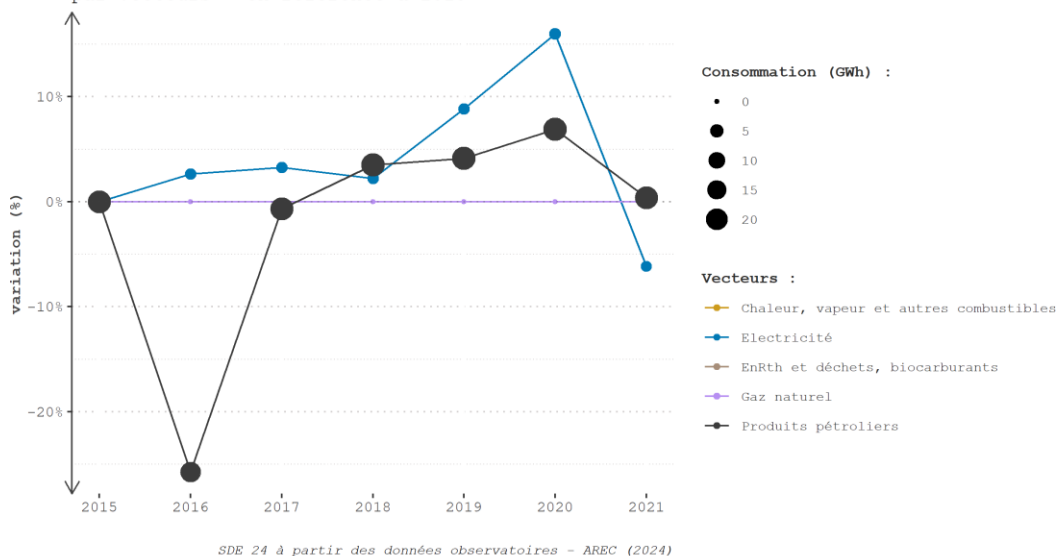
Consommations de l'agriculture en 2021			
Usages	Consommation	Variation*	Part du total
Prairies	3.487 GWh	561.91 %	31.14 %
Irrigation	3.021 GWh	7.46 %	26.98 %
Serres	2.359 GWh	-46.66 %	21.07 %
Cultures	1.821 GWh	-4.18 %	16.26 %
Gestion forestière	0.474 GWh	137.68 %	4.23 %
Distillation / Vinification	0.036 GWh	5.43 %	0.32 %
Pêche	0 GWh	0 %	0 %
Pratiques d'élevage	0 GWh	0 %	0 %
Séchage et conservation	0 GWh	0 %	0 %
Transformation à la ferme	0 GWh	0 %	0 %

*en référence à 2015

Détail par vecteur énergétique

Le détail des consommations par vecteur énergétique permet d'identifier encore la forte dépendance aux énergies fossiles du secteurs. Les dérivés pétroliers y sont très présents, à la fois sur des usages de mobilités, mais aussi pour la production décentralisée de chaleur et d'électricité.

Figure 108 Evolution de la consommation d'énergie du secteur agricole par source énergétique
Variation de la consommation d'énergie dans l'agriculture sur la CCDB
 par vecteurs - en référence à 2015



Les diminutions de consommations d'électricité pourraient être corrélées aux diminutions de consommation pour la production sous serre.

Figure 109 Détail des consommations énergétiques de l'agriculture par source énergétique en 2021

Consommations de l'agriculture en 2021			
vecteur	consommation	variation*	part du total
Produits pétroliers	23.25 GWh	0.38 %	90.16 %
Electricité	2.54 GWh	-6.18 %	9.84 %
Chaleur, vapeur et autres combustibles	0 GWh	0 %	0 %
EnRth et déchets, biocarburants	0 GWh	0 %	0 %
Gaz naturel	0 GWh	0 %	0 %

*en référence à 2015

ZOOM SUR LE TERTIAIRE

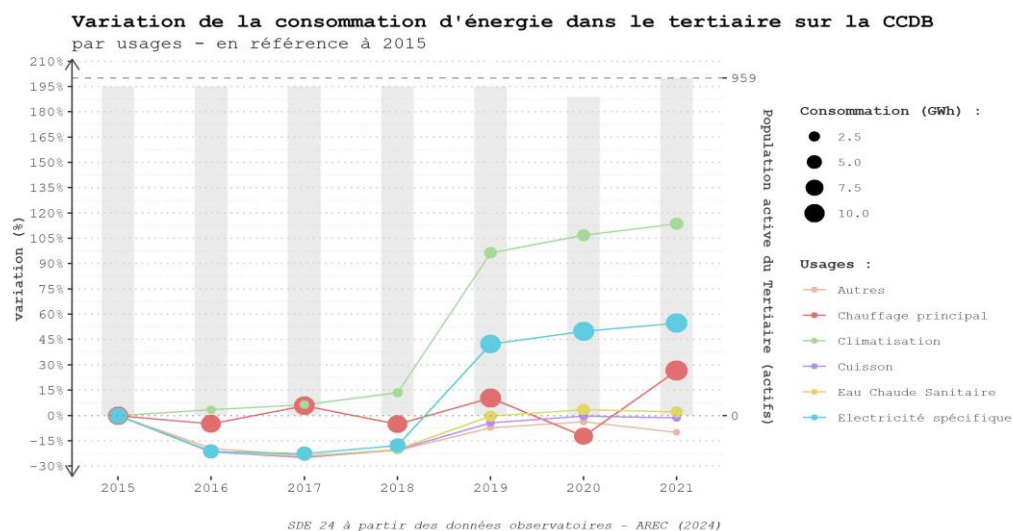
Comme dans le résidentiel, les consommations d'énergie du tertiaire dédiées au chauffage peuvent être corrigées du climat pour s'affranchir des variabilités liées aux rigueurs hivernales et mieux évaluer les dynamiques du secteur.

Pour 2021, la consommation s'établit à 33,6 GWh, soit une variation à la hausse de 30,49 % par rapport à celle de 2015. Le tertiaire est le 4^{ème} secteur le plus consommateur en 2021. Cette hausse des consommations est accompagnée d'une augmentation de la population active du secteur de 2,57 %. Toutefois, on note que la consommation d'énergie dans le tertiaire est envisagée à la baisse pour l'année 2023, avec une diminution de -14,17 % par rapport à 2015.

Détail par usage énergétique

L'essor de l'activité tertiaire pourrait expliquer cette augmentation des consommations d'énergie. Si les consommations de certains usages comme la cuisson et l'eau chaude sanitaire retrouvent des niveaux similaires à 2015, il n'en reste pas moins que le secteur se transforme avec la hausse de nouveaux usages, comme la climatisation avec une croissance de presque 113% par rapport à 2015.

Figure 110 Evolution par usage de la consommation d'énergie dans le tertiaire



De la même manière, l'augmentation simultanée des besoins d'électricité et de chauffages attestent de cette transformation vers une économie tertiaire très orientée sur les services.

Figure 111 Détail des usages pour les consommations d'énergie du tertiaire en 2021

Consommations du tertiaire en 2021				
usage	consommation	part du total	variation*	variation dans le total*
Chauffage principal	12.44 GWh	36.86 %	26.67 %	-5.39 %
Electricité spécifique	11.32 GWh	33.53 %	54.79 %	15.62 %
Climatisation	3.77 GWh	11.18 %	113.58 %	59.49 %
Eau Chaude Sanitaire	3.25 GWh	9.64 %	2.12 %	-23.73 %
Cuisson	1.71 GWh	5.06 %	-1.36 %	-26.35 %
Autres	1.25 GWh	3.72 %	-9.97 %	-32.73 %

* en référence à 2015

Détail par vecteur énergétique

Au regard du détail des consommations énergétiques par vecteur dans le tertiaire, on note une substitution importante des produits pétroliers (fioul et propane) vers les renouvelables thermiques et l'électricité.

Figure 112 Evolution de la consommation d'énergie du secteur tertiaire par source énergétique
Variation de la consommation d'énergie dans le tertiaire sur la CCDB
 par vecteurs - en référence à 2015

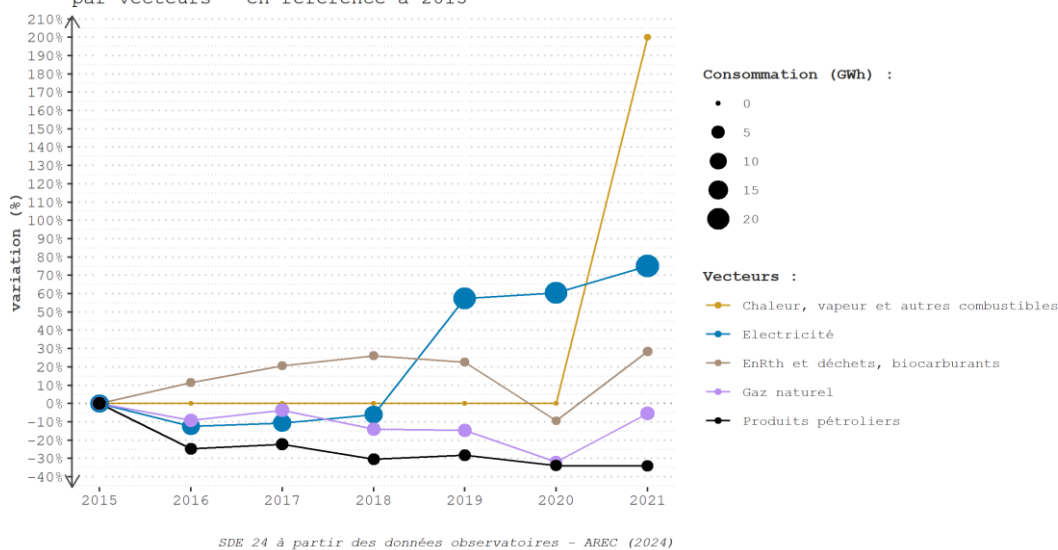


Figure 113 Détail par source énergétique des consommations d'énergie du tertiaire en 2021

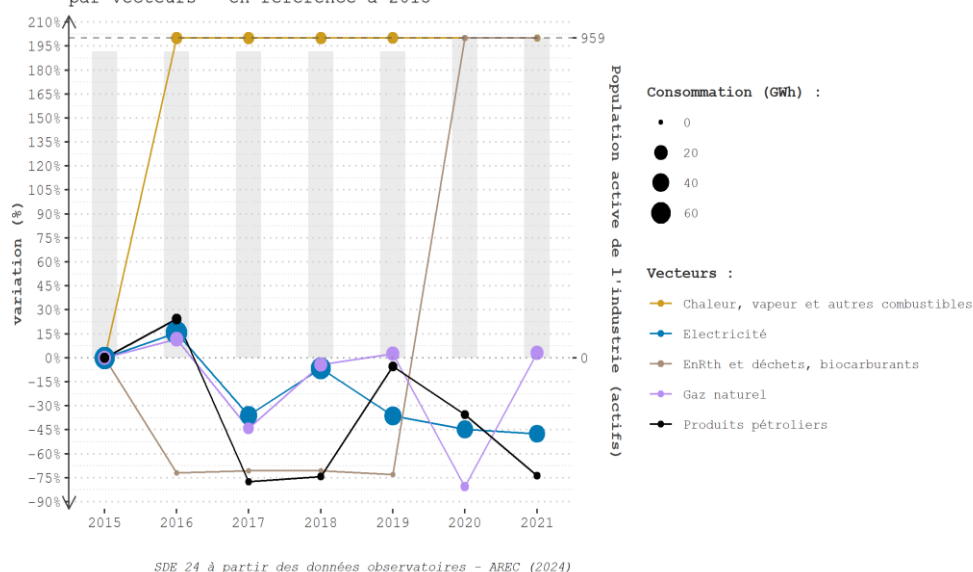
Consommations du tertiaire en 2021				
vecteur	consommation	part du total	variation*	variation dans le total*
Electricité	23.32 GWh	69.11 %	75.15 %	30.84 %
Gaz naturel	5.64 GWh	16.7 %	-5.35 %	-29.3 %
Produits pétroliers	3.22 GWh	9.54 %	-33.99 %	-50.7 %
EnRth et déchets, biocarburants	1.36 GWh	4.04 %	28.6 %	-4.04 %
Chaleur, vapeur et autres combustibles	0.2 GWh	0.6 %	Inf %	Inf %

*en référence à 2015

ZOOM SUR L'INDUSTRIE

Pour ce qui est des consommations consolidées, entre 2015 et 2021, la variation est plutôt à la baisse sur l'année 2021. L'industrie représente le 3^{ème} secteur le plus consommateur de la CCDB en 2021. Cette baisse de la consommation est paradoxale avec une augmentation de la population active du secteur de 4,29 % sur la même période. Cette tendance à la baisse se confirme en 2022 et 2023, avec -36,22 % pour l'année 2023 par rapport à 2015.

Figure 114 Evolution de la consommation d'énergie du secteur industriel par source énergétique
Variation de la consommation d'énergie dans l'industrie sur la CCDB
 par vecteurs - en référence à 2015



Cette forte baisse de consommations d'électricité et de produits pétroliers suppose que les entreprises ont changé de procédés énergétiques. On observe toutefois une faible substitution énergétique des fossiles vers le renouvelable avec 0,5 GWh de chaleur renouvelable consommés en 2021.

Figure 115 Détail par source énergétique des consommations d'énergie du secteur industriel en 2021

Consommations de l'industrie en 2021				
vecteur	consommation	part du total	variation*	variation dans le total*
Electricité	34.55 GWh	60.5 %	-47.49 %	-17.06 %
Gaz naturel	19.54 GWh	34.22 %	3.19 %	62.95 %
Produits pétroliers	1.39 GWh	2.43 %	-73.88 %	-58.74 %
Chaleur, vapeur et autres combustibles	1.14 GWh	1.99 %	Inf %	Inf %
EnRth et déchets, biocarburants	0.49 GWh	0.86 %	221.13 %	405.88 %

*en référence à 2015

ZOOM SUR LES TRANSPORTS

Le secteur des transports reste le plus consommateur d'énergie en milieu rural.

Détail par vecteur énergétique

Le détail des variations par vecteurs énergétiques permet de bien identifier la prégnance de la mobilité carbonée. Quand bien même, il y a une forte pénétration de la mobilité électrique, celle-ci ne représente que 0,3% du total des consommations pour le transport.

Figure 116 Evolution de la consommation d'énergie du transport par source énergétique
Variation de la consommation énergétique du transport sur la CCDB par vecteurs - en référence à 2015

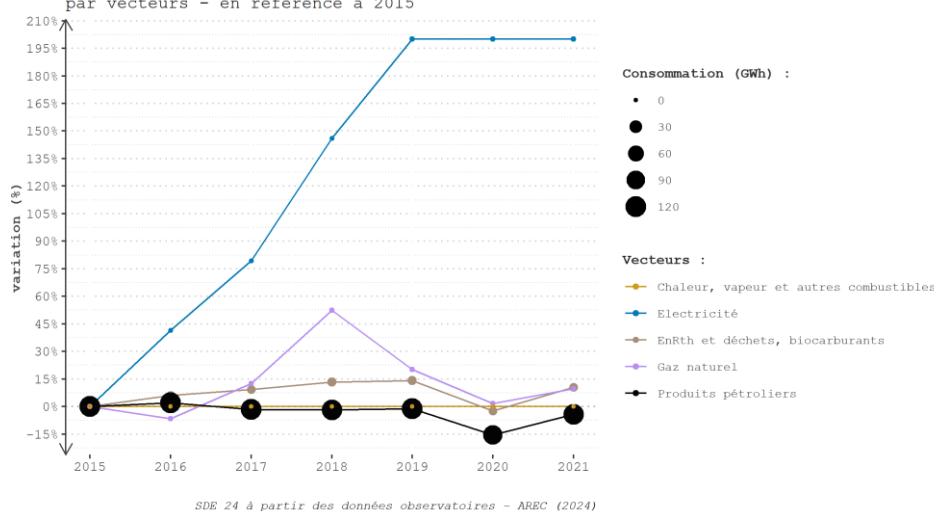


Figure 117 Détail par source énergétique des consommations d'énergie dans le transport en 2021

Consommations de l'industrie en 2021					
vecteur	consommation	part du total	variation*	variation dans le total*	variation interannuelle
Produits pétroliers	112.99 GWh	92.78 %	-4.25 %	-1.17 %	13.18
EnRth et déchets, biocarburants	8.22 GWh	6.75 %	10.43 %	14.02 %	13.11
Electricité	0.35 GWh	0.28 %	555.03 %	600 %	56.97
Gaz naturel	0.22 GWh	0.18 %	9.78 %	12.5 %	7.98
Chaleur, vapeur et autres combustibles	0 GWh	0 %	0 %	0 %	0.00

*en référence à 2015

Au regard du détail par finalité des consommations du transport, on s'aperçoit de l'importance de la voiture individuelle pour la mobilité au quotidien. Quand bien même tous les usages sont à la baisse, on distingue une hausse de l'utilisation d'énergie pour les véhicules utilitaires légers qui pourrait s'expliquer par l'essor de la distribution de colis.

Figure 118 Evolution de la consommation d'énergie du transport par usage

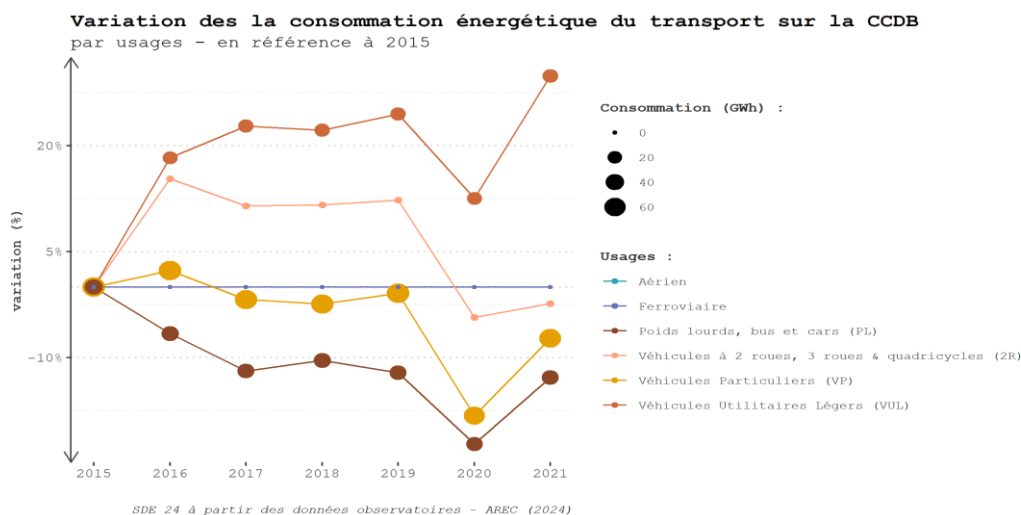


Figure 119 Détail par usage des consommations d'énergie dans le transport en 2021

usages	consommation	part du total	variation*	variation dans le total*	variation interannuelle
Véhicules Particuliers (VP)	62.62 GWh	51.42 %	-7.28 %	-4.28 %	13.35
Poids lourds, bus et cars (PL)	32.44 GWh	26.64 %	-12.79 %	-9.97 %	12.09
Véhicules Utilitaires Légers (VUL)	25.13 GWh	20.63 %	29.88 %	34.05 %	15.39
Véhicules à 2 roues, 3 roues &	1.59 GWh	1.31 %	-2.35 %	0.77 %	2.04
Aérien	0 GWh	0 %	0 %	0 %	0.00
Ferroviaire	0 GWh	0 %	0 %	0 %	0.00

*en référence à 2015

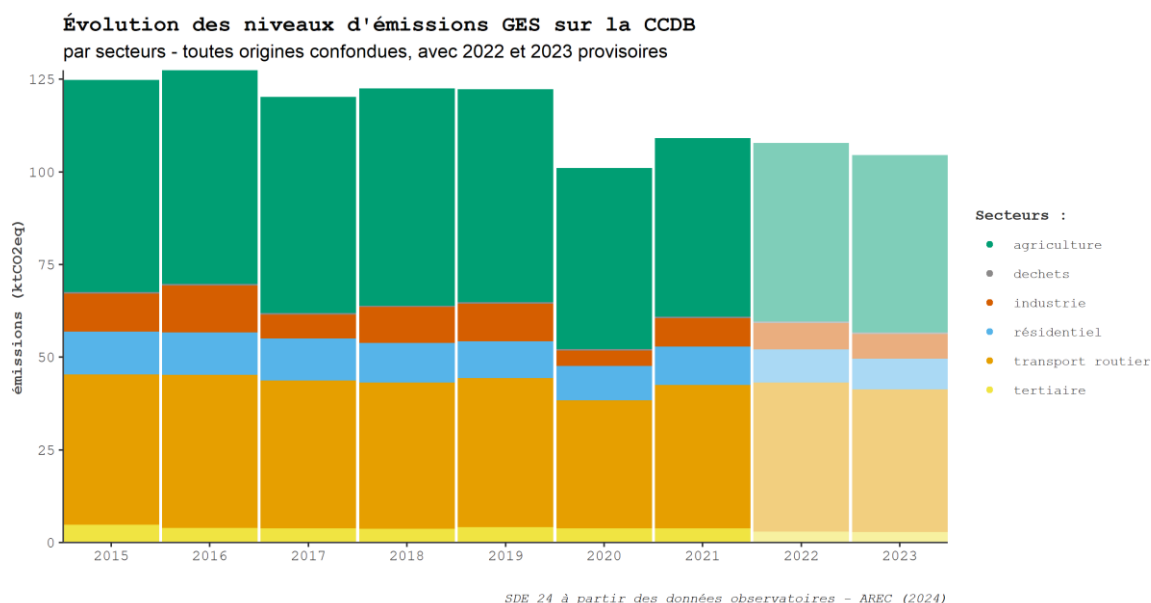
EMISSION DE GAZ A EFFET DE SERRE (GES)

De la même façon que pour la consommation d'énergie, il est possible de décomposer les émissions de GES par secteur et par origine. A ce titre, on fait la distinction entre les émissions d'origine énergétiques, c'est à dire celles issues de la combustion de vecteurs énergétique fossiles, et les émissions non énergétiques induites par la modification de l'environnement et certains procédés technologique comme la production de froid.

PAR SECTEUR D'ACTIVITE

Les niveaux d'émissions globaux sur la CCDB étaient en baisse de -12,57 % en 2021 par rapport à 2015 et la tendance se poursuit en 2023, avec -16,24 % par rapport à 2015.

Figure 120 Evolution des émissions de GES

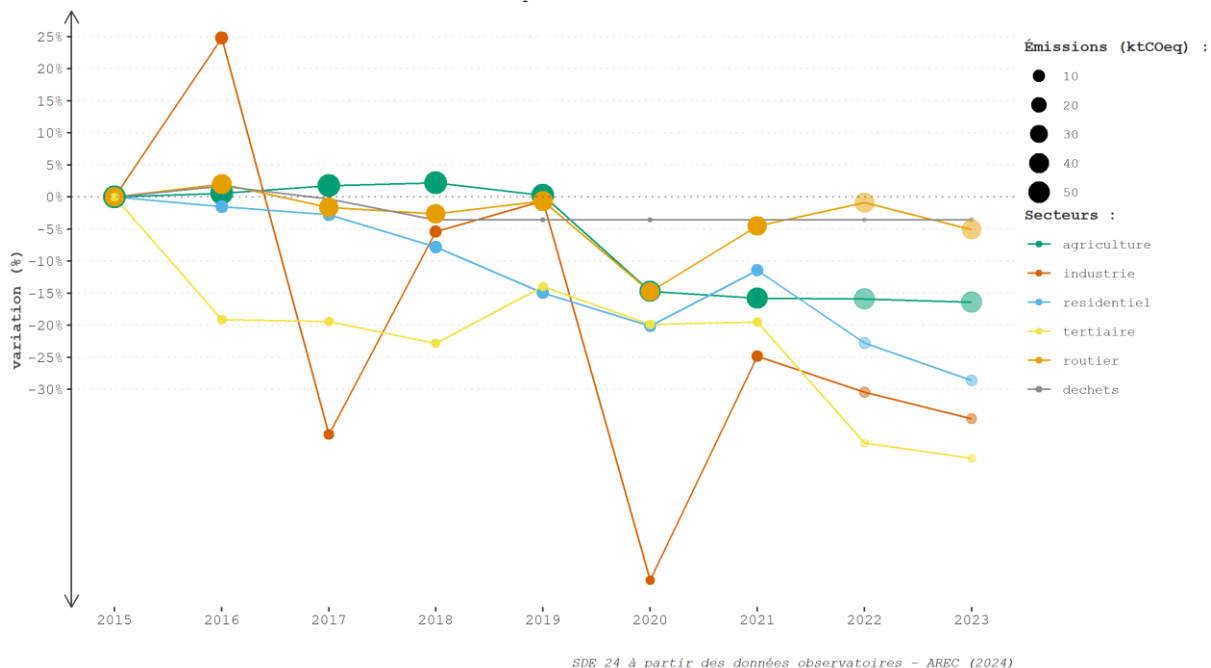


Sur les données du diagnostic de 2015, les émissions de GES rapportées au nombre d'habitants affichent un niveau d'émission de 11,48 tonnes d'équivalent CO2 par habitant, supérieur au niveau départemental de 8,49 tonnes d'équivalent CO2 par habitant. En 2021, rapporté au nombre d'habitants, les émissions de la CCDB atteignent 10,21 tonnes d'équivalent CO2 par habitant, un niveau toujours supérieur au niveau départemental de 7,38 tonnes d'équivalent CO2 par habitant. Ainsi, projeté selon l'hypothèse d'une stabilité de la population pour 2023, le niveau s'établirait à 9,78 tonnes d'équivalent CO2 par habitant, et serait aussi supérieur au niveau départemental de 7,04 tonnes d'équivalent CO2 par habitant.

Si l'agriculture et le transport sont les secteurs les plus émetteurs, cela est commun à tous les territoires de Dordogne. L'écart entre le niveau d'émissions par habitant départemental et celui de la CCDB peut s'expliquer par la forte présence d'un secteur industriel sur le territoire, importante pour l'économie du territoire. C'est la raison pour laquelle les efforts de décarbonation devront continuer, notamment dans les secteurs du résidentiel et du transport surtout.

Figure 121 Evolution des niveaux d'émissions de GES par rapport à 2015

Variation des niveaux d'émissions sectorielles de la CCDB
en référence à 2015 - avec 2022 et 2023 provisoires



SDE 24 à partir des données observatoires - AREC (2024)

La tendance générale est bien à la baisse des niveaux d'émissions sectoriels, même si les émissions du transport affichent plutôt une certaine stabilité.

Figure 122 Détail des niveaux d'émissions sectoriels en 2023

Emissions de la CCDB en 2023				
secteur	ges_ktCO2eq	part du total	variation*	variation dans le total*
agriculture	47.87 ktCO2eq	45.78 %	-16.42 %	-0.22 %
routier	38.48 ktCO2eq	36.8 %	-5.07 %	13.34 %
residential	8.28 ktCO2eq	7.92 %	-28.57 %	-14.75 %
industrie	6.67 ktCO2eq	6.38 %	-34.58 %	-21.91 %
tertiaire	2.85 ktCO2eq	2.73 %	-40.73 %	-29.09 %
dechets	0.41 ktCO2eq	0.4 %	-3.58 %	17.65 %

*en référence à 2015

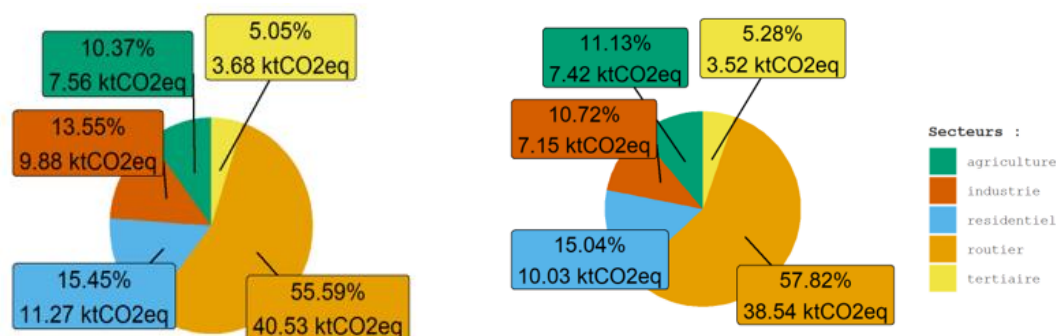
PAR ORIGINE

Une décomposition par origine des GES devrait permettre d'identifier les leviers de réduction à renforcer pour atteindre les niveaux de décarbonation envisagés.

ÉMISSIONS ENERGETIQUES

Les émissions énergétiques comptabilisent l'ensemble des émissions directes induites par l'utilisation de vecteurs énergétiques d'origine fossile et dont la combustion émet des GES.

Figure 123 Répartition des émissions énergétiques de GES par secteur en 2015 et 2021



SDE 24 à partir des données observatoires - AREC (2024)

En 2015, les secteurs les plus émetteurs sont le transport routier et le résidentiel ce qui est typique d'un profil de territoire rural. En 2021, malgré une baisse des niveaux d'émissions, le transport et le résidentiel restent les principaux secteurs émetteurs.

Cette baisse peut s'expliquer en partie par le facteur démographique avec moins d'habitant sur le territoire. Mais au regard des consommations d'énergies en hausse dans le résidentiel, du fait de l'augmentation du nombre de ménage, la diminution des émissions peut être attribuée aux substitutions de chaudières et à une part plus importante de chauffages d'appoints non fossiles.

Figure 124 Détail des niveaux d'émissions énergétiques par secteur en 2021

Emissions énergétiques de la CCDB en 2021				
Secteur	GES_ktCO2e	Part du total	Variation*	Variation dans le total*
transport routier total	38.54 ktCO2eq	36.64 %	-4.9 %	2.55 %
transport routier vp	19.66 ktCO2eq	18.68 %	-9.27 %	-2.2 %
transport routier pl	10.41 ktCO2eq	9.89 %	-13.95 %	-7.22 %
résidentiel	10.03 ktCO2eq	9.53 %	-11 %	-4.03 %
transport routier vul	8 ktCO2eq	7.61 %	27.21 %	37.36 %
agriculture	7.42 ktCO2eq	7.05 %	-1.83 %	5.86 %
industrie	7.15 ktCO2eq	6.79 %	-27.65 %	-22.04 %
tertiaire	3.52 ktCO2eq	3.35 %	-4.35 %	3.4 %
transport routier 2r	0.48 ktCO2eq	0.46 %	-0.82 %	6.98 %

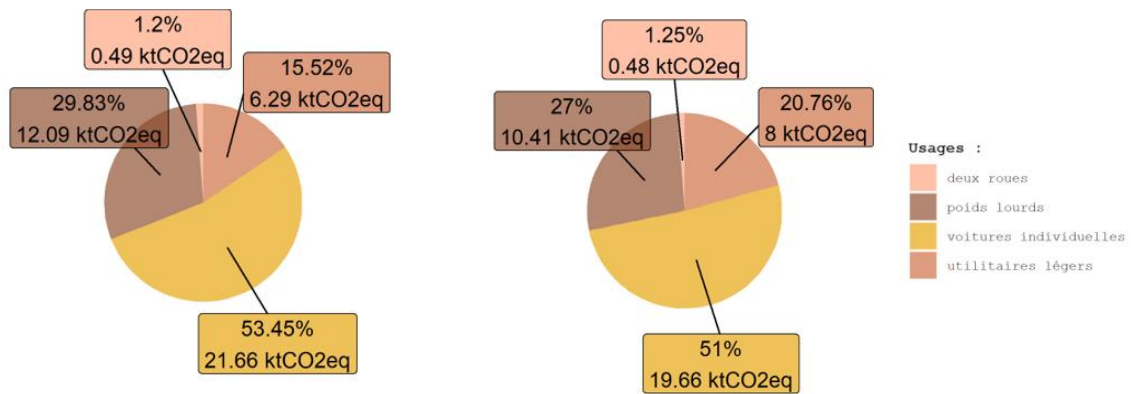
* en référence à 2015

ZOOM SUR LES EMISSIONS DU TRANSPORT

En ce qui concerne le transport, les baisses induites par le facteur démographique sont contre balancées par l'augmentation d'émissions sur les véhicules utilitaires légers, dont la consommation d'énergie est aussi en hausse.

Une réflexion sur des leviers de décarbonation sur le dernier kilomètre de livraison pourrait aider à pérenniser les baisses d'émissions du secteur. La substitution des vecteurs énergétiques couplée à des efforts de réduction des consommations devrait permettre d'approcher les niveaux cibles pour 2030.

Figure 125 Répartition des émissions énergétiques de GES par usage dans le transport en 2015 et 2021



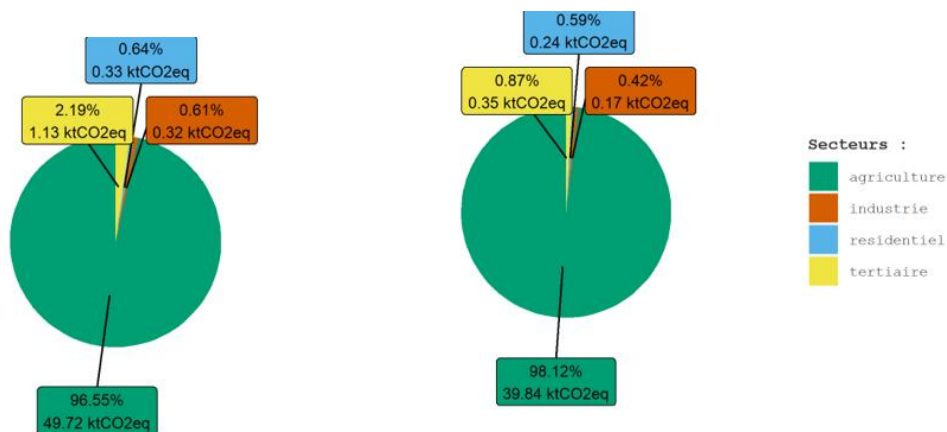
SDE 24 à partir des données observatoires - AREC (2024)

ÉMISSIONS NON-ENERGETIQUES

Les émissions non-énergétiques sont surtout issues du monde agricole. Il s'agit de tous les flux induits par l'usage des sols et la gestion de la matière organique. Les émissions non-énergétiques des autres secteurs sont surtout liées aux procédés de production de froid (climatisation, réfrigération...) et à certains procédés industriels.

Entre 2015 et 2021, les émissions non-énergétiques sont en baisse, sûrement grâce aux progrès technologiques induits par les réglementations sur les fluides frigorigènes.

Figure 126 Répartition des émissions non-énergétiques de GES par secteur en 2015 et 2021



SDE 24 à partir des données observatoires - AREC (2024)

Figure 127 Détail des niveaux d'émissions énergétiques par secteur

Emissions énergétiques de la CCDB en 2021				
Secteur	GES_ktCO2e	Part du total	Variation*	Variation dans le total*
agriculture	39.84 ktCO2eq	98.12 %	-19.86 %	1.63 %
tertiaire	0.35 ktCO2eq	0.87 %	-68.68 %	-60.27 %
résidentiel	0.24 ktCO2eq	0.59 %	-26.94 %	-7.81 %
industrie	0.17 ktCO2eq	0.42 %	-45.92 %	-31.15 %

*en référence à 2015

LA SEQUESTRATION CARBONE SUR LA CCDB

La séquestration carbone est un sujet de la transition qui a été peu étudiée, car il est difficile d'évaluer avec précision les leviers de séquestration. Néanmoins l'outil ALDO utilisé par l'observatoire permet d'estimer les flux d'émissions à partir de l'occupation des sols.

En 2021, les puits de carbone ont stocké 120,94 % des émissions de la CCDB, soit une augmentation de la séquestration de 13,24 % entre 2015 et 2021. Ces estimations sont à considérer avec prudence dans la mesure où les études récentes démontrent une forte baisse de la séquestration carbone des forêts, notamment en été. Néanmoins, il apparaît ainsi important de préserver les capacités de séquestration du territoire tout en continuant les efforts de réduction des émissions.

Figure 128 Evolution de la séquestration carbone

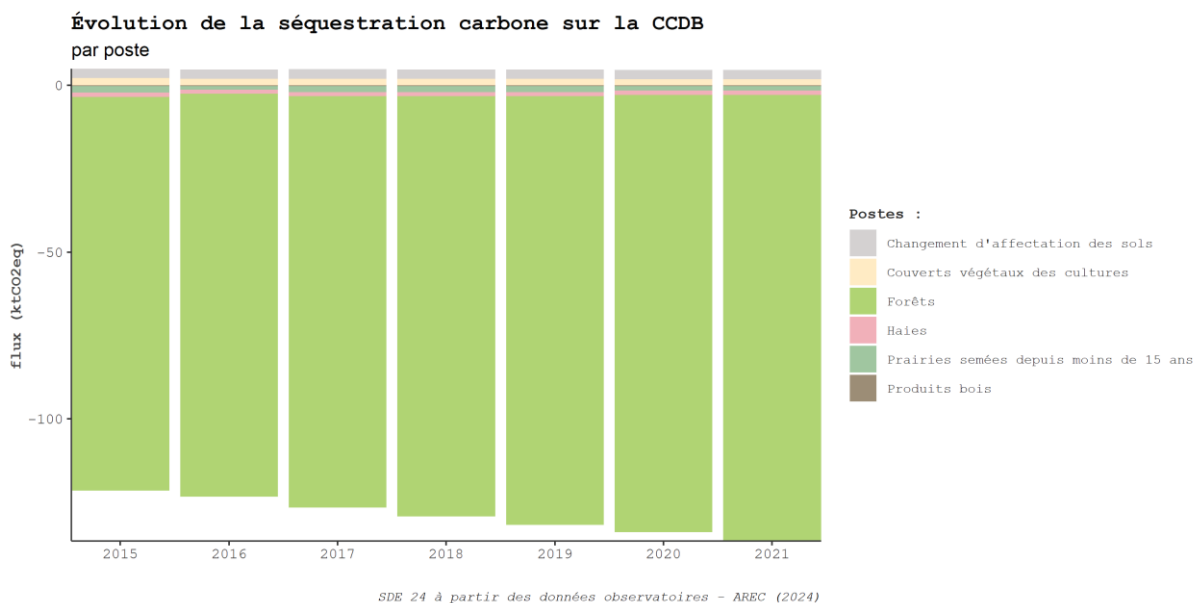
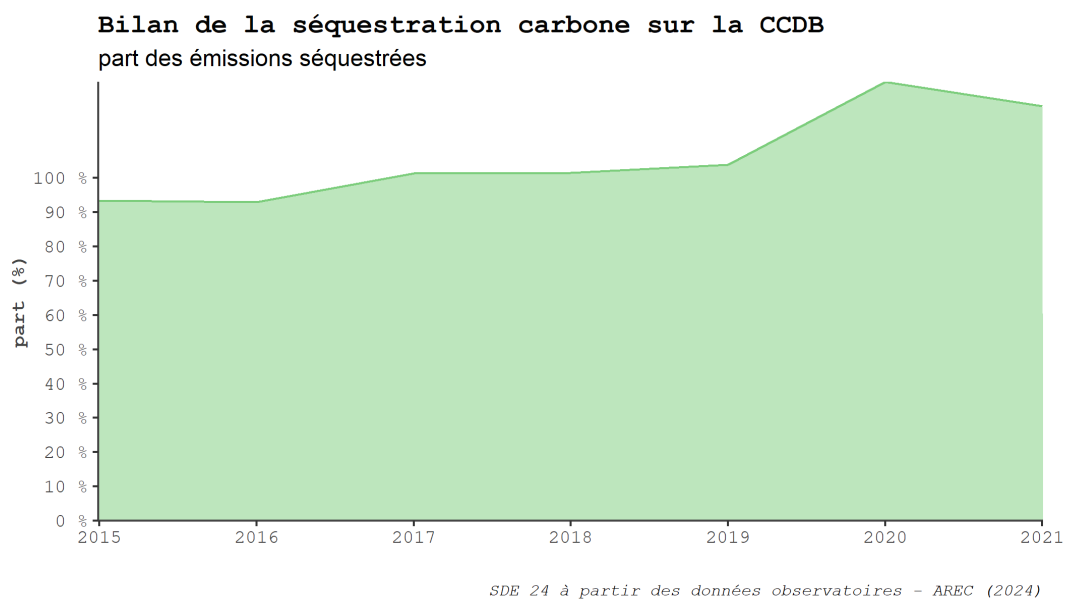


Figure 129 Evolution de la séquestration carbone au regard des émissions GES



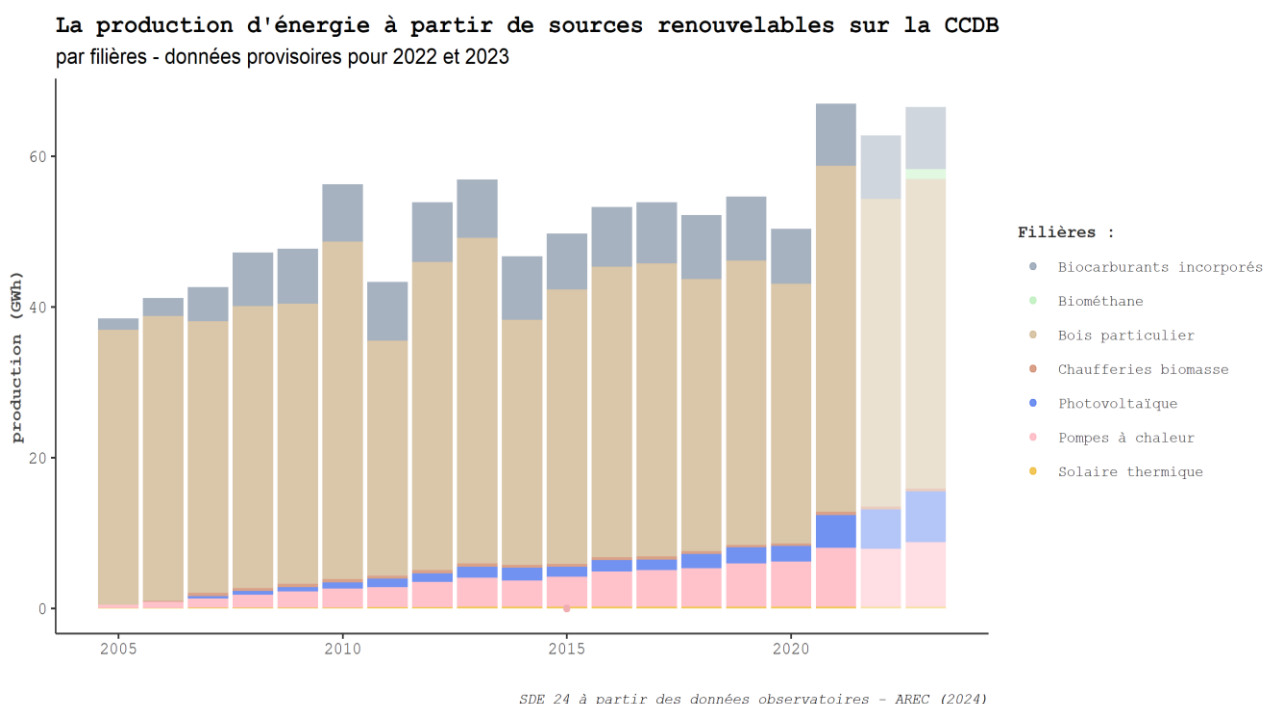
PRODUCTION D'ENR

Il s'agit ici de faire un zoom sur les filières mobilisées à l'échelle de la CCDB pour la production d'énergie locale. Par convention les énergies renouvelables thermiques sont comptabilisées comme consommées sur place et les énergies renouvelables électriques sont comptabilisées par la production injectée sur le réseau. Dans un souci de simplicité, on fera l'hypothèse que l'ensemble des filières renouvelables voient leur production consommée localement.

Du fait du décalage entre les millésimes consolidés de l'observatoire AREC et les données du gestionnaire de réseau de distribution d'énergie (ENEDIS), les deux jeux de données seront explorés ici, notamment pour mettre en évidence le rythme de déploiement des énergies renouvelables électriques et du biogaz le cas échéant.

ANALYSE PAR FILIERE

Figure 130 Evolution de la production d'énergie renouvelable



Depuis de nombreuses années, le bois énergie est la source renouvelable la plus consommée, notamment par les particuliers.

A noter cependant une baisse de la consommation ces dernières années : en 2021, le bois énergie représentait 55 % de l'approvisionnement énergétique pour les besoins de chauffage du secteur résidentiel ; en 2023, il ne couvre plus que 41 % des consommations du résidentiel.

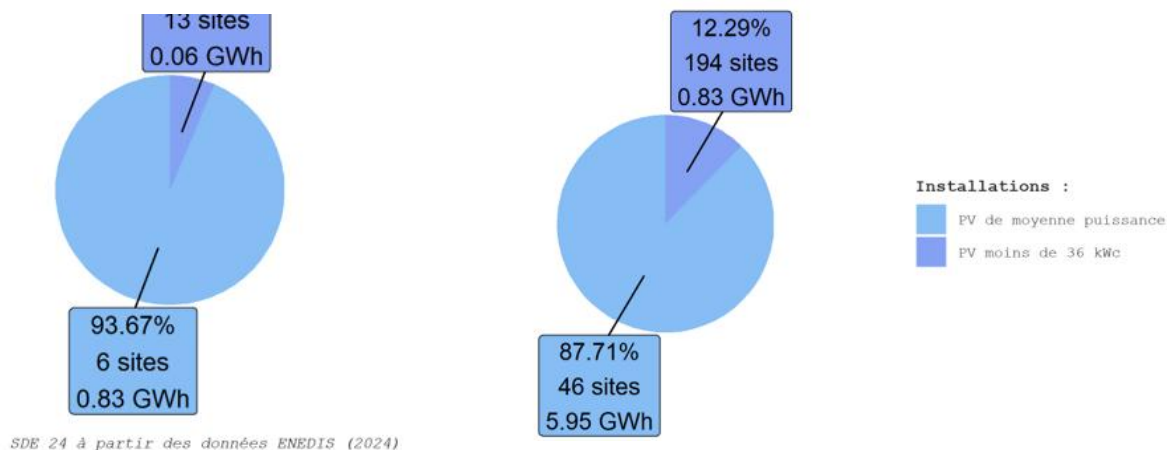
A noter également, que dans le cadre du Contrat de Développement Territorial "Chaleur Renouvelable en Périgord" (coordonné par le CD24, la FD CUMA et le SDE 24), des projets de chaufferie bois et géothermie ont été inscrits sur le territoire de Dronne et Belle.

Figure 131 Synthèse des projets inscrits au CDT

Les volumes de chaleur renouvelables sur la CCDB		
annee	filière	chaleur potentielle
2023	chaufferies bois	60 MWh
2023	geothermie	79.78 MWh
2024	chaufferies bois	30 MWh

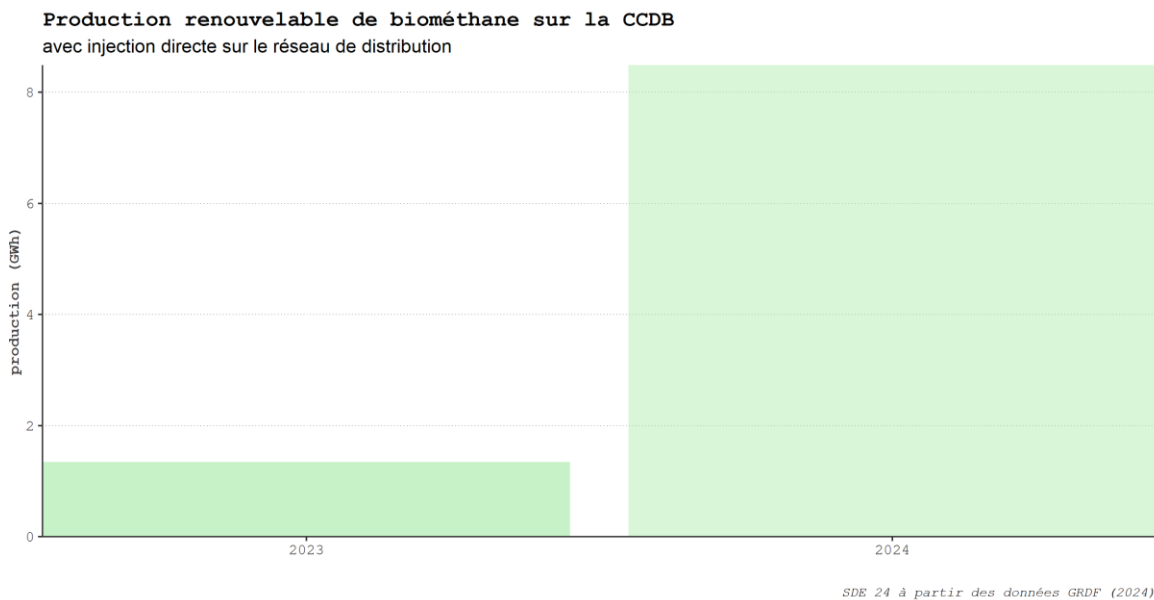
Parallèlement, on peut noter ces dernières années le développement de l'utilisation des pompes à chaleur et du photovoltaïque (multiplication par 3 des capacités de production en 3 ans). Le détail par site de production permet de visualiser la dynamique de déploiement des moyens de production électrique. Ainsi la multiplication des capacités de production vers des sites de moyenne puissance permet de valoriser à l'injection directe une forte part de l'électricité produite. Ce qui explique que les 40 installations supplémentaires apportent un peu plus de 5 GWh de production.

Figure 132 Répartition des sites de production d'électricité renouvelable en 2015 et 2023



En 2023, on voit également apparaître l'utilisation de biométhane, à mettre en relation avec la mise en service du méthaniseur de Condat sur Trincou. Sur la fin de l'année 2023 il a déjà injecté 1,34 GWh soit l'équivalent de 5 % de la consommation 2023 du territoire. Avec une capacité de production annuelle affichée à 8,4 GWh, et dans l'hypothèse d'une stabilité de la consommation, il devrait couvrir 31 % des consommations de gaz de la CCDB.

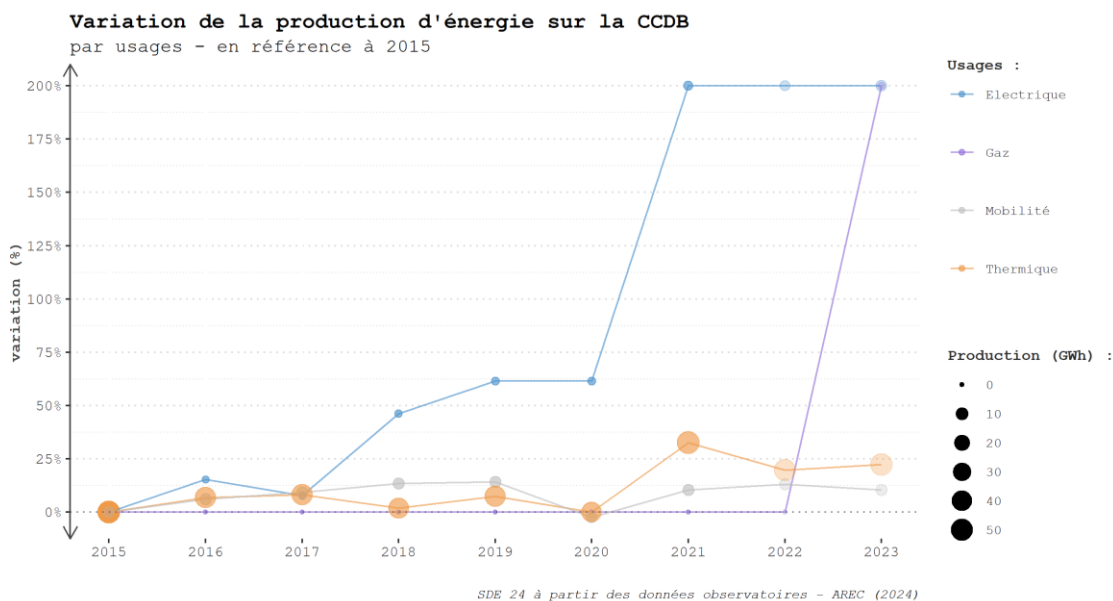
Figure 133 Evolution de la production de biométhane entre 2023 et 2024



ANALYSE PAR USAGE ENERGETIQUE

La production d'énergie renouvelable peut aussi être vue sous l'angle des usages énergétiques intermédiaires.

Figure 134 Variation de la production renouvelable par usage intermédiaire



Ainsi, on voit que la finalité thermique de la production renouvelable est en augmentation et reste la principale cible de la production de la production renouvelable. Également, la production renouvelable électrique est en constante progression, mais ne représente que 10% des usages énergétiques renouvelables.

Figure 135 Répartition de la production d'énergie renouvelable par usage

Destination de la production renouvelable 2023 de la CCDB				
usage	production	part du total	variation*	variation dans le total*
Thermique	50.24 GWh	75.47 %	22.44 %	-8.44 %
Mobilité	8.22 GWh	12.35 %	10.44 %	-17.45 %
Electricité	6.77 GWh	10.16 %	420.49 %	289.27 %
Gaz	1.34 GWh	2.01 %	Inf %	Inf %

*en référence à 2015

ACTUALISATION DE LA TRAJECTOIRE PCAET

Une projection à horizon 2030 et 2050 a été réalisée sur la base des jalons posés par la stratégie adoptée. Il s'agit de mettre en évidence les efforts restants pour atteindre les objectifs fixés lors de l'approbation de la stratégie PCAET.

Un lissage entre les jalons a été fait pour disposer d'une projection annualisée dans le temps à l'aide de l'outil de territorialisation de la SNBC 2 développé par l'ADEME et SOLAGRO.

MAITRISE DE L'ENERGIE

La trajectoire affichée envisage une réduction des consommations d'énergie de 15 % pour 2030. Cela implique de pérenniser des efforts de sobriété importants dans des secteurs clés, comme le résidentiel ou le transport.

Figure 136 Projection de la trajectoire de maîtrise des consommations d'énergie à partir de la stratégie PCAET

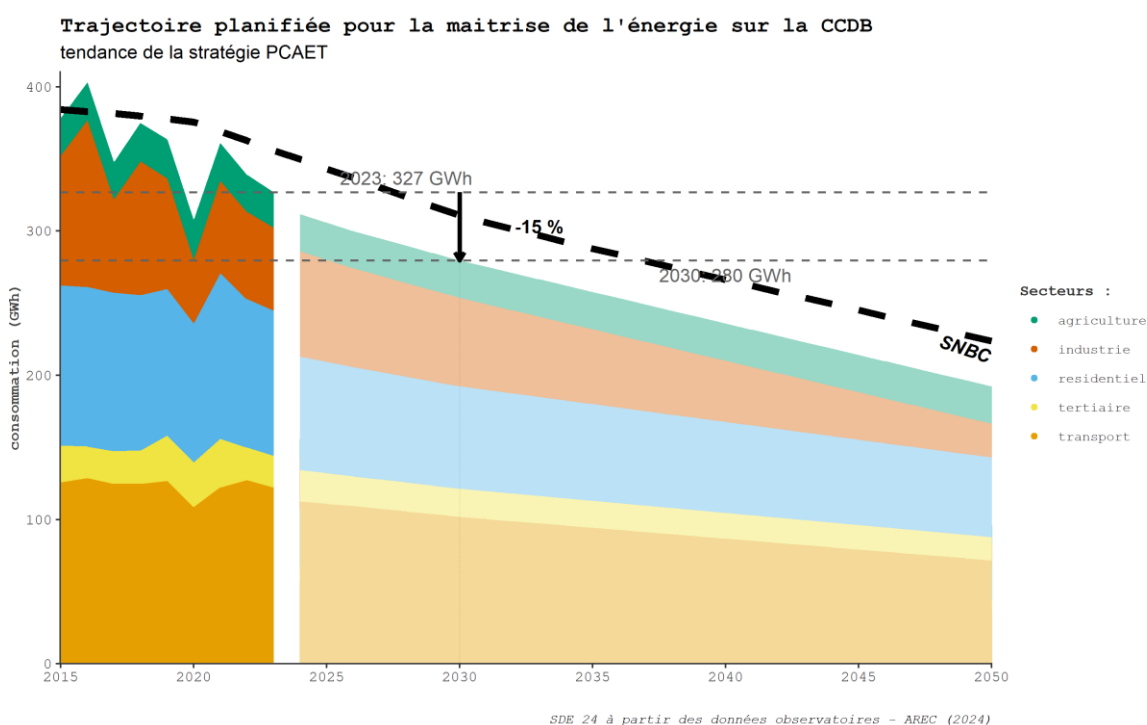


Figure 137 Les objectifs PCAET de maîtrise de l'énergie détaillées par secteur

Les efforts de maîtrise de l'énergie à horizon 2030		
secteur	réduction	effort relatif*
residentiel	-29.57 GWh	-29.4 %
transport	-20.4 GWh	-16.69 %
tertiaire	-2.53 GWh	-11.45 %
agriculture	1.27 GWh	5.18 %
industrie	3.8 GWh	6.61 %

*à partir de 2023

REDUCTION DES EMISSIONS DE GES

Pour 2030, il faudra réaliser l'économie de -12 ktCO₂eq, soit une réduction de -11 % des niveaux d'émissions de 2023. De façon générale la cible de réduction pourrait être atteinte par le soutien aux efforts de substitutions énergétiques dans des secteurs comme le résidentiel ou le transport qui cumulent à eux deux une cible de réduction de 9 ktCO₂eq.

Figure 138 Projection de la trajectoire de réduction des émissions de GES à partir de la stratégie PCAET

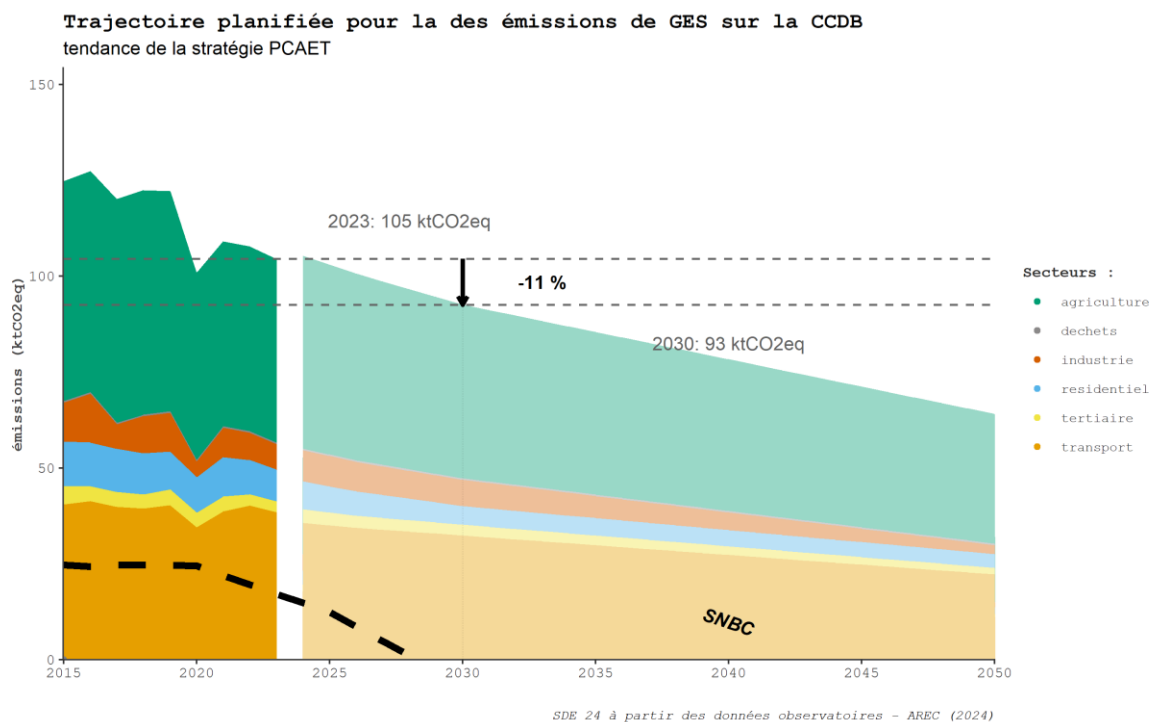


Figure 139 Les objectifs PCAET d'atténuation des émissions de GES par secteur

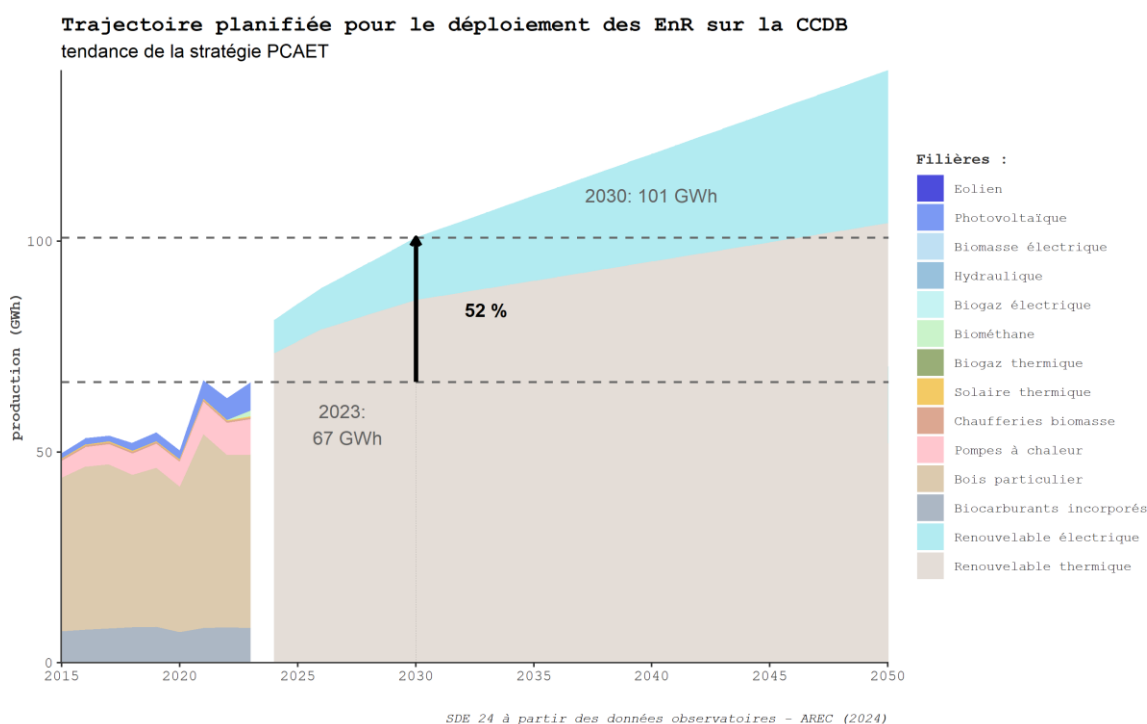
Les efforts de réduction des émissions à horizon 2030		
secteur	réduction	effort relatif*
transport	-6.08 ktCO2eq	-15.79 %
résidentiel	-3.41 ktCO2eq	-41.2 %
agriculture	-2.62 ktCO2eq	-5.48 %
tertiaire	-0.01 ktCO2eq	-0.46 %
dechets	0.02 ktCO2eq	3.72 %
industrie	0.16 ktCO2eq	2.41 %
utcatf	NA ktCO2eq	NA %

*à partir de 2023

DEPLOIEMENT DES RENUVELABLES

Le mix énergétique renouvelable envisagé dans le PCAET doit porter la production à 101 GWh à l'horizon 2030. Pour atteindre ces niveaux de production, la production de renouvelable électrique doit être multipliée par 2,19 et la production de renouvelable thermique par 1,44.

Figure 140 Projection de la trajectoire de production de renouvelable à partir de la stratégie PCAET



Les objectifs envisagés pour la couverture de la consommation finale par les EnR seront d'autant plus facilement atteints que l'objectif de maîtrise des consommations d'énergie le sera. Ainsi, moins les consommations d'énergie baisseront, plus il faudra développer les renouvelables pour atteindre la cible envisagée.

Quand on prend le mix énergétique envisagé dans le PCAET pour 2030, on s'aperçoit qu'il ne permettra pas de couvrir la consommation finale d'énergie à hauteur de la cible affichée et ce, même si l'objectif de maîtrise des consommations était rempli.

Il faut néanmoins noter que la stratégie de développement des ENR consolidée et approuvée en janvier 2023, plus réaliste que celle approuvée en mars 2021, devrait permettre d'atteindre les objectifs en 2050.

CONCLUSION SUR LA TRAJECTOIRE CCDB

Le bilan énergétique et gaz à effet de serre de la CCDB présente des limites, notamment méthodologiques dans les hypothèses qui sont, d'une part, utilisées pour consolider les données et, d'autre part, dans celles qui sont utilisées pour projeter la stratégie à moyen et long terme.

Également la disponibilité de données consolidées sur un millésime antérieur à l'année de réalisation du bilan ne permet pas de faire une actualisation précise, et lorsque les données consolidées de l'année en cours seront disponibles l'ensemble de la trajectoire passée pourrait en être affectée à la marge.

Néanmoins il est possible d'actualiser le diagnostic énergétique et GES sur lequel repose la stratégie PCAET de la CCDB. Et même s'il est encore trop tôt pour essayer d'estimer les externalités positives du plan d'action sur la réalisation des objectifs stratégiques, il n'en demeure pas moins que l'actualisation de la trajectoire renseigne sur des tendances et permet d'identifier les leviers à consolider dans la suite de la mise en œuvre du PCAET.

FREINS / DIFFICULTES RENCONTREES

Plusieurs types de freins ont été identifiés :

- **Freins culturels :**
 - Le manque d'acculturation des élus et du grand public sur la transition écologique et énergétique, pour une réelle prise en compte de celle-ci dans les politiques et les actions ;
 - Le manque de dialogue / problème de coordination entre les acteurs (les différents services de la CCDB, Chambres d'agriculture, SMCTOM, associations, collèges, PNRPL, SRBD, SDE24, Département, ...) ;
 - Une réticence naturelle au changement ;
 - Mauvaise acceptabilité des ENR à côté de chez soi.

- **Freins administratifs et organisationnels :**
 - L'évolution permanente des dispositifs d'aides et des politiques nationales (sur la rénovation, la mobilité,...), qui ne donne pas de visibilité à moyen – long terme ;
 - La lourdeur administrative pour obtenir des autorisations et / ou des subventions, qui allonge les délais de réalisation, voire amène à abandonner des projets ;
 - L'organisation territoriale, avec des thématiques traitées à différentes échelles de territoire et des acteurs avec des compétences partagées (ex de la mobilité), ce qui ne facilite pas la compréhension et amène parfois à refaire des actions déjà menées (au moins en partie) ;
 - Au début, manque d'un outil de suivi de l'ensemble des actions de transition écologique et énergétique (PCAET, CRTE, COT).

- **Freins financiers**
 - Le prix reste encore souvent le critère prépondérant dans les choix lors d'achats ou de mise en place d'actions (de rénovation ou d'installations ENR notamment) et cela est exacerbé en temps d'inflation ou de crise ;
 - Manque de moyens humains / champ de compétences et missions régulièrement élargis.

Il est à noter que plusieurs freins peuvent se recouper. Par exemple, le manque de temps est souvent lié à un manque de moyens humains, lui-même lié à un problème économique. Le manque de mobilisation peut aussi être lié à un manque de temps. Ces différents types de freins, même liés, sont tout de même rapportés par action. Ainsi, une action peut avoir plusieurs freins liés ou non.

OPPORTUNITES SAISIES

- Crise du covid → développement / structuration du télétravail + marché éco-responsable de produits d'entretien et d'hygiène
- Augmentation du prix de l'énergie → Influence sur les modes de déplacement + Evolution des process en industrie
- Evolution de la réglementation
 - o Objectif ZAN : débat sur l'artificialisation des sols
 - o ZAEnR → vient au bon moment, après la réaffirmation de la stratégie intercommunale de développement des ENR
- Développement du réseau : atelier de la transition SDE24, réseau TEC NA, Energie Partagée / CIRENA
 - o Retour d'expériences et formations des agents et élus sur l'ECl, les achats responsables, les mobilités actives, la communication,...
- Développement d'outils de suivi des actions : Prosper, puis TETE
- Partenariat / Mobilisation des acteurs du territoire :
 - o PNR-PL (projet RICE, révision de la charte et en particulier travail sur partie ENR) ;
 - o Ruban Vert : mobilité
 - o Tricycle Enchanté : ressourcerie et ECI

- Engagement dans des contrats : A l'échelle nationale : programme « Petites Villes de Demain » et Villages d'Avenir » + A l'échelle du Périgord Vert : COM avec la Région + à l'échelle de l'arrondissement de Nontron : CRTE, COT Ademe + A l'échelle EPCI : ORT, CTG, COTEAC
 - o Moyens financiers pour mettre en œuvre des actions
 - o Moyens humains et ingénierie supplémentaires
 - Recrutement d'un chargé de coordination du contrat COT → coordination + animation GT + relais / proposition formation
 - Mobilisation des conseillers mandatés par ADEME sur les actions « Climat Air Energie » et Economie circulaire » : bilan des actions + participation à des GT PCAET + ateliers de sensibilisation / aide à la définition du plan d'actions ECI
 - Mobilisation d'un mi-temps de chargée de mission du Pays Périgord Vert sur mobilité
 - Mobilisation de la cheffe de projet PVD pour la coordination de l'ORT sur les 4 bourgs structurants de Dronne et Belle, en particulier sur le suivi de l'étude de mobilité intra-bourg
 - Recrutement d'une chargée de coopération, qui fait le relais sur les volets « enfance-jeunesse » et « social »
 - Recrutement d'une chargée de mission Culture, qui fait le relais sur les volets « culture » et « relation associations »
 - o Emulation entre EPCI voisins
 - Mutualisation / duplication d'actions à partir de 2024 : événement RECITA, marchés éco-responsables, projets citoyens, covoiturage, guide des mobilités, guide éco-événements, guide des éco-gestes, ...

RECOMMANDATIONS POUR LA SUITE DU PCAET

UTILISATION DE LA PLATEFORME TERRITOIRES EN TRANSITION

La plateforme Territoires en Transition de l'ADEME a connu de grandes évolutions depuis sa création, en particulier sur l'année 2024 (notamment le suivi annuel, la mise en ligne de nouveaux indicateurs en open data, territorialisation de la SNBC).

Par ailleurs, le SDE24 a ajouté de nombreux indicateurs personnalisés et des évolutions sont encore à prévoir pour améliorer l'ergonomie de l'outil. Aussi, la plateforme TETE est maintenant un véritable outil intéressant pour le suivi des actions de transition écologique et il conviendrait de l'utiliser comme tel à l'avenir.

A noter que pour faciliter le suivi de l'ensemble des actions mises en œuvre (voir paragraphe bilan global du PCAET), les actions du volet « Climat-Air-Energie » de la communauté de communes Dronne et Belle, ainsi que les actions communes du COT ont d'ores et déjà été intégrées dans la plateforme TETE au sein du plan d'action du PCAET de Dronne et Belle. Le plan d'action COT sur le volet ECI du COT, ayant été validé début 2025, les actions de ce plan seront également intégrées sur la plateforme TETE. Par ailleurs, sur le volet Mobilité, les actions qui ont été validées début 2025 et celles à venir dans le cadre du Contrat Opérationnel de Mobilité (COM) avec la Région seront également intégrées sur la plateforme TETE.

Enfin, afin d'en faire un véritable outil partagé de pilotage et suivi de la transition écologique, il conviendrait maintenant de former les responsables des différentes actions à la prise en main de cet outil. Ainsi, ils pourront implémenter directement les rubriques des actions qu'ils pilotent (suivi des actions, documents « preuves », budget, indicateurs personnalisés, ...). Cela, outre une implication directe au pilotage des actions, facilitera le travail de coordination de la chargée de mission.

INDICATEURS DE SUIVI

Lors de l'élaboration du PCAET, des indicateurs de suivi ont été identifiés par orientation dans chaque axe. Mais, à l'usage, il s'avère difficile de suivre l'ensemble de ces indicateurs, car seuls certains sont en open data et mis à disposition sur la plateforme TETE et d'autres ne sont tout simplement pas suivis par les services concernés par manque de pertinence ou de temps.

A l'avenir, il nous paraît essentiel de retravailler sur l'identification des indicateurs, en distinguant trois catégories :

- **Les indicateurs socio-économiques** (INSEE) : croissance démographique, catégories d'activité, précarité, ...

- **Les indicateurs stratégiques du territoire**, non liés directement aux actions réalisées dans le cadre du PCAET, mais présentant la dynamique du territoire en matière de transition écologique et énergétique. Il conviendrait de les identifier en collaboration avec le SDE24 et les autres EPCI engagés dans un PCAET, afin de faciliter le suivi de la transition écologique des territoires à différentes échelles (EPCI, CRTE/COT, Pays/SCOT, Département, Région).
 - o Indicateurs « énergétiques », tels que consommation énergétique, émission de gaz à effet de serre, production d'ENR, séquestration de carbone ;
 - o Indicateurs « environnementaux », tels que surface forestière, part des cours d'eau en bon état écologique, fragmentation des milieux naturels, état quantitatif des masses d'eau du territoire, nombre d'arrêtés de catastrophe naturelle, ... ;
 - o Indicateurs liés à l'activité humaine, tels que l'artificialisation des terres, part de la surface agricole utile en agriculture bio ou de conversion, part modale des modes actifs et transports en commun dans les déplacements domicile-travail, linéaire d'aménagements cyclables sécurisés, taux de fuite d'eau, collecte annuelle de déchets ménagers et assimilés, émissions de polluants atmosphériques, ...
- **Les indicateurs de suivi des actions**. Il conviendrait de les redéfinir vis-à-vis de leur pertinence / intérêt opérationnel et de leur facilité d'obtention pour plus d'efficacité. Certains sont ainsi à garder car pertinents, d'autres sont à modifier ou à supprimer et d'autres sont sans doute à ajouter au regard des plans d'actions affinés sur différentes thématiques (ECI et mobilité notamment).

Le suivi de ces indicateurs pourra se faire régulièrement (à minima annuellement) via l'outil « Territoires en transition », soit par alimentation directe via des open data, soit par les responsables des actions eux-mêmes.

L'annexe 3 présente un Tableau qui précise pour chaque indicateur identifié dans le PCAET, la valeur retenue et les objectifs identifiés lors de l'élaboration du PCAET, le suivi ou non, ainsi qu'un commentaire sur sa pertinence éventuelle et une première proposition de maintien, d'abandon ou de modification en vue de la révision du PCAET.

PRIORISATION DES ACTIONS POUR LES ANNEES 2025-2026

Lors du Conseil communautaire du 16 janvier 2025, les élus de la CCDB ont approuvé la priorisation / mise en œuvre des actions suivantes dans les deux prochaines années (2025-2026) :

Volet Climat – Air – Energie :

- Définir un schéma directeur du patrimoine immobilier multi-enjeux et élaborer un plan pluriannuel d'investissement ;
- Etablir une stratégie d'achats responsables ;
- Définition d'un plan de mobilité à l'échelle du Périgord Vert et développement du covoiturage (en lien avec le volet mobilité) ;
- Porter un projet d'autoconsommation collective ;
- S'engager dans une démarche d'adaptation au changement climatique, avec le PNRPL ;

Volet Economie circulaire :

- Mutualiser certaines actions afin de faire des économies d'échelle (communications, formations, matériel...) ;
- Mettre en place des temps de discussions entre le syndicat et les EPCI concernées et s'appuyer sur l'ADEME pour faciliter les temps d'échanges ;
- Réaliser un document de communication présentant les actions pouvant être mises en place par les entreprises en s'appuyant sur des retours d'expériences d'acteurs engagés ;
- Etablir une charte de la sobriété à destination des agents et suivre des indicateurs ;
- Etablir une carte des producteurs locaux et la communiquer aux citoyens ;
- S'appuyer sur les structures locales du réemploi (ressourceries) et les accompagner via un conventionnement/un partenariat plus abouti avec les collectivités (compétences déchets et développement économique) ;

Volet mobilité :

- Sensibiliser et communiquer sur les offres mobilités existantes, le covoiturage et les mobilités actives ;
- Développer le covoiturage : mise en place d'un maillage de petites aires de covoiturage, expérimentation d'un corridor de covoiturage entre Brantôme et Périgueux ;
- Développer du transport solidaire ;

- Développer des mobilités actives : mise en place de stationnements et équipements vélo, développement de vélo-routes ;
- Apaiser la circulation en centre-bourg : expérimentation de la réduction du stationnement et des zones à vitesse réduite (zones de rencontre et zones 30) ;

Volet tourisme :

- Développer des actions « tourisme » dans le cadre de l'AAP ACTT, orientées sur la transition écologique et le tourisme éco-responsable.

MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS

Afin de mettre en œuvre les actions de façon plus rapide et efficace, il conviendrait :

- Impliquer davantage l'ensemble des services et élus de la CCDB
 - o prioriser le temps de travail de la chargée de mission Urbanisme-Habitat-Environnement sur le suivi et la mise en œuvre des actions PCAET
 - o identifier les relais en interne
 - o feuille de route à rédiger par service ou par personne pilote en charge du suivi des actions
- Poursuivre / renforcer les partenariats déjà engagés et optimiser les moyens humains existants :
 - o réseaux TEC NA et ADEME : REX, formations
 - o actions du SDE24 (convention d'accompagnement PCAET – analyse des indicateurs, relation avec les structures départementales, ateliers de la transition), du PNR-PL (notamment sur le volet adaptation au changement climatique), du PPV (en particulier sur les volets mobilité et développement économique)
 - o mutualiser les compétences entre agents techniques en charge du suivi et de la mise en œuvre des PCAET (au sein des EPCI engagés dans le COT)
 - o mobiliser le chargé de mission COT et les conseillers ADEME sur la mise en œuvre d'actions communes menées dans le cadre du COT (sur l'ECI et la mobilité en particulier)
 - o mobiliser la chargée de mission mobilité du PPV et la cheffe de projet PVD/ORT sur les actions mobilités
- Se rapprocher des acteurs locaux, en particulier associatifs, pour mieux coordonner et animer des actions en direction du grand public
- Renforcer les moyens d'ingénierie :
 - o Recruter des stagiaires sur des missions de 3 à 6 mois bien identifiées : ex : réalisation d'un fichier des entreprises, diagnostic avec cartographie des achats,...
 - o Adhérer au Réseau 3AR pour aider à l'élaboration de la stratégie et du plan d'actions Achats responsables,
 - o Mobiliser l'ingénierie locale via l'ANCT,
- Mobiliser les différentes sources de financements, afin de diminuer le reste à charge pour la CCDB pour la mise en œuvre d'actions :
 - o Solliciter des subventions DETR & DSIL, ainsi que le Fonds Vert,
 - o Engager une véritable veille sur les AAP et AMI de l'ADEME, de la Région et du Département pour pouvoir y répondre dans les temps.

ANTICIPATION DE LA REVISION DU PCAET 2027-2032

L'évaluation à mi-parcours du PCAET a été l'occasion pour la CCDB de se projeter un pas plus loin, en 2027, pour préparer l'évaluation finale et la révision du PCAET, en anticipant les évolutions réglementaires et sa participation aux enjeux régionaux, nationaux et internationaux.

Renforcement progressif des lois existantes (échelle nationale), à partir de 2025

Cette partie présente les évolutions réglementaires survenues après l'élaboration du PCAET de Dronne et Belle et celles à venir, sous réserve d'autres évolutions réglementaires qui ne sont pas encore connues.

Troisième stratégie française énergie-climat

La 3e Stratégie nationale bas-carbone (SNBC) et la 3e Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE), dont la concertation préalable du public s'est achevée fin 2024, actent l'adoption par la France d'objectifs extrêmement ambitieux :

- En matière de climat, la SNBC est mise à jour avec désormais un objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre de 50% d'ici 2030, contre 40% précédemment ;
- En matière de mix énergétique, la PPE est mise à jour avec l'objectif de passer d'une consommation énergétique à 60% carbonée à une consommation énergétique à 60% décarbonée d'ici à 2030.

Définissant la trajectoire et les objectifs de la France pour mener sa transition climatique et énergétique, la SNBC et la PPE traduisent également la mise en cohérence avec les objectifs européens inscrits dans le Pacte vert pour l'Europe (paquet « Fit for 55 »).

Adaptation au changement climatique

Le troisième Plan national d'adaptation au changement climatique (2025-2030) repose pour la première fois sur une Trajectoire de réchauffement de référence pour l'adaptation au changement climatique (TRAAC), à +4°C en 2100. La stratégie d'adaptation du futur PCAET devra en tenir compte.

Habitat

La loi énergie climat de novembre 2019 inscrit : *"d'ici 2028 (...) une obligation de travaux dans les passoires thermiques avec un objectif d'atteindre la classe E. Cette mention sera obligatoire dans les annonces immobilières des logements concernés dès 2022. En cas de non-respect, des sanctions seront définies en 2023 par le Parlement, dans le cadre de la programmation quinquennale de l'énergie créée par le projet de loi énergie climat."*

La loi Climat et résilience d'août 2021, prévoit :

- d'interdire la location de toutes les passoires thermiques à partir de 2025 (DPE classe G, 600 000 logements en France), 2028 (DPE classe F, 1,2 millions de logements en France) et 2034 (DPE classe E, 2,6 millions de logements en France) (article 41). Ceci entraîne de facto une « obligation de travaux » pour les propriétaire-bailleurs.
- une obligation d'audit énergétique pour les logements mis en vente, à partir de 2025 pour la classe E du DPE, avec des propositions de travaux dont l'une au moins permet d'atteindre un très haut niveau de performance énergétique lors de la location de bâtiments consommant plus de 331 kWhEP/m²/an.

Eclairage public

En août 2021, la loi climat et résilience (article 19) a élargi le périmètre d'application de l'obligation d'intégration d'un volet sur l'éclairage public dans le programme d'actions du PCAET à tous les EPCI concernés (et non pas seulement ceux exerçant la compétence en matière d'éclairage). Ainsi, les PCAET élaborés ou révisés après le 22 août 2021 doivent donc intégrer dans leur programme d'actions un volet spécifique à « la maîtrise de la consommation énergétique de l'éclairage public et de ses nuisances lumineuses ».

Numérique (loi REEN)

En novembre 2021, la loi REEN (loi n° 2021-1485 du 15 novembre 2021 visant à réduire l'empreinte environnementale du numérique en France) a intégré la réduction de l'empreinte environnementale du numérique dans les objectifs du programme d'actions du PCAET et l'évaluation du potentiel de récupération de chaleur à partir des centres de données dans le diagnostic, pour les PCAET élaborés ou révisés après le 15 novembre 2021.

Biogaz (loi de protection du pouvoir d'achat)

En 2022, la loi de protection du pouvoir d'achat (loi n° 2022-1158 du 16 août 2022 portant mesures d'urgence pour la protection du pouvoir d'achat) a ajouté des objectifs relatifs aux installations de production de biogaz dans les objectifs du programme d'actions des PCAET (article 27).

Énergies renouvelables (loi d'accélération des ENR)

En mars 2023, la loi d'accélération des ENR (loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables) a introduit deux évolutions, qui s'ajoutent celles de la Loi Énergie Climat (cf. 13.2.2) :

- Ajout de la possibilité de fixer des objectifs relatifs aux installations agrivoltaïques dans le programme d'actions du PCAET. Une définition de ces installations a été intégrée à la loi et codifiée à l'article L. 314-36 du code de l'énergie.
- Ajout de l'obligation de définir une « carte qui identifie les zones d'accélération » créées par cette même loi et définies à l'article L. 141-5-3 du code de l'énergie.

En avril 2024, un décret relatif au développement de l'agrivoltaïsme et aux conditions d'implantation des installations photovoltaïques sur des terrains agricoles, naturels ou forestiers a été publié (décret n°2024-318 du 8 avril 2024). Il vise à développer les énergies renouvelables dans le secteur agricole, tout en protégeant les actifs agricoles grâce au principe de non-concurrence entre activités agricoles et production d'énergie posé par la loi APER.

Mise en conformité avec des documents de planification régionaux et locaux

SRADDET

Le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) de la Nouvelle - Aquitaine, approuvé en mars 2020, a été modifié pour tenir compte des évolutions législatives. La version approuvée le 18 novembre 2024 renforce ainsi ses objectifs, dans trois domaines :

- la gestion économe de l'espace et de lutte contre l'artificialisation des sols (liée à la loi Climat et Résilience) ;
- les transports de marchandises et la logistique (liée à la loi Climat et Résilience) ;
- la prévention et la gestion des déchets (liée à la loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire).

SCOT Périgord Vert

Le SCOT du Périgord Vert a été approuvé le 4 décembre 2024. Conçu comme un projet de territoire, il présente la stratégie d'aménagement à l'horizon 2040 des 6 communautés de communes qui le composent et qui devront adapter en conséquence leur plan local intercommunal d'urbanisme. Les ambitions du Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) sont déclinées dans le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) en 4 axes :

1. Renforcer l'armature et le fonctionnement de proximité, support d'un projet rural et solidaire ;
2. Favoriser les initiatives socio-économiques locales adaptées aux besoins et lutter contre les éléments clivant les populations ;
3. Engager les transitions écologiques, énergétiques avec enthousiasme et sérénité, en équilibrant les enjeux globaux avec ceux du Périgord Vert ;
4. Proposer un projet de société déployant une offre adaptée et accessible à tous, plus sobre et locale.

Par ailleurs, le SCOT dispose également d'un Document d'Aménagement Artisanal, Commercial et Logistique (DAACL) qui détermine les conditions d'implantation des équipements commerciaux qui, en raison de leur importance, sont susceptibles d'avoir un impact significatif sur l'aménagement du territoire, le commerce de centre-ville ou le développement durable. Ce DAACL est construit autour de deux axes :

1. Prioriser la dynamisation commerciale des centres-bourgs et les villages ;
2. Réinvestir l'existant et encadrer le développement des zones commerciales.

CONCLUSIONS

Ce bilan 2021-2024 montre que sur les 6 axes du PCAET, plusieurs actions ont été déjà réalisées et de nombreuses sont en cours, en particulier dans les domaines de compétences de la communauté de communes et du développement des énergies renouvelables, mais également grâce à l'action de partenaires engagés sur la gestion des ressources naturelles. On peut également noter la dynamique générée par les collaborations avec les collectivités voisines dans le cadre de contractualisation avec l'Etat, l'ADEME et la Région.

Par ailleurs, on note une dynamique territoriale qui va dans le sens à la fois d'une croissance démographique depuis 3 ans, d'une sobriété foncière et énergétique, ainsi que du développement des énergies renouvelables, grâce

- d'une part, à des événements ou actions externes au territoire de Dronne et Belle : évolution de la réglementation, crise du covid-19, inflation des prix (en particulier de l'énergie), ...
- d'autre part, à l'action des acteurs du territoire départemental et de Dronne et Belle : entrée en vigueur du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi), évolution des modes de chauffage, développement des énergies renouvelables (photovoltaïque en toiture et en ombrières, entrée en fonction d'un méthaniseur, installations géothermiques et de chaudière biomasse),...

Ainsi, et malgré certains freins, ce premier bilan du PCAET est globalement positif. Des efforts restent cependant à fournir pour atteindre les objectifs fixés en 2030 et 2050 en termes de sobriété (énergétique, matière), de développement des ENR, mais aussi d'adaptation au changement climatique et de préservation de la biodiversité. Dans les prochaines années, en particulier 2025-2026, il faudra poursuivre et développer le travail engagé avec les partenaires locaux (notamment EPCI voisins, PNR-PL, SRBD, Tri'Cycle enchanté, Ruban Vert, ...), mais également impliquer davantage les responsables d'actions (suivi des actions et prise en main de la plateforme TETE) et renforcer les partenariats avec de nouveaux acteurs (exemple du SMCTOM sur l'économie circulaire, le CAUE24 sur le volet préservation de la biodiversité).

Le PCAET arrivera à échéance fin 2026, ce qui conduira à une nouvelle étape de bilan et d'analyse de la stratégie et des objectifs à atteindre à court, moyen et long terme. À la suite de cette évaluation, le territoire mettra à jour le PCAET courant 2026-2027. Une réactualisation du diagnostic et une évolution de la stratégie et du programme d'actions seront alors réalisées en gardant comme objectif d'agir en faveur d'un avenir plus serein à l'horizon 2050.

1. METHODOLOGIE APPRECIATION DYNAMIQUE TERRITORIALE

Les données démographiques sont issues de l'INSEE. Les données de consommation foncière proviennent du portail SIGENA d'artificialisation des sols.

Les indicateurs stratégiques de transition énergétiques à l'échelle de l'EPCI, tels consommation énergétique, émission de gaz à effet de serre, production d'énergie renouvelable, nous ont été transmises par le SDE24 dans le cadre d'une convention d'accompagnement au suivi des PCAET de Dordogne. Les modalités de calcul de certains indicateurs ayant été révisés dans le temps, ces données nécessitent un point méthodologique particulier.

Les millésimes

Les millésimes de données sont parfois décalés avec l'année de l'analyse. Ce décalage s'explique notamment du fait des méthodes complexes de consolidation des données lorsqu'elles nécessitent de croiser différentes sources à différentes échelles.

Les données énergétiques particulièrement sont le résultat d'agrégation et de désagrégation entre la maille IRIS (échelle du quartier) et la maille nationale à l'aide de pivot socio-économique. Ces méthodologies sont aujourd'hui partagées par le réseau des agences régionale de l'énergie et de l'environnement (RARE).

La reconstruction des données de consommations d'énergie mobilise à différentes mailles géographiques un croisement entre des données de gestionnaires de réseaux et des statistiques socio-économique selon la méthodologie partagée par le RARE. C'est sur cette base que sont retrouvés les niveaux d'émissions de GES et mis à jour les profils de séquestration des territoires. Cependant la consolidation de ces données à une échelle très locale comme le périmètre d'un EPCI prend du temps du fait de la complexité inhérente à la méthodologie. Cela explique pourquoi les millésimes disponibles pour la planification territoriale peuvent être décalés avec le temps de réflexion, de mise en œuvre et d'évaluation de la transition.

C'est ainsi que le diagnostic du PCAET repose sur l'étude d'un millésime 2015 pour une planification amorcée en 2017. Aussi, si l'on envisage d'établir l'avancement d'une trajectoire on veillera à utiliser le dernier millésime provisoire disponible. Néanmoins l'ensemble des analyses plus détaillées seront faites sur le dernier millésime consolidé.

Enfin au niveau des engagements PCAET, la trajectoire fait état de cibles affichés à la fois en relatif à une année de référence et en absolu pour un certain horizon temporel. Du fait des ajustements de millésimes, dorénavant, il est plus robuste d'analyser l'avancement de la trajectoire de transition en fonction des cibles relatives.

Les sources des données

- Les données observatoires

Les données utilisées pour établir le BEGES du territoire sont celles de l'AREC, l'observatoire régional de l'énergie et de l'environnement. L'observatoire produit et met à disposition des territoires un jeu d'indicateurs permettant le bilan énergétique et le bilan des émissions de GES annuels.

Également, les retours d'expériences qui alimentent ces méthodologies partagées peuvent amener à recalculer certaines valeurs au regard des nouveaux millésimes disponibles. C'est notamment pour cette raison que les données 2015 du diagnostic sont différentes des données 2015 apportées avec le nouveau millésime consolidé pour 2021.

Les données provisoires de consommation d'énergie seront utilisées ici dans un but prospectif. Celle-ci seront intégrées aux analyses sous réserve qu'elles puissent être révisées une fois consolidées. Néanmoins elles permettent de dessiner des tendances pour revenir sur des années plus avancées avec ici des millésimes provisoires pour les années 2022 et 2023.

- Les données Gestionnaires de Réseaux

Enfin, au-delà des données de l'observatoire régional, il est possible d'avoir avec un aperçu des évolutions sur la consommation d'énergie et la production d'énergie à partir des données de gestionnaires de réseaux (GRD) d'un millésime N-1. Et ce, plus particulièrement, sur les données de distribution d'électricité et de gaz via la mise à disposition des données de comptages des opérateurs ENEDIS et GRDF.

Ces données permettent éventuellement d'avoir un aperçu des tendances de consommation d'énergie sur ces deux vecteurs énergétiques, mais surtout, elles permettent de suivre le rythme de déploiement des filières de production renouvelables.

- Période d'étude

A l'échelle de la CCDB et à date du bilan à mi-parcours, nous disposons du millésime consolidé 2021 des données observatoires et de données observatoires provisoires des consommations sectorielles d'énergies et des émissions de GES pour les millésimes 2022 et 2023. Les données des GRD pour l'électricité et le gaz en réseaux sont sur le millésime 2023.

Le diagnostic du PCAET avait été établi sur des données observatoires millésimés pour 2015, ce qui permettrait d'actualiser la trajectoire sur les 8 années. Pour autant, les données consolidées ne permettront d'interpréter que les 6 dernières années, avec la réserve que les années 2020 et 2021 étaient des années impactées par la Covid.

Si, d'autant que la mise en œuvre du PCAET date de 2021, cela semble a priori être une période assez courte pour évaluer l'apport du plan d'action dans l'atteinte des objectifs chiffrés il n'en demeure pas moins que l'analyse de ces données permet d'établir une tendance générale sur le périmètre de la CCDB.

Enfin, les données plus actuelles des GRD devront permettre au moins de visualiser de façon plus concomitante les efforts du territoire dans la réalisation de ces objectifs de développement EnR.

- Analyse et mise en forme

A la fois les données observatoires et les données GRD seront utilisées pour produire les analyses suivantes. La source sera précisée sur les différentes mises en forme graphique.

Ainsi les données observatoire seront surtout mises à profit pour établir le bilan énergétique et gaz à effet de serre. Alors que les données GRD seront plutôt utilisées pour mettre en perspectives l'avancement des objectifs de développement des EnR.

2. SUIVI DES INDICATEURS

Orien-tation	Indicateur	Valeur de référence	Objectif 2025	Etat d'avancement	Commentaires
AXE 1 : Collectivités exemplaires					
1.1. Gestion du patrimoine public	Consommation énergétique de l'ensemble du parc immobilier (kWh/m ²)	A définir	A définir	En cours	Pertinent uniquement pour les bâtiments gérés par la CCDB (suivi via le compte Espace et mesure ENEDIS de la collectivité)
	Nombre d'audits énergétiques réalisés (nb)	5	8	Partiel (CCDB)	Intéressant, mais pourrait être inclus dans le nombre d'études énergétiques réalisées par le SDE24.
	Visite des bâtiments et conseils qualitatifs (nb)	0	4/an + CDC, soit près de 25	?	A abandonner, car redondant avec le nb d'études énergétiques réalisés
	Etudes énergétiques des bâtiments (nb)	0	4/an + CDC, soit près de 25	Partiel (CCDB)	Pertinent, à condition de regrouper les pré-diagnostic et les audits énergétiques réalisés par le SDE24 sur l'ensemble du patrimoine des collectivités du territoire. A ce jour, il n'y qu'une visibilité sur les bâtiments gérés par la CCDB.
	Part de bâtiments publics rénovés ayant mis en œuvre les règles de performance énergétique et environnementale (%)	A définir	A définir	Non suivi	A abandonner, car non pertinent. Ce qui importe c'est l'évolution de la consommation du patrimoine public et celle-ci dépend des choix de travaux de rénovation réalisés.
	Consommation et production d'ENR dans les consommations énergétiques (kWh)	A définir	A définir	Non suivi à l'échelle des collectivités	Pertinent. Indicateur stratégique, Fourni par l'AREC pour l'ensemble du territoire de l'EPCI (pas uniquement pour le patrimoine public)
	Consommation annuelle de l'éclairage public (kWh)	A définir	-20%	Non suivi	Pertinent.
	Amélioration de l'éclairage public	A définir	<i>renouvellement de 4 % du parc par an à compter de 2020 ; soit 66 luminaires/an</i>	Non suivi	Intéressant, mais cela concerne les communes. Même problème pour disposer des données que pour la consommation annuelle de l'éclairage.
	Nombre de communes labellisées "Villes et villages étoilés" (nb)	1	A définir	Suivi	Peu pertinent. Pourrait être éventuellement remplacer par « nb de communes engagées dans une démarche d'optimisation de l'éclairage public »

	Consommation moyenne d'eau dans les bâtiments de la collectivité (l/m².an)	A définir	A définir	Non suivi	Pertinent. Pourrait être suivi au niveau des bâtiments gérés par la CCDB. Organisation à mettre en place.
1.2 Gestion des déplacements	Consommation énergétique du parc de véhicules (kWh)	A définir	A définir	Non suivi à l'échelle des collectivités	Pertinent. Indicateur stratégique à l'échelle du territoire de Dronne et Belle (données AREC). Trop difficile à suivre pour le parc des collectivités uniquement.
	Part d'agents ayant participé à au moins une des actions (%)	0	100 %	Non suivi	A abandonner, car redondant avec nb agents sensibilisés ou formés
	Nombre d'heures de travail en télé-travail (heure)	0	A définir	Suivi du nombre de jours de télétravail et de la part des agents concernés	A remplacer par nombre de jours de télétravail + part des agents concernés
	Part modale des déplacements alternatifs à la voiture individuelle pour les déplacements domicile-travail des agents de la collectivité (%)	A définir	A définir	Non suivi, à l'échelle des collectivités	Pertinent. Indicateur CRTE, à l'échelle de l'EPICI
1.3 Développer l'écoresponsabilité dans la commande publique	Part des marchés (en nombre et €) intégrant des clauses environnementales (et sociales) dans les spécifications techniques ou les critères d'attribution (%)	A définir	100 %	Non suivi	A abandonner, car à partir de 2026, tous les marchés devront intégrer au moins une clause et un critère environnemental.
	Part des achats d'électricité renouvelable de la collectivité (%)	A définir	A définir	Non suivi	Non pertinent, car la plupart des collectivités adhèrent au marché groupé d'électricité du SDE24, qui intègre une part d'électricité renouvelable. ???
1.4 Sensibiliser - Communiquer	Nb d'élus sensibilisés ou formés sur les sujets énergie-climat (participation à une des actions) (%)	0	100 %	Non suivi	A remplacer par le nombre d'événements / formations organisées, accompagnés du nombre de personnes présentes
	Nb d'agents sensibilisés ou formés sur les sujets énergie-climat (participation à une des actions) (%)	0	100 %	Non suivi	
	Nb d'habitants sensibilisés ou formés sur les sujets énergie-climat (participation à une des actions) (nb)	0	1000	Non suivi	
1.5 coordonner, suivre et	Nombre de réunions du COPIL, du Cotech et des GT PCAET (nb)	3 COPIL	2 réunions par an pour chaque instance	Suivi	Pertinent. Ajouter les réunions du GT Mobilité.

	Nombre de réunions suivies par an (nb)	A définir	A définir	Non suivi de manière exhaustive	Peu pertinent. A abandonner
Axe 2 : Rendre les bâtiments performants et adaptés au changement climatique					
2.1 Planifier la rénovation	Mise en place de l'observatoire de l'habitat (nb)	-	Production d'un rapport annuel	MAJ de l'observatoire départemental	A supprimer – mise en place de l'observatoire départemental de l'habitat
2.2. sensibiliser informer	Nombre de citoyens participant aux ateliers (nb)	-	A définir	Non suivi	A supprimer – redondance avec autre indicateurs de l'orientation 2.3
	Nombre d'acteurs sensibilisés (hors citoyens) (nb)	-	A définir	Non suivi	
	Nombre d'évènements de sensibilisation (ateliers et animations) (nb)	-	A définir	Suivi	
2.3 accompagner les travaux de construction et de rénovation	Nombre de logements individuels rénovés et caractéristiques de rénovation ou % de logements rénovés énergétiquement (nb logements rénovés/100 logements existants) (nb)	0	810	Non suivi	A remplacer par nb de dossiers MPR et MPRS
	Nombre de groupements d'artisans formés (nb)	0	>2	Non suivi	Peu pertinent.
	Montants et nature des travaux / Montant total de travaux générés (€)	0	>100 k	Non suivi	A supprimer, car difficile à suivre.
	Gains énergétiques estimés (kWh)	-	A définir	Non suivi	A supprimer, car difficile à estimer
	Nombre d'évènements de sensibilisation (nb)	A définir	A définir	Suivi	Pertinent. Ajouter le nombre de participants.
2.4 prévenir et lutter contre la précarité énergétique	Nombre de ménages demandeurs et bénéficiaires du FSL pour l'aide au paiement des factures d'énergie sur le territoire (nb)	A définir	diminution	Non suivi	Pas d'accès à la donnée. A discuter avec le Département.
	Nombre cumulé de dossiers « Habiter mieux » déposés à l'Anah sur le territoire (nb)	-	A définir	Suivi	A supprimer. Redondant par rapport à nb dossiers MPR et MPRS

Axe 3 : Mobiliser les acteurs économiques sur des démarches durables					
3.1 sensibiliser et informer	Nombre de personnes sensibilisées (nb)		A définir	Non suivi	Redondant avec indicateurs dans d'autres orientations.
3.2. favoriser la production et la consommation locale	% de producteurs locaux ayant une part d'activité en circuit court (%)	A définir	A définir	Non suivi	Dans le cadre de la stratégie d'achats responsables, des indicateurs pertinents seront définis.
	% des achats des collectivités à des producteurs locaux (cf. 1.3) (%)	A définir	A définir	Non suivi	
	Surfaces de friches réintroduites en usage agricole (ha)	A définir	A définir	Non suivi	A remplacer par surface agricole utile
	Part de surface agricole certifiée agriculture biologique ou en conversion et haute valeur environnementale (%)	A définir	A définir	suivi	Pertinent.
3.3. accompagner les démarches durables	Nombre d'acteurs touchés par les réunions d'échange (nb)	-	A définir	suivi	Redondant avec indicateurs dans d'autres orientations
	Nombre d'entreprises accompagnées (par la CCI et la CMA) (nb)	-	A définir	Non suivi	Nécessite un rapprochement avec les chambres consulaires (y compris chambre d'agriculture)
	Consommation énergétique des entreprises diagnostiquées (MWh)	-	A définir	Non suivi	A remplacer par consommation énergétique du secteur industriel. Indicateur stratégique
	Nombre et % d'agriculteurs en agriculture biologique (nb, %)	-	A définir	Non suivi	Non pertinent. Redondant avec « part de surface agricoles en AB ou en conversion
	Nombre de marchés transitant via Agrilocal 24 (nb)	-	A définir	Non suivi	Non pertinent
Axe 4 : Se déplacer moins et mieux					
4.1. Intégrer la question	% des permis de construire en « tissu urbain » (%)	A définir	A définir	Non suivi	Non pertinent. A remplacer par consommation espace NAF et/ou artificialisation des sols
	Linéaire de voies vertes (km)	A définir	A définir	Non suivi	A remplacer par linéaires de pistes cyclables (y compris vélo-routes partagées)
4.2 organiser la mobilité sur le territoire	Fréquentation des moyens proposés (TAD, nouvelles lignes, etc.)	A définir	A définir	Non suivi	Non pertinent à ce jour
	Nombre de bornes électriques installées (nb)	A définir	A définir	suivi	Suivi des bornes publiques installées par le SDE 24
	Nombre d'abonnés (nb)	A définir	+60	Non suivi	La donnée n'a pas été transmise par le SDeE24
	Nombre de recharge (nb)	A définir	A définir	suivi	Suivi SDRIVE. A compléter par kW rechargés
4.3	Nombre de tiers lieux ouverts (nb)	0	A définir	Non suivi	Aucun projet à ce jour

	Nombre de personnes utilisant ces nouveaux services (nb)	-	A définir	Non suivi	Non pertinent à ce jour
	Nombre de « pédibus-vélobus » mis en place (nb)	0	A définir	Non suivi	Non pertinent à ce jour / à remplacer par le nombre d'enfants accompagnés
	Nombres de PDE, PDIE, PDA mis en place (nb)	0	A définir	Non suivi	
	Nombre d'employés et d'agents recevant l'IKV sur le territoire (nb)	A définir	A définir	Non suivi	A remplacer par nb d'utilisateurs du forfait mobilité durable à la CCDB
	Nombre de jours d'ETP télé travaillés dans les collectivités (nb)	0	A définir	suivi	A supprimer - Redondant avec autres indicateurs de l'axe 1
Axe 5 : Aménager un territoire adapté au changement climatique et résilient					
5.1 Prise en compte de la thématique CAE dans les politiques	Surface annuelle artificialisée (ha/an)	17	A définir	Suivi conso. ENAF	Indicateur stratégique. A remplacer dans un premier temps par la consommation d'espace NAF
	Part des surfaces agricoles et naturelles (%)	34% agricole + 53% forêt	A définir	Suivi PLUi	Peu pertinent d'un point de vue PCAET.
	Consommation énergétique du système d'alimentation en eau potable (captage/traitement/distribution) (lWh/hab)	A définir	A définir	Non suivi	Peu pertinent.
	Consommation énergétique des STEP (kWh/kgDBO5 éliminé)	A définir	A définir	Non suivi	Peu pertinent
	Production de déchets ménagers et assimilés (avec déblais et gravats) par habitant (kg/hab.an)	598 (échelle Dordogne)	A définir	Non suivi	Pertinent, mais difficulté de communication avec le SMCTOM à régler
5.2 gestion durable des ressources naturelles	Qualité des eaux superficielles et souterraines (%)	A définir	A définir	Non suivi	Pertinent. Données SIE Adour Garonne
	État quantitatif des masses d'eau du territoire (%)	A définir	A définir	Non suivi	Données https://www.debits-dordogne.fr/ et Données SIE Adour Garonne http://adour-garonne.eaufrance.fr .
	% d'espèces indigènes et mellifères dans les espaces publics (%)	A définir	A définir	Non suivi	Peu pertinent, données difficiles à obtenir
	% matériaux biosourcés et locaux dans le patrimoine public (%)	A définir	A définir	Non suivi	Peu pertinent. Sans doute un critère à intégrer dans les futurs marchés « bâtiments », dans le cadre d'une démarche achats responsables
	Quantité annuelle d'engrais/m2 d'espaces verts (kg/m²)	A définir	A définir	Non suivi	Peu pertinent

	Quantité annuelle d'eau/m2 d'espaces verts (l/m²)	A définir	A définir	Non suivi	Peu pertinent. Les collectivités ont déjà une démarche de non arrosage ou arrosage à l'eau de pluie
	Part de surface forestière certifiée (%) (forêts publiques)	A définir	A définir	Non suivi	Pertinent. Données à suivre dans le cadre de la MNB à l'échelle de la CCDB (pas uniquement forêts publiques)
	Linéaire de haies (m)	A définir	A définir	Non suivi	Pertinent. Données à suivre dans le cadre de la MNB
5.3 gérer les crises	% de communes couvertes par des documents de crise (%)	A définir	A définir	Suivi	Ne sera plus pertinent en 2026, car toutes les collectivités de Dronne et Belle seront couvertes par un PCS /PiCS
AXE 6 : Développer fortement les ENR					
6.1 mener un repérage des	Nb de projets ENR accompagnés en repérage et conception (nb)	0	A définir	Non suivi	Non pertinent
	Cadastre solaire CCDB, CCPL et communes	En cours de réalisation	Réalisé		Action réalisée, à supprimer
6.2 accompagner le développement des ENR	Quantité d'énergie produite par les installations ENR (et détail par énergie) MWh)	54060	A définir	Suivi	Pertinent. Indicateur stratégique.
	% d'ENR locales sur la consommation énergétique (en séparant éventuellement électricité / chaleur / transport) (%)	15.2 %	A définir	Suivi	Pertinent. Indicateur stratégique.
	Nombre de particuliers participant aux projets et / ou nombre de projets citoyens envisagés et engagés (nb)	0	A définir	Non suivi	Pertinent
	Nombre, nature et typologie (puissance installée et production associée) des projets développés		A définir	Suivi	Pertinent.
	Notes d'opportunité (nb)	2	3 bâtiments	Non suivi	Pertinent ? Données disponibles uniquement sur patrimoine public et réalisé par le SDE 24

